
Sondage auprès des parlementaires

Soumis au

Bureau du vérificateur général du Canada

Mai 2002

par

Ipsos Reid

Traduction -- février 2003

Table des matières

INTRODUCTION	1
MÉTHODOLOGIE	3
Répartition de l'échantillon.....	3
Marges d'erreur.....	4
Analyse des non-répondants.....	4
Analyse du contenu de la recherche qualitative.....	5
Réponses « Ne sait pas ».....	5
SOMMAIRE À L'INTENTION DE LA DIRECTION	6
CONSÉQUENCES ET RECOMMANDATIONS	10
RÉSULTATS DÉTAILLÉS RELATIFS AU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL	11
Familiarisation personnelle avec le Bureau du vérificateur général du Canada.....	11
Sources d'information.....	11
Information sur les activités des ministères et organismes gouvernementaux.....	11
Information sur les questions soulevées par le Bureau du vérificateur général.....	12
Connaissance du Bureau du vérificateur général.....	13
Questions prioritaires.....	13
Connaissance du Bureau du vérificateur général du Canada, déclarée par les intéressés.....	14
Crédibilité du Bureau du vérificateur général du Canada.....	17
Suggestions pour augmenter la crédibilité du Bureau du vérificateur général du Canada.....	18
Rendement du BVG.....	18
Recommandations globales pour améliorer le travail du Bureau du vérificateur général.....	22
Exactitude et utilisation, en général, des conclusions et des recommandations de la vérificatrice générale.....	23
Utilisation des conclusions du Bureau du vérificateur général par les parlementaires.....	26
Favoriser la connaissance et l'utilisation des conclusions et des recommandations du Bureau du vérificateur général parmi les parlementaires.....	26
Exactitude et utilisation des conclusions et des recommandations de la vérificatrice générale en comité.....	27
Cette section se rapporte aux membres du groupe des parlementaires et du Comité permanent des comptes publics seulement.....	27
Parmi les membres du Comité permanent des comptes publics seulement.....	30
Audiences.....	31
Évaluation de la couverture par le BVG des éléments clés de l'administration publique.....	32
Volonté perçue des ministères et organismes de donner suite aux recommandations du Bureau du vérificateur général.....	35
Questions à examiner – Bureau du vérificateur général.....	36
Secteurs à toucher lors d'examens futurs.....	36
Secteurs où aucun examen n'a été effectué ces dernières années.....	36

RÉSULTATS RELATIFS À LA COMMISSAIRE À L'ENVIRONNEMENT	37
Familiarisation personnelle avec la commissaire à l'environnement	37
Information sur les questions soulevées par la commissaire à l'environnement	37
Connaissance de la commissaire à l'environnement	39
Questions prioritaires	39
Connaissance de la commissaire à l'environnement, selon les intéressés	39
Connaissance du travail de la commissaire	40
Crédibilité de la commissaire à l'environnement	41
Suggestions pour accroître la crédibilité de la commissaire	42
Rendement de la commissaire à l'environnement	43
Favoriser la connaissance et l'utilisation des conclusions et des recommandations de la commissaire parmi les parlementaires	47
Recommandations globales pour améliorer le travail de la commissaire à l'environnement.....	47
Exactitude et utilisation, en général, des conclusions et des recommandations de la commissaire.....	48
Parmi les parlementaires seulement	52
Exactitude et utilisation des conclusions et des recommandations de la commissaire en comité.....	54
Membres du Comité de l'environnement et du développement durable seulement	57
Fréquence du recours à la commissaire comme source d'information	59
Audiences	60
Questions à examiner – Commissaire à l'environnement	60
Secteurs à toucher lors d'examens futurs	60
Secteurs où aucun examen n'a été effectué ces dernières années.....	60
ANNEXE I – PARTICIPATION AUX COMITÉS.....	61
ANNEXE II – QUESTIONNAIRE ET RÉSULTATS	63

INTRODUCTION

Le présent rapport constitue les trois premiers volets d'une stratégie en quatre volets qui a pour objectif de mesurer le rendement du Bureau du vérificateur général (BVG) et du commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD) dans le cadre de l'engagement qu'a pris récemment le BVG envers le Parlement. Le quatrième volet de la stratégie consiste en un sondage Internet auprès des adjoints parlementaires ainsi que des chercheurs de la Bibliothèque du Parlement afin de déterminer l'utilité des produits du BVG et du CEDD, en particulier leurs rapports.

Les trois volets de la stratégie présentés ici sont axés sur trois groupes distincts au sein du Parlement. Premièrement, il y a le Parlement dans son ensemble, y compris les parlementaires de la Chambre des communes et du Sénat. Étant donné que ce groupe est nombreux et a une expérience générale des produits du BVG et du CEDD, le BVG a décidé de procéder par échantillonnage aléatoire. Deuxièmement, il y a le Comité permanent des comptes publics, qui est en contact fréquent avec les rapports du BVG et convoque souvent des audiences basées sur ces rapports. C'est là que le BVG prévoit l'impact le plus important de ses rapports pour l'amélioration de la gestion des programmes gouvernementaux. Le troisième volet est celui du Comité permanent de l'environnement et du développement durable, le groupe de parlementaires qui a les contacts les plus fréquents avec les rapports de la commissaire.

La chaîne de résultats du BVG et du CEDD indique que le principal client du Bureau est le Parlement et que son principal objectif stratégique est l'amélioration des programmes du gouvernement. Les principaux résultats inscrits dans la chaîne des résultats incluent :

Résultats finaux

1. Le Bureau contribue à l'amélioration de la gestion des programmes gouvernementaux.
 - Le Canada fait des progrès dans la voie du développement durable.
 - Des programmes efficaces et efficaces.
2. Le Bureau contribue à une meilleure reddition de comptes au Parlement et au public.
 - Le public a confiance dans les institutions gouvernementales.
 - Un gouvernement honnête et responsable.
 - Les ministères rendent compte au Parlement de leur rendement en présentant de l'information financière et non financière.

Résultats intermédiaires

3. Les vérifications permettent aux parlementaires d'être mieux informés.
 - Les parlementaires transmettent correctement le message voulu dans les débats, les réponses et les rapports.
 - Les comités parlementaires appuient les recommandations du Bureau.
4. Les vérifications et les études sont pertinentes. Les questions et problèmes importants sont cernés par les vérifications, et les programmes sont modifiés.
 - Les parlementaires tiennent compte de l'obligation redditionnelle, de l'optimisation des ressources, de la conformité aux autorisations et des incidences sur l'environnement et le développement durable dans leur travail législatif et de surveillance.

Résultats immédiats

5. Soutien au Bureau dans son rôle et maintien de son travail.
 - Les clients trouvent l'information et le processus de vérification utiles.
 - Les effets non voulus du travail du Bureau sont minimisés.
6. Les parlementaires participent au processus de vérification.
 - Les comités parlementaires tiennent des audiences sur les questions signalées ou font un suivi à ce sujet.

- Les vérifications comptables et d'optimisation des ressources augmentent la confiance qu'accordent les parlementaires à l'information et aux systèmes.

MÉTHODOLOGIE

La méthodologie utilisée par Ipsos-Reid pour la présente étude a été conçue conformément aux directives contenues dans la demande de propositions. En étroite collaboration avec le Bureau du vérificateur général, nous avons conçu le questionnaire et discuté de la manière la plus efficace de mesurer le rendement du BVG. Le sondage établit un niveau de référence pour la connaissance des activités du BVG et le jugement que les répondants portent sur le Bureau.

Des membres du personnel supérieur d'Ipsos-Reid ont réalisé des entrevues personnelles avec des parlementaires entre le 5 mars et le 30 avril 2002. Certaines entrevues ont eu lieu par téléphone, à la demande des répondants.

Trois groupes distincts de parlementaires ont été cernés pour les besoins de l'étude. Le premier, le Parlement dans son ensemble, a fait l'objet d'un échantillonnage aléatoire afin de savoir si le BVG et le CEDD communiquent efficacement leurs résultats aux députés et aux sénateurs. Le deuxième groupe, le Comité permanent des comptes publics (CPCP), qui utilise régulièrement les rapports du BVG dans ses travaux et a tenu plusieurs audiences avec la vérificatrice générale (VG), a été volontairement sélectionné et traité séparément pour cette raison. De même, le Comité permanent de l'environnement et du développement durable (CPEDD) a été traité séparément; on a posé à ses membres des questions générales et précises sur les résultats des rapports et des audiences de la commissaire.

Puisque chacun de ces groupes travaille dans un contexte différent, a un mandat différent et est exposé aux rapports du BVG de manière différente, l'objectif du Bureau n'est pas de les comparer. Par exemple, on peut s'attendre à ce que les membres du CPCP connaissent mieux le BVG que les deux autres groupes et que les membres du CPEDD connaissent mieux le CEDD que les deux autres groupes. Le sondage vise plutôt à savoir si le BVG et le CEDD ont réussi à atteindre ces deux groupes cibles (le CPCP et le CPEDD) ainsi que le Parlement dans son ensemble. De plus, le fait de combiner les membres des deux comités avec l'échantillon pour former une population plus nombreuse fausserait l'échantillon, car les membres des deux comités ont une connaissance plus précise du BVG et du CEDD.

L'échantillon utilisé pour l'étude a été choisi au hasard par le Bureau du vérificateur général à partir de la population totale des députés et des sénateurs. La principale préoccupation du BVG lors du choix de la méthode d'échantillonnage était de savoir ce que le Parlement dans son ensemble, et non certains sous-groupes précis au sein de ce dernier, pense des rapports du BVG et du CEDD. Pour cette raison, le BVG a tiré un échantillon aléatoire (à l'aide d'un générateur de nombres aléatoires), avec un intervalle de confiance de 90 %.

Tous les membres du Comité des comptes publics et du Comité de l'environnement et du développement durable devaient faire partie du sondage. Après la détermination de l'échantillon, les répondants potentiels ont reçu une lettre du BVG les informant de la tenue de l'étude et leur demandant d'y participer.

Répartition de l'échantillon

Ipsos-Reid a ensuite communiqué avec le bureau de chacun des candidats potentiels à une entrevue pour fixer un moment approprié. Au total, 88 entretiens ont été réalisés, dont 60 avec des parlementaires, 16 avec des membres du Comité des comptes publics et 12 avec des membres du Comité de l'environnement et du développement durable.

Voici une répartition détaillée de l'échantillon et des répondants au sondage :

Groupe	Population	Échantillon	Réponses		Gouvernement	Opposition
			#	%		
<i>Parlementaires</i>	400	60	60 sur 103 contactés	58,3	33	27
<i>Comité des comptes publics</i>	17	S. O.	16	94,1	9	7
<i>Comité de l'environnement et du développement durable</i>	16	S. O.	12	75,0	6	6

Marges d'erreur

Les marges d'erreur pour de petites populations sont les suivantes :

- La marge d'erreur pour les parlementaires, appelés dans le présent rapport « le groupe des parlementaires » (n = 60) est de plus ou moins 9,8 %, 18 fois sur 20.
- La marge d'erreur pour les membres du Comité permanent des comptes publics (n = 16) est de plus ou moins 5,1 %, 18 fois sur 20.
- La marge d'erreur pour les membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable (n = 12) est de plus ou moins 12,3 %, 18 fois sur 20.

Les entretiens ont duré en moyenne 30 minutes. Tous les répondants ont été recrutés par le personnel spécialement formé d'Ipsos-Reid, à l'aide de la liste préparée par le BVG. La plupart des répondants ont été recrutés après de nombreux appels de suivi.

Analyse des non-répondants

Au total, 48 répondants des listes des parlementaires et des comités parlementaires ont refusé de participer au sondage. Voici la répartition des refus selon la chambre et l'appartenance politique :

- députés (41 cas) et sénateurs (7 cas)
- libéraux au pouvoir (29 cas) et membres de l'opposition (19 cas)

Nous sommes convaincus qu'il n'y a pas de distorsion de la répartition démographique des personnes de l'échantillon qui ont refusé de participer, car la répartition des non-répondants se rapproche de celle de la population des parlementaires.

Analyse du contenu de la recherche qualitative

L'analyse du contenu a été utilisée par Ipsos-Reid pour permettre la réduction d'une grande quantité d'information qualitative en un ensemble de catégories qui représentent les tendances sous-jacentes dans le matériel faisant l'objet de la recherche. Ipsos-Reid a suivi les étapes méthodologiques de l'analyse du contenu pour la conversion des données qualitatives des entrevues en données quantitatives.

- 1) Avec l'aide du BVG, nous avons distingué des catégories dans lesquelles nous avons codé les données qualitatives correspondantes.
- 2) Un manuel de codage a été créé pour classer les thèmes et les tendances des réponses textuelles en catégories quantifiables, limitant ainsi le biais causé par la création des catégories avant la tenue des entrevues.
- 3) De manière systématique, nos experts en analyse du contenu ont codé chacune des réponses données par les personnes rencontrées en entrevue. Un contrôle de la qualité du codage a été effectué pour chaque réponse.

La distribution statistique de chaque question a été analysée pour mieux connaître les impressions des parlementaires et des membres des deux comités parlementaires. De plus, nous avons analysé les données en profondeur en utilisant des citations textuelles pour expliquer entièrement les points de vue recueillis durant les entrevues en profondeur.

Nous avons examiné les résultats des entrevues avec l'objectif de comprendre les thèmes sous-jacents dans les points de vue et les déclarations des répondants. À cause de la nature ouverte de ces données, nous avons également décelé des tendances dans le point de vue des participants.

Réponses « Ne sait pas »

Le lecteur est prié de noter que dans l'ensemble du rapport (texte et graphiques), la catégorie « Ne sait pas » est une catégorie polyvalente qui regroupe, dans bien des cas, des réponses allant de « Ne sait pas/Indécis » au refus de répondre en passant par la conviction du répondant que ses connaissances sont insuffisantes pour répondre. Lorsque la catégorie « Ne sait pas » compte pour plus de 20 % des réponses, un graphique et une sous-analyse distincts ont été fournis pour préciser les opinions des personnes qui ont répondu autrement que « Ne sait pas ».

SOMMAIRE À L'INTENTION DE LA DIRECTION

Familiarisation avec le Bureau du vérificateur général du Canada

- Les résultats globaux indiquent une grande familiarisation avec les conclusions et les recommandations du Bureau du vérificateur général.

Sources d'information

- Les répondants ont mentionné des centaines de sources d'information sur les activités des ministères et organismes fédéraux. En fait, la plupart d'entre eux ont affirmé être inondés d'information d'un si grand nombre de sources différentes qu'il devient impossible de voir ne serait-ce qu'une fraction d'entre elles.

Connaissance du Bureau du vérificateur général du Canada

- Les questions prioritaires les plus souvent mentionnées par le groupe des parlementaires et les membres du Comité permanent des comptes publics incluent les suivantes : les subventions et contributions de DRHC; le sous-financement du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes; et, de manière générale, les dépenses et la reddition de comptes du gouvernement. Les autres thèmes mentionnés sont : la Commission canadienne du blé; l'immigration; l'allocation ponctuelle pour frais de chauffage; les pêches; les travaux publics; la santé des Autochtones; l'ADRC. Bon nombre de ces questions ont été très médiatisées par le passé ou ont récemment été au premier plan de l'actualité.
- Dans l'ensemble, les intéressés déclarent très bien connaître le Bureau du vérificateur général du Canada.

Crédibilité du Bureau du vérificateur général du Canada

- Le Bureau du vérificateur général est perçu comme crédible par une majorité de répondants.
- Dans l'ensemble, les résultats montrent que cette crédibilité est déjà très grande et n'a guère besoin d'être améliorée. Parmi les moyens suggérés pour rehausser cette crédibilité, mentionnons la nécessité d'une plus grande visibilité en général, l'importance de montrer de l'objectivité et de la transparence et de démontrer sans cesse l'objectivité des méthodes de vérification, surtout dans le cas des initiatives ou programmes relatifs à la politique sociale.

Rendement du BVG

- Une faible majorité de répondants du groupe des parlementaires et des membres du Comité permanent des comptes publics ont une opinion favorable du rendement du Bureau du vérificateur général pour ce qui est de l'ensemble de son travail et de ses communications. Il importe de noter que parmi les répondants qui se considéraient comme qualifiés pour commenter le rendement global du BVG, 100 % des parlementaires et des membres du CPCP ont dit que le BVG fait du bon travail.
- Lorsqu'on leur a demandé quels aspects de son travail le BVG pourrait améliorer pour que les parlementaires connaissent et utilisent davantage ses travaux, le groupe des parlementaires et les membres du Comité permanent des comptes publics ont répondu que les communications du BVG devraient être meilleures et plus fréquentes. Nombre d'entre eux ont suggéré que la vérificatrice générale expédie des résumés fréquents et vulgarisés de ses rapports et qu'elle rencontre le comité pour discuter des aspects du rapport qui sont particulièrement pertinents pour les membres de ce comité.
- Lorsqu'on leur a demandé quels aspects de son travail le BVG pourrait améliorer pour que les parlementaires connaissent et utilisent davantage ses travaux, les répondants ont de nouveau semblé favoriser la tenue de vérifications plus fréquentes, une plus grande visibilité dans les médias et une participation accrue des parlementaires. Ils ont également suggéré que la vérificatrice

générale adopte un rôle davantage proactif dans son suivi de l'application de ses recommandations par le gouvernement. Autrement dit, les répondants souhaitent davantage de communication de la part de la vérificatrice générale.

Exactitude et utilisation, en général, des conclusions et des recommandations du Bureau du vérificateur général

- Les parlementaires et les membres du Comité permanent des comptes publics ont une opinion favorable de l'exactitude et de l'utilisation des conclusions et des recommandations du BVG en général.
- Les parlementaires et les membres du Comité permanent des comptes publics ont également une opinion favorable de l'exactitude et de l'utilisation des conclusions et des recommandations du BVG dans le travail de leur comité.
- Les membres du Comité permanent des comptes publics ont généralement une idée positive de l'impact des conclusions et des recommandations du BVG sur le travail de leur comité.
- Lorsqu'on leur demande quels sont les principaux motifs pour lesquels le Comité des comptes publics convoque des audiences sur les questions soulevées par le Bureau du vérificateur général, les membres de ce comité mentionnent le plus souvent que le Comité veut approfondir ou préciser les constatations et recommandations de la vérificatrice générale ou encore demander des comptes au gouvernement au sujet des problèmes qu'elle soulève.
- Quand on leur demande pour quelles raisons ils ne convoquent pas d'audience, la plupart des membres du Comité permanent des comptes publics mentionnent le manque de temps, la faible pertinence du sujet, ou encore le fait que la vérification a été bien faite et qu'ils n'ont pas à remettre en question le rapport de la vérificatrice générale.
- On a demandé aux membres du Comité permanent des comptes publics si, à leur avis, le BVG a trop, pas assez ou juste assez couvert chacun des éléments clés de l'administration publique ces deux dernières années. Les membres de ce comité croient dans l'ensemble que le BVG fournit une couverture appropriée dans ce domaine, sauf en ce qui a trait à l'information sur la commissaire à l'environnement et au développement durable. Dans ce dernier cas, ils ont tendance à dire que la couverture est insuffisante.

Secteurs à toucher lors d'examens futurs — Bureau du vérificateur général du Canada

- Dans leur réponse à la question « [...] quelles questions aimeriez-vous voir examinées dans les années à venir? », de nombreux répondants mentionnent l'immigration, la sécurité, DRHC, la santé des Autochtones, les finances publiques, l'environnement et le réchauffement de la planète, les pêcheries, les hélicoptères Sea King et la transparence au gouvernement en général.
- À la question « Y a-t-il des domaines ou des questions pour lesquels l'absence de vérification ces dernières années de la part du Bureau du vérificateur général vous a étonné? Le cas échéant, lesquels? », une minorité de répondants répondent en mentionnant l'absence d'examen des dépenses militaires, de la Société canadienne de postes et des sociétés d'État en général.

Connaissance de la commissaire à l'environnement

- Les questions préoccupantes soulevées par la commissaire à l'environnement les plus souvent mentionnées par l'ensemble des répondants sont, au premier rang, le Protocole de Kyoto, le réchauffement de la planète ou le changement climatique. Au deuxième rang, les répondants nomment le développement durable et les espèces en péril. De plus, les membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable mentionnent précisément les Grands Lacs, la qualité de l'eau, l'agriculture et les pesticides.

- De nombreux membres du groupe des parlementaires indiquent qu'ils connaissent très peu la commissaire et ne suivraient probablement pas ses publications, à moins que leur comité ou les responsabilités au Parlement englobent les questions environnementales. Autrement dit, le travail de la commissaire est vu comme pertinent pour les parlementaires qui ont des responsabilités dans ce domaine. Comme il fallait s'y attendre, les personnes qui siègent au CPEDD et les membres du Comité des comptes publics se sentent très bien renseignés au sujet de ces aspects des responsabilités de la commissaire.

Rendement de la commissaire

- Le groupe des parlementaires et les membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable ne sont pas aussi positifs au sujet du rendement de la commissaire à l'environnement qu'ils le sont pour celui du BVG. Cette cote de rendement plus basse pour la commissaire peut être attribuée notamment à un manque de connaissances parmi les répondants, en particulier chez les parlementaires. Cependant, parmi les personnes qui ont donné une opinion autre que « Ne sait pas », 68 % des parlementaires et 73 % des membres du CPEDD disent que la commissaire accomplit un bon travail dans l'ensemble.
- Lorsqu'on leur demande « Dans l'ensemble, qu'est-ce que la commissaire à l'environnement pourrait améliorer, à votre avis, pour favoriser une plus grande connaissance et utilisation de ses rapports et de ses conclusions parmi les parlementaires? », le groupe des parlementaires et les membres du CPEDD suggèrent de renforcer sa notoriété de manière à ce qu'on prête davantage attention à ses interventions, c.-à-d. au moyen des médias et grâce à des rapports et présentations plus fréquents aux parlementaires.
- Lorsqu'on leur demande comment la commissaire à l'environnement pourrait améliorer le travail qu'elle accomplit, le groupe des parlementaires et les membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable suggèrent de nouveau d'accroître sa notoriété (auprès du public, des parlementaires et des membres de comités). Les répondants veulent aussi des rapports plus fréquents. Certains disent qu'ils souhaitent que la commissaire se montre plus énergique dans ses vérifications.

Crédibilité du Bureau de la commissaire

- Le Bureau du vérificateur général est perçu comme étant crédible par une majorité de répondants, tandis que la commissaire à l'environnement reçoit des cotes moins favorables, sauf de la part des membres du Comité de l'environnement et du développement durable. L'évaluation de la crédibilité peut, entre autres, être influencée par une faible connaissance de la commissaire à l'environnement. Parmi les personnes qui donnent une opinion autre que « Ne sait pas », 68 % des parlementaires et 75% des membres du CPEDD disent que l'information fournie par la commissaire à l'environnement est crédible.
- Tous les répondants sont d'avis qu'une augmentation de la notoriété de la commissaire (accroître sa visibilité, sensibiliser les gens à l'existence de son bureau et de son poste, améliorer la communication) contribuerait à renforcer sa crédibilité.

Exactitude et utilisation, en général, des conclusions et des recommandations de la commissaire

- Les parlementaires et les membres du Comité de l'environnement et du développement durable ont une opinion moins favorable de l'exactitude et de l'utilisation des conclusions et des recommandations de la commissaire que de celles du BVG. En raison du ton de ces entrevues, le fait qu'un répondant désapprouve un énoncé de la présente section ne doit pas nécessairement être considéré comme une évaluation négative. La probabilité est forte que cette réponse s'explique plutôt par un manque de connaissances.
- Là encore, le point de vue sur l'exactitude et l'utilisation des conclusions et des recommandations de la commissaire dans le travail des comités n'est pas aussi favorable que pour le BVG. À nouveau, les

cotes plus faibles attribuées par le groupe des parlementaires pourraient être en partie attribuables à une moins bonne connaissance de la commissaire.

- Les membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable croient que le travail de la commissaire est pertinent pour le Comité et qu'il a accru la valeur des décisions de ses membres. Cependant, ils sont moins enclins à dire que le processus de pétition est pertinent ou qu'ils se tournent vers la commissaire en tant que source d'information.
- Quand on leur demande quelle serait la principale raison de convoquer des audiences sur les problèmes soulevés par la commissaire, les membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable répondent le plus souvent qu'ils le feraient en cas de situation porte-parole de l'opposition ou d'urgence, s'ils ont besoin d'information ou de détails supplémentaires sur les constatations du rapport de la commissaire ou s'ils veulent convoquer des témoins. Ils ont cité comme motifs de ne pas convoquer d'audiences le manque de temps, le peu de pertinence du thème ou le fait qu'ils n'ont pas besoin d'information supplémentaire.

Secteurs à toucher lors d'examens futurs — Commissaire à l'environnement

- Les répondants mentionnent ce qui suit quand on leur demande quels problèmes ils voudraient voir examiner par la commissaire à l'environnement et au développement durable : le Protocole de Kyoto, le réchauffement de la planète ou le changement climatique; la qualité de l'eau; les sources d'énergie; les espèces en péril; les polluants chimiques; l'effet de l'environnement sur les humains.
- La plupart des répondants ne nomment pas de questions pour lesquelles l'absence de vérification de la part de la commissaire à l'environnement ces dernières années les a étonnés.

CONSÉQUENCES ET RECOMMANDATIONS

- Les résultats du sondage permettent de constater que le Bureau du vérificateur général est largement reconnu par la plupart des répondants et que ceux-ci lui font confiance. Le BVG bénéficie donc d'une évaluation positive de son travail et de son impact sur les répondants. Inversement, la commissaire à l'environnement n'est pas aussi bien connue de la plupart des répondants du groupe des parlementaires ou des membres du Comité permanent des comptes publics (ce n'est pas le cas des membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable) et ne bénéficie par conséquent pas des mêmes évaluations positives que le Bureau du vérificateur général.
- Bien que l'environnement ne constitue pas un domaine d'étude pour de nombreux répondants, ils s'accordent généralement à dire que la commissaire doit être mieux connue et agir de manière proactive pour renforcer sa notoriété. Contrairement au Bureau du vérificateur général, qui est maintenant un vieux routier de la vérification, le Bureau de la commissaire en est à ses premiers balbutiements et n'exerce pas la même influence sur les répondants de toutes les catégories. Le temps et les campagnes de relations publiques devraient aider à rehausser la notoriété de la commissaire et, du coup, la connaissance de son mandat et de ses rôles et responsabilités chez les membres du Parlement.
- Une étape importante pour sensibiliser les gens à l'existence de la commissaire et à la pertinence des questions environnementales consiste à montrer comment l'environnement peut toucher tous les aspects des activités du gouvernement. La commissaire, comme le Bureau du vérificateur général, doit montrer que ses secteurs d'enquête couvrent des portefeuilles importants et non seulement l'environnement.
- La plupart des répondants disent qu'ils ne lisent pas les rapports de la vérificatrice générale au complet. Ces rapports sont considérés comme trop longs et pas particulièrement faciles à utiliser. Les participants au sondage disent ne lire que les parties qui touchent leur portefeuille et que, pour cette raison, ils aimeraient également recevoir un résumé du rapport pour voir si certains chapitres se rapportent à leur travail. Les mêmes commentaires s'appliquent aux rapports de la commissaire.
- Pour encourager une utilisation plus intensive des conclusions et recommandations du Bureau du vérificateur général et du commissaire à l'environnement, les deux bureaux doivent envoyer régulièrement de l'information aux parlementaires en utilisant tous les outils à leur disposition, par exemple les médias, la télévision parlementaire, Internet et le courriel, ainsi que des conférences, colloques, exposés et présentations.

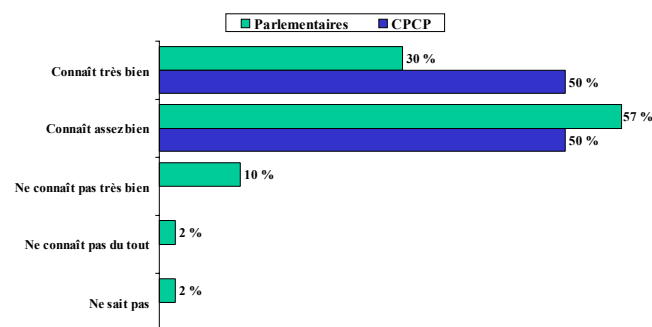
RÉSULTATS DÉTAILLÉS RELATIFS AU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Familiarisation personnelle avec le Bureau du vérificateur général du Canada

On a demandé aux répondants d'évaluer leur propre connaissance des conclusions et des recommandations du Bureau du vérificateur général. *Seuls* les parlementaires et les membres du Comité permanent des comptes publics ont été questionnés sur le Bureau du vérificateur général. Les résultats globaux indiquent une familiarisation meilleure avec le Bureau du vérificateur général qu'avec celui de la commissaire à l'environnement.

Connaissance personnelle du BVG

Où vous situeriez-vous? Diriez-vous que vous connaissez très bien, assez bien, pas très bien ou pas du tout les conclusions et les recommandations du BVG?



CPCP et parlementaires, n = 76

Lorsqu'on demande aux parlementaires et aux membres du Comité permanent des comptes publics (CPCP) d'évaluer leur propre connaissance des conclusions et des recommandations du Bureau du vérificateur général, tous les membres du Comité permanent des comptes publics (100 %) disent qu'ils les connaissent très bien (50 %) ou assez bien (50%). Pour leur part, 87 % des répondants du groupe des parlementaires disent les connaître très bien (30 %) ou assez bien (57 %).

Sources d'information

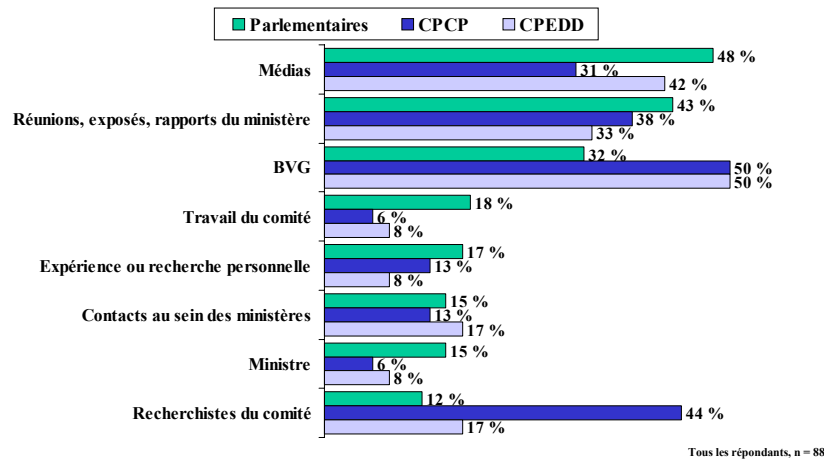
La présente section donne un bref aperçu des sources qui viennent en premier lieu à l'esprit des personnes du groupe des parlementaires et des membres du Comité permanent des comptes publics ou du Comité permanent de l'environnement et du développement durable pour obtenir de l'information sur le fonctionnement des ministères et des organismes gouvernementaux ainsi que des questions soulevées par le Bureau du vérificateur général.

Information sur les activités des ministères et organismes gouvernementaux

Les répondants ont mentionné des dizaines de sources d'information sur les activités des ministères et organismes fédéraux. En fait, la plupart d'entre eux ont affirmé être inondés d'information d'un si grand nombre de sources différentes qu'il devient impossible de voir ne serait-ce qu'une fraction d'entre elles.

Information sur les activités des ministères et organismes gouvernementaux

Quelles sont les principales sources qui vous renseignent sur le fonctionnement des ministères et des organismes gouvernementaux?



Il ne faut pas sous-estimer l'importance des médias dans la diffusion d'information sur les ministères et organismes du gouvernement. Les médias sont mentionnés par 48 % des répondants du groupe des parlementaires, 42 % des membres du Comité de l'environnement et du développement durable et 31 % des membres du Comité des comptes publics.

Le Bureau du vérificateur général est aussi une source d'information usuelle pour le groupe des parlementaires (32 %), les membres du Comité des comptes publics (50 %) et ceux du Comité permanent de l'environnement et du développement durable (50 %).

Chez les parlementaires interviewés, les réunions, exposés et rapports du ministère sont également une source importante d'information (43 %).

Les membres du Comité des comptes publics se fient également aux recherchistes du Comité (44 %), aux réunions, exposés et rapports du ministère (38 %) et au Comité des comptes publics lui-même (31 %).

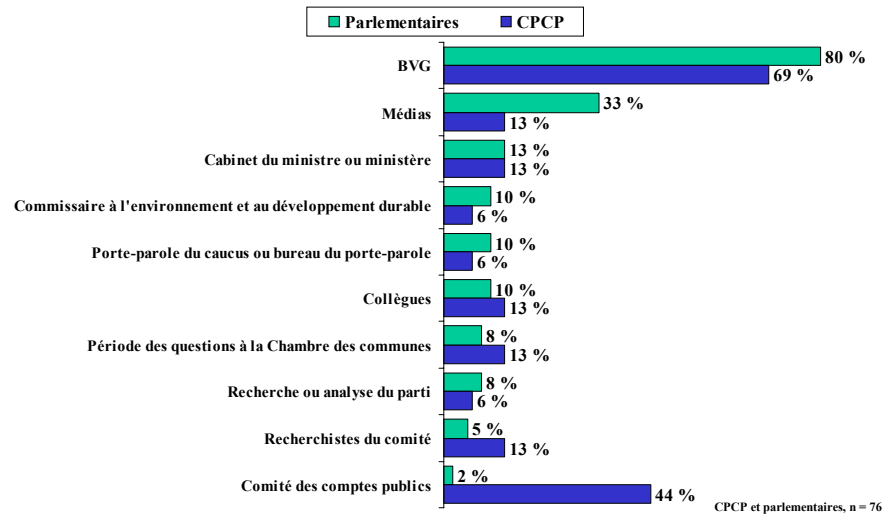
Les membres du Comité de l'environnement et du développement durable comptent également sur le commissaire à l'environnement (42 %) et sur les réunions, exposés et rapports du ministère (33 %).

Information sur les questions soulevées par le Bureau du vérificateur général

On a ensuite demandé au groupe des parlementaires et aux membres du Comité des comptes publics de quelle source ils reçoivent la plus grande partie de l'information sur les questions soulevées par le Bureau du vérificateur général.

Information sur les questions soulevées par le BVG

Qui vous fournit la majorité des renseignements que vous obtenez au sujet des questions soulevées par le BVG, ou encore où obtenez-vous de tels renseignements?



Le Bureau du vérificateur général, en particulier les rapports de la vérificatrice générale, est une source importante d'information pour les membres du groupe des parlementaires (80 %) et du Comité des comptes publics (69 %).

Parmi ceux qui ont participé à des entrevues, un parlementaire sur trois (33 %) a mentionné les médias.

Plus de deux membres sur cinq du Comité des comptes publics (44 %) ont mentionné ce même comité comme source usuelle d'information. Venaient ensuite les médias (13 %), les recherchistes du comité (13 %), la période des questions à la Chambre des communes (13 %) et le cabinet du ministre ou le ministère (13 %).

Connaissance du Bureau du vérificateur général

Questions prioritaires

Avant de demander aux parlementaires et aux membres du Comité permanent des comptes publics d'évaluer leur connaissance du Bureau du vérificateur général, nous leur avons demandé s'ils pouvaient nommer certaines des questions soulevées dans les rapports du Bureau du vérificateur général au cours des deux dernières années.

Les principaux problèmes mentionnés par les deux groupes de répondants ont été les subventions et contributions de DRHC; le sous-financement du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes; et, de manière générale, les dépenses et la reddition de comptes du gouvernement. La Commission canadienne du blé, l'immigration, l'allocation ponctuelle pour frais de chauffage, les pêches, les travaux publics, la santé des Autochtones et l'ADRC ont également été mentionnés. Bon nombre de ces questions ont été très médiatisées par le passé ou ont récemment été au premier plan de l'actualité.

En général, les parlementaires ont mentionné plusieurs questions soulevées par le BVG. Cependant, au cours des entrevues, la plupart des répondants ont dit croire que leur connaissance des questions couvertes par le BVG se limitait aux secteurs d'intérêt de leur propre portefeuille.

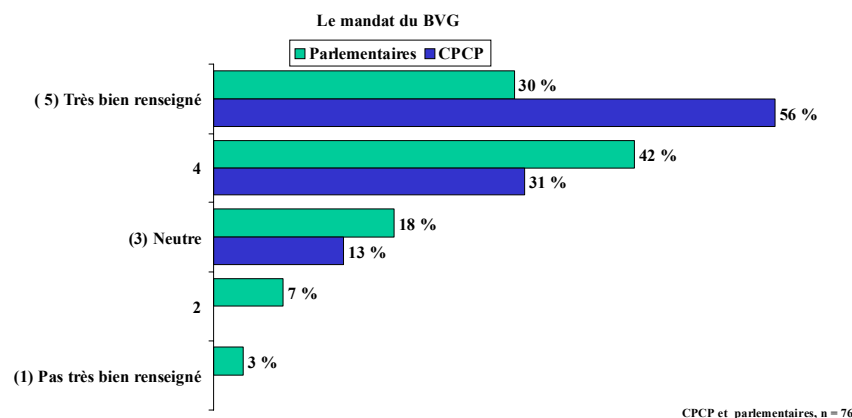
Connaissance du Bureau du vérificateur général du Canada, déclarée par les intéressés

La connaissance du Bureau du vérificateur général et de ses fonctions varie au sein du groupe des parlementaires et des membres du Comité permanent des comptes publics. Dans l'ensemble, une forte majorité de membres du Comité permanent des comptes publics se sentent bien renseignés sur tous les aspects du Bureau du vérificateur général figurant dans la liste. Au sein du groupe des parlementaires, la connaissance varie selon les aspects des fonctions du Bureau du vérificateur général. La connaissance déclarée par les intéressés a été mesurée à l'aide d'une échelle à cinq notes où 1 signifie « pas très bien renseigné » et 5, « très bien renseigné ». Dans l'ensemble, la connaissance déclarée par les intéressés au sujet du Bureau du vérificateur général est plus grande que celle rapportée au sujet de la commissaire à l'environnement.

La majorité des répondants des deux groupes disent qu'ils sont bien renseignés sur le mandat du Bureau du vérificateur général. Plus précisément, 88 % (note de 4 ou de 5 sur une échelle à cinq notes) des membres du Comité permanent des comptes publics et trois membres sur quatre (72 %) du groupe des parlementaires disent qu'ils sont bien renseignés sur le mandat du Bureau du vérificateur général.

Connaissance du mandat du BVG

À l'aide d'une échelle de 5 points, où « 1 » signifie que vous avez l'impression de n'être « pas très bien renseigné » et « 5 », que vous avez l'impression d'être « très bien renseigné », veuillez me dire dans quelle mesure vous avez l'impression d'être bien renseigné sur les aspects suivants des fonctions du BVG ces deux dernières années.

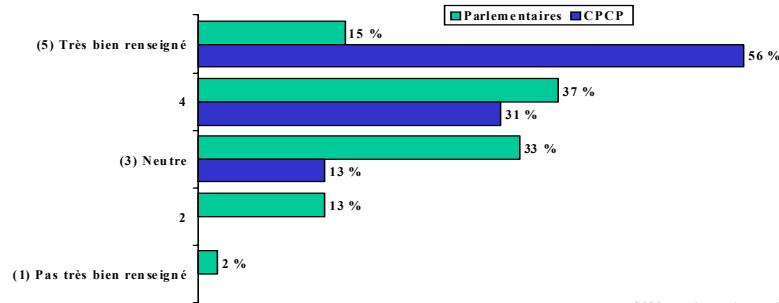


Une majorité de répondants des deux groupes disent aussi qu'ils sont bien renseignés sur le travail du Bureau du vérificateur général. Plus précisément, une forte majorité des membres du Comité des comptes publics (88 %) et la moitié du groupe des parlementaires (52 %) ont dit être bien renseignés au sujet du travail du Bureau du vérificateur général.

Connaissance du travail du BVG dans l'ensemble

À l'aide d'une échelle de 5 points, où « 1 » signifie que vous avez l'impression de n'être « pas très bien renseigné » et « 5 », que vous avez l'impression d'être « très bien renseigné », veuillez me dire dans quelle mesure vous avez l'impression d'être bien renseigné sur les aspects suivants des fonctions du BVG ces deux dernières années.

Le travail du BVG dans l'ensemble:

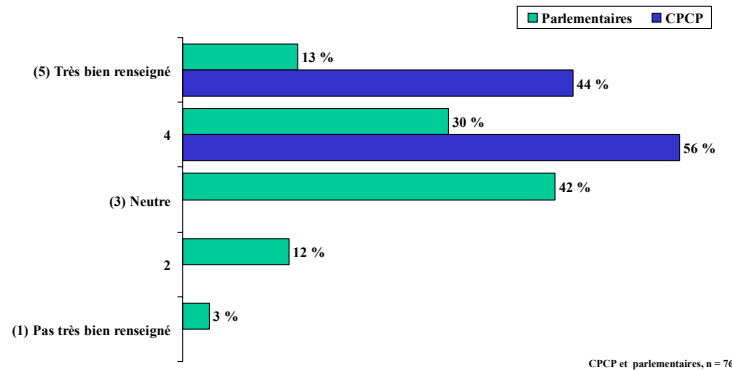


Tous les membres du Comité des comptes publics (100 %) et deux membres sur cinq du groupe des parlementaires (43 %) ont dit être bien renseignés au sujet des rapports du Bureau du vérificateur général.

Connaissance des rapports du BVG

À l'aide d'une échelle de 5 points, où « 1 » signifie que vous avez l'impression de n'être « pas très bien renseigné » et « 5 », que vous avez l'impression d'être « très bien renseigné », veuillez me dire dans quelle mesure vous avez l'impression d'être bien renseigné sur les aspects suivants des fonctions du BVG ces deux dernières années.

Les rapports publiés par le BVG ces deux dernières années.

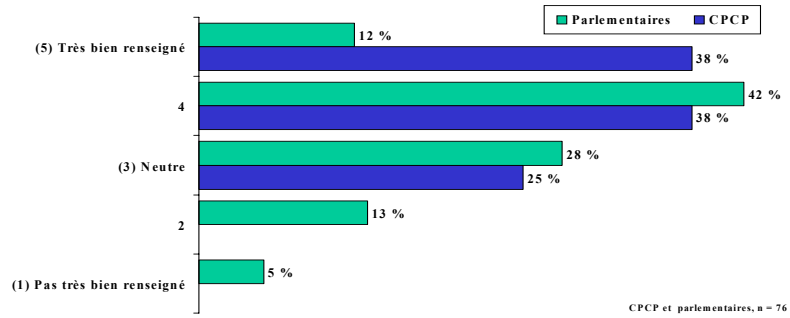


Trois membres sur quatre du Comité des comptes publics (75 %) et la moitié du groupe des parlementaires (53 %) disent qu'ils sont bien renseignés sur les conclusions et recommandations du Bureau du vérificateur général.

Connaissance des conclusions et recommandations du BVG

À l'aide d'une échelle de 5 points, où « 1 » signifie que vous avez l'impression de n'être « pas très bien renseigné » et « 5 », que vous avez l'impression d'être « très bien renseigné », veuillez me dire dans quelle mesure vous avez l'impression d'être bien renseigné sur les aspects suivants des fonctions du BVG ces deux dernières années.

Les conclusions et les recommandations du BVG.

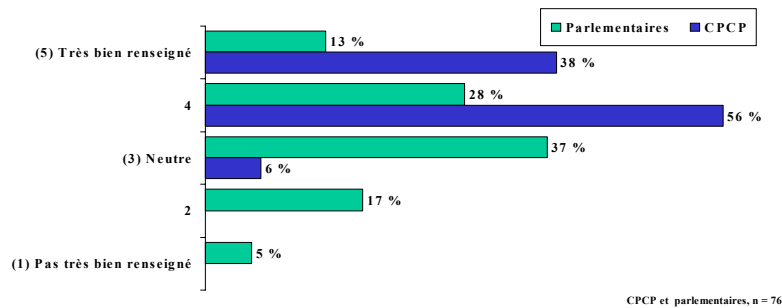


Presque tous les membres du Comité des comptes publics (94 %) et deux membres sur cinq du groupe des parlementaires (42%) disent qu'ils sont bien renseignés au sujet des opinions et des observations du Bureau du vérificateur général au sujet des comptes publics du Canada (les états financiers).

Connaissance des opinions du BVG sur les comptes publics

À l'aide d'une échelle de 5 points, où « 1 » signifie que vous avez l'impression de n'être « pas très bien renseigné » et « 5 », que vous avez l'impression d'être « très bien renseigné », veuillez me dire dans quelle mesure vous avez l'impression d'être bien renseigné sur les aspects suivants des fonctions du BVG ces deux dernières années.

Le point de vue et les observations du BVG à l'égard des comptes publics du Canada, c'est-à-dire les états financiers.



Crédibilité du Bureau du vérificateur général du Canada

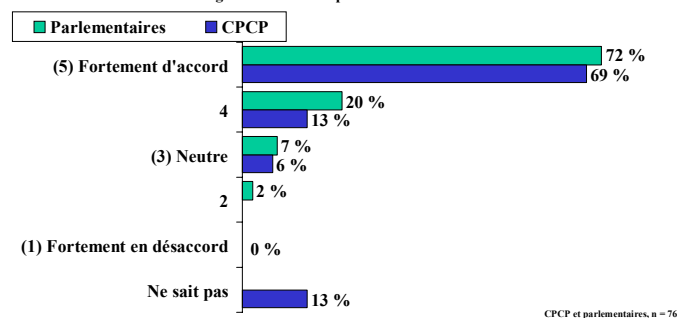
On a demandé aux répondants de noter la crédibilité du Bureau du vérificateur général sur une échelle à cinq notes où 1 signifie « fortement en désaccord » et 5 signifie « fortement d'accord ». Le Bureau du vérificateur général est perçu comme crédible par une majorité de répondants.

Selon leurs propres observations et connaissances, une forte majorité de membres du groupe des parlementaires (92 % – note de 4 ou de 5 sur une échelle à cinq notes) et de membres du Comité permanent des comptes publics (81 %) n'ont pas hésité à indiquer que l'information fournie par le Bureau du vérificateur général est crédible.

Crédibilité de l'information du BVG

Veillez songer aux travaux du BVG et de la commissaire à l'environnement ces deux dernières années. Sur une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie fortement en désaccord et « 5 », fortement d'accord, veuillez me dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants.

Les renseignements fournis par le BVG sont crédibles.

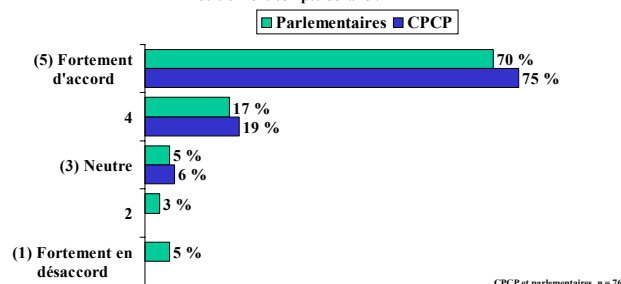


De plus, une forte majorité de membres du Comité permanent des comptes publics (94 %) et de répondants du groupe des parlementaires (88 %) reconnaît que sans le Bureau du vérificateur général, on accorderait moins d'attention à savoir si les ministères ou les organismes respectent ou tiennent compte de la loi.

Efficacité du BVG

Veillez songer aux travaux du BVG et de la commissaire à l'environnement ces deux dernières années. Sur une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie fortement en désaccord et « 5 », fortement d'accord, veuillez me dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants.

Sans le BVG, on accorderait moins d'attention à savoir si les ministères ou les organismes respectent ou tiennent compte de la loi.

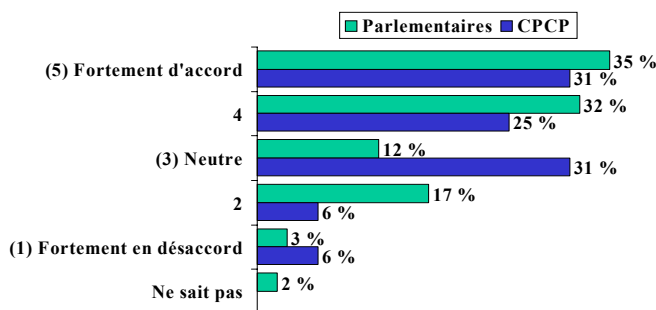


Deux répondants sur trois du groupe des parlementaires (67 %) et une majorité de participants membres du Comité permanent des comptes publics (56 %) reconnaissent également que les vérifications régulières des comptes publics, ou états financiers, qu'effectue le BVG favorisent la confiance du public à l'égard des finances du gouvernement.

Le BVG favorise la confiance du public à l'égard des finances du gouvernement

Vous avez songé aux travaux du BVG et de la commissaire à l'environnement ces deux dernières années. Sur une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie fortement en désaccord et « 5 », fortement d'accord, veuillez me dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants.

Les vérifications régulières des comptes publics, ou états financiers, qu'effectue le BVG favorisent la confiance du public à l'égard des finances du gouvernement.



CPCP et parlementaires, n = 76

Pendant les entrevues, certains répondants ont eu de la difficulté à répondre à la question. Ils ont indiqué que si le public connaissait le rôle du BVG, sa confiance serait accrue, mais que la découverte de gaspillage et de corruption dans le système pourrait réduire cette confiance.

Suggestions pour augmenter la crédibilité du Bureau du vérificateur général du Canada

On a demandé aux parlementaires et aux membres du Comité permanent des comptes publics s'ils avaient des suggestions pour augmenter la crédibilité du Bureau du vérificateur général du Canada. Les résultats qualitatifs montrent aussi que cette crédibilité est déjà très grande et n'a guère besoin d'être améliorée.

[Traduction] « Il [le BVG] est crédible. Une lourde responsabilité repose sur le BVG, qui en prend acte et se montre à la hauteur. À mon avis, le BVG n'a pas de problème de crédibilité. »

Parmi les moyens suggérés pour rehausser cette crédibilité, mentionnons la nécessité d'une plus grande visibilité en général, l'importance de montrer de l'objectivité et de la transparence et de démontrer sans cesse l'objectivité des méthodes de vérification, surtout dans le cas des initiatives ou programmes relatifs à la politique sociale.

Rendement du BVG

Cette section présente l'évaluation du rendement du Bureau du vérificateur général que font les répondants. On leur a demandé d'évaluer ce rendement à l'aide d'une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie « très mauvais travail » et « 5 », « très bon travail ».

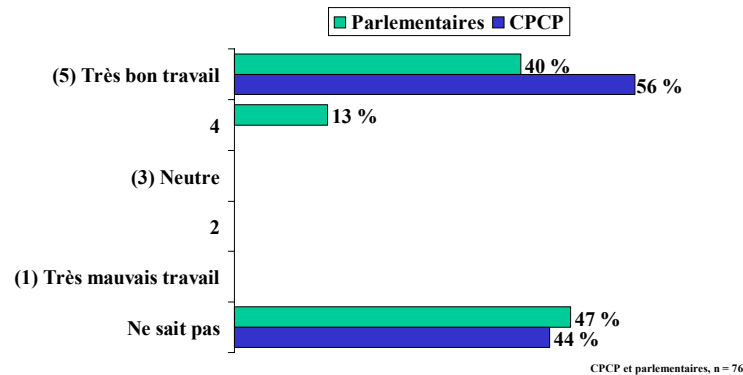
Cette section se rapporte aux membres du groupe des parlementaires et du Comité permanent des comptes publics *seulement*. Dans l'ensemble, une faible majorité d'entre eux ont une opinion favorable du rendement du Bureau du vérificateur général pour ce qui est de l'ensemble de son travail et de ses communications.

La moitié des membres du groupe des parlementaires (53 % – note de 4 ou de 5 sur une échelle à cinq notes) et du Comité permanent des comptes publics (56 %) croient que dans l'ensemble, le Bureau du vérificateur général fait du bon travail.

Rendement du BVG

Pour les prochains énoncés, nous utiliserons une échelle de 1 à 5, où «1» signifie « très mauvais travail » et « 5 », « très bon travail ». Veuillez me dire comment vous évaluez :

Le rendement du BVG dans l'ensemble.

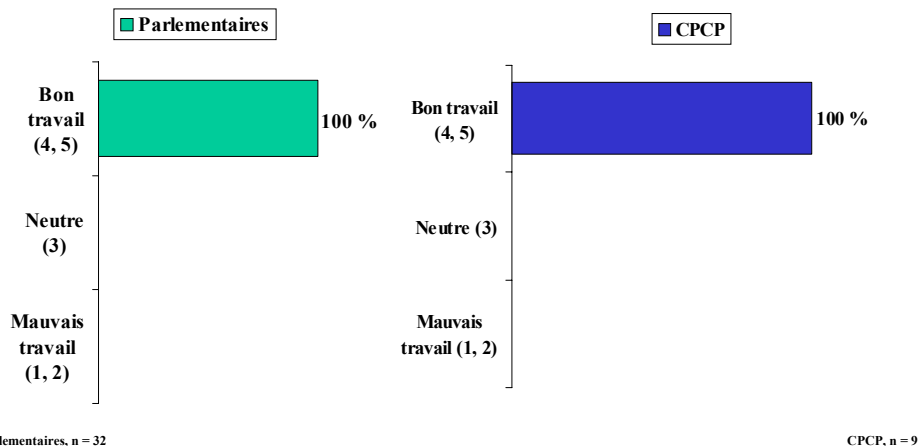


Il importe de noter que parmi les répondants qui se considéraient comme qualifiés pour commenter le rendement global du BVG, 100 % des parlementaires et des membres du CPCP ont dit que le BVG fait du bon travail.

Parmi les 53 % des répondants qui ont répondu autre chose que « Ne sait pas »

Pour les prochains énoncés, nous utiliserons une échelle de 1 à 5, où «1» signifie « très mauvais travail » et « 5 », « très bon travail ». Veuillez me dire comment vous évaluez :

Le rendement du BVG dans l'ensemble.

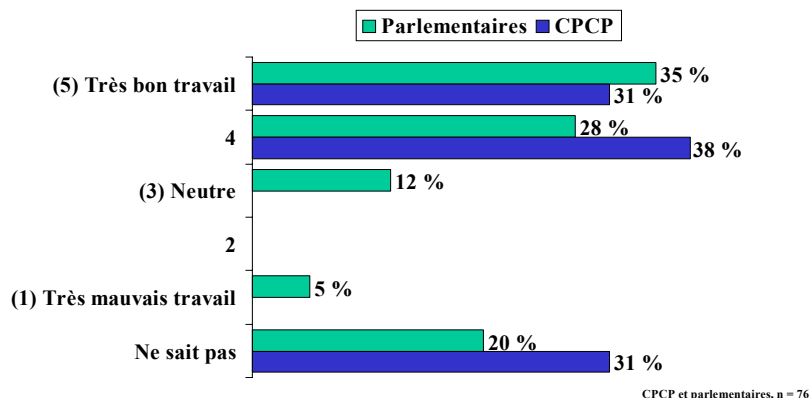


Environ deux membres sur trois du groupe des parlementaires (63 %) et du Comité permanent des comptes publics (69 %) croient que le Bureau du vérificateur général fait du bon travail dans ses communications avec les parlementaires.

Les communications du BVG avec les parlementaires

Pour les prochains énoncés, nous utiliserons une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie « très mauvais travail » et « 5 », « très bon travail ». Veuillez me dire comment vous évaluez :

Les communications du BVG avec les parlementaires



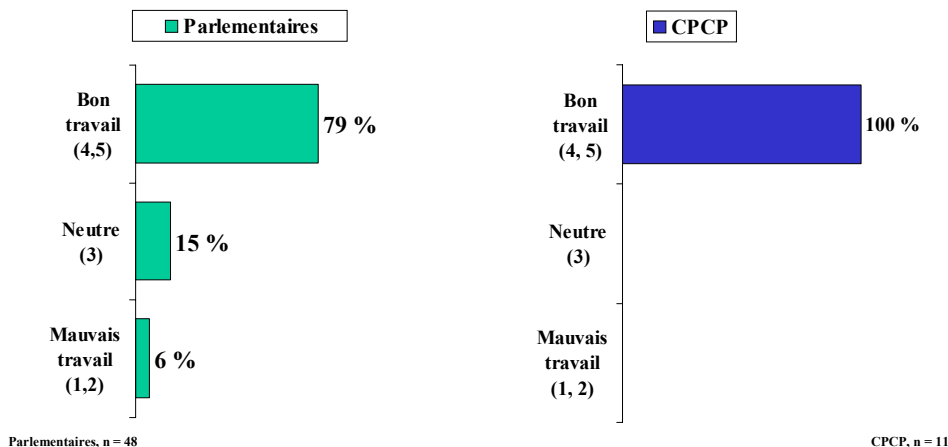
Parmi les personnes qui ont donné une opinion autre que « Ne sait pas », 79 % des parlementaires et 100 % des membres du CPCP disent que le BVG accomplit un bon travail de communication avec les parlementaires.

Parmi les 80 % des répondants qui ont répondu autre chose que « Ne sait pas »

Parmi les 62 % des répondants qui ont répondu autre chose que « Ne sait pas »

Pour les prochains énoncés, nous utiliserons une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie « très mauvais travail » et « 5 », « très bon travail ». Veuillez me dire comment vous évaluez :

Les communications du BVG avec les parlementaires.

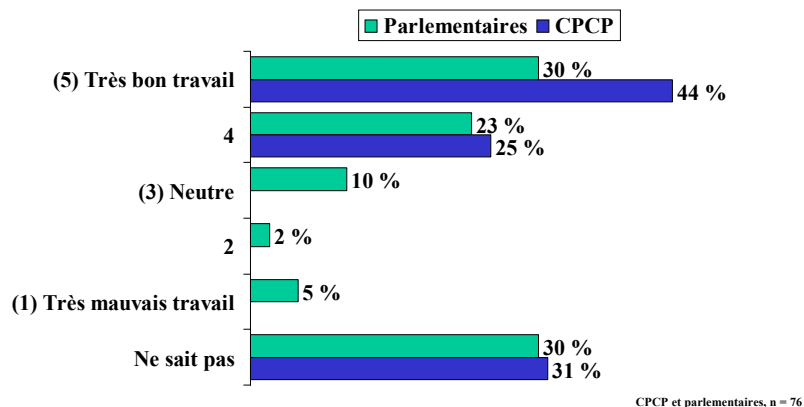


Plus de la moitié des répondants sont également d'avis que le Bureau du vérificateur général accomplit un bon travail dans ses communications avec les médias. Plus précisément, deux membres sur trois du Comité permanent des comptes publics (69 %) et la moitié du groupe des parlementaires (53 %) expriment cette opinion.

Les communications du BVG avec les médias

Pour les prochains énoncés, nous utiliserons une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie « très mauvais travail » et « 5 », « très bon travail ». Veuillez me dire comment vous évaluez :

Les communications du BVG avec les médias.

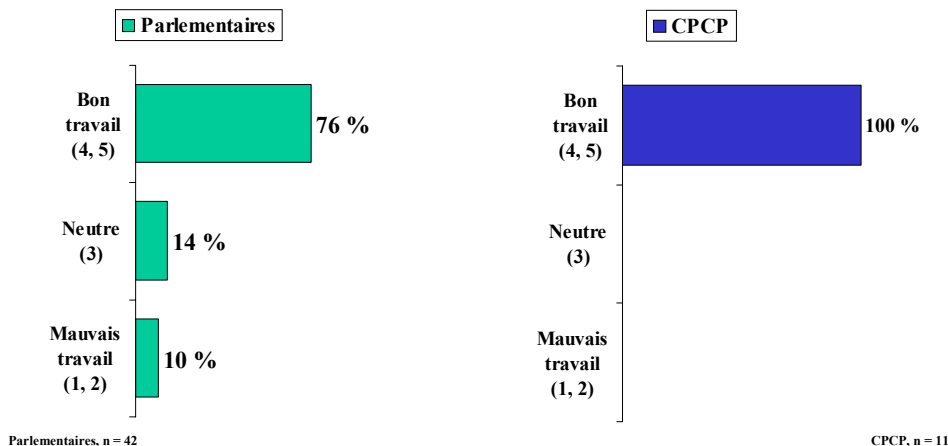


Parmi les personnes qui ont donné une opinion autre que « Ne sait pas », 76 % des parlementaires et 100 % des membres du CPCP disent que le BVG accomplit un bon travail de communications avec les médias.

Parmi les 70 % des répondants qui ont répondu autre chose que « Ne sait pas » **Parmi les 69 % des répondants qui ont répondu autre chose que « Ne sait pas »**

Pour les prochains énoncés, nous utiliserons une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie « très mauvais travail » et « 5 », « très bon travail ». Veuillez me dire comment vous évaluez :

Les communications du BVG avec les médias.

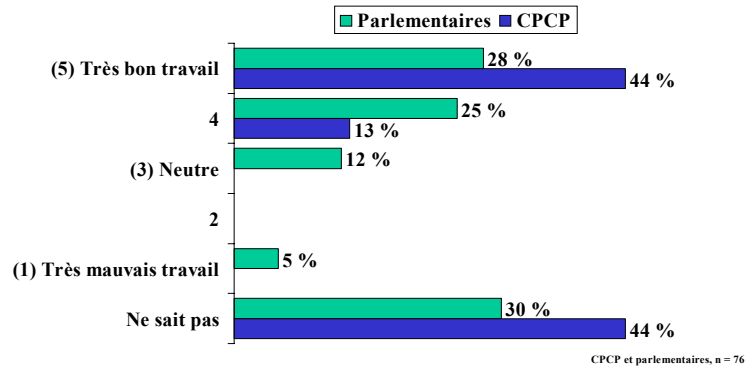


Plus de la moitié du groupe des parlementaires (56 %) et des membres du Comité permanent des comptes publics (53 %) croient également que le Bureau du vérificateur général accomplit un bon travail dans ses communications avec les membres des comités.

Les communications du BVG avec les membres des comités

Pour les prochains énoncés, nous utiliserons une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie « très mauvais travail » et « 5 », « très bon travail ». Veuillez me dire comment vous évaluez :

Les communications du BVG avec les membres des comités.

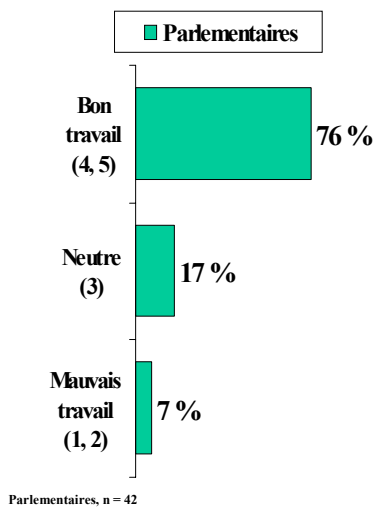


Parmi les personnes qui ont donné une opinion autre que « Ne sait pas », 76 % des parlementaires et 100 % des membres du CPCP disent que le BVG accomplit un bon travail de communication avec les membres des comités.

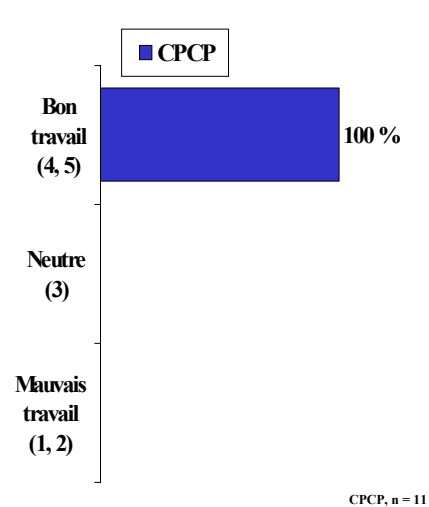
Parmi les 70 % des répondants qui ont répondu autre chose que « Ne sait pas »

Pour les prochains énoncés, nous utiliserons une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie « très mauvais travail » et « 5 », « très bon travail ». Veuillez me dire comment vous évaluez :

Les communications du BVG avec les membres des comités.



Parmi les 56 % des répondants qui ont répondu autre chose que « Ne sait pas »



Recommandations globales pour améliorer le travail du Bureau du vérificateur général

On a également demandé aux parlementaires et aux membres du Comité permanent des comptes publics ce qu'on pourrait faire pour améliorer le travail de la vérificatrice générale et du Bureau du vérificateur général.

Encore une fois, les répondants semblent être en faveur de vérifications plus fréquentes, d'une attention accrue de la part des médias, d'une participation plus soutenue des parlementaires et de l'adoption d'un rôle plus proactif par la vérificatrice générale afin de pousser le gouvernement à mettre en œuvre ses recommandations. Autrement dit, les répondants souhaitent davantage de communication de la part de la vérificatrice générale.

« Communiquez avec les parlementaires en dehors du contenu normal de certains rapports. Parlez de l'avenir de la responsabilité gouvernementale. »

[Traduction] « Invitez-nous [les parlementaires], faites-nous participer plus souvent qu'une fois l'an lors de la publication de documents. »

[Traduction] « Demandez aux parlementaires quelles questions sont importantes pour eux et écoutez-les. »

[Traduction] « Consultez davantage les parlementaires et rapprochez-vous du grand public. »

Exactitude et utilisation, en général, des conclusions et des recommandations de la vérificatrice générale

On a demandé aux parlementaires et aux membres du Comité permanent des comptes publics de définir, en utilisant une échelle de 5 points où « 1 » signifie « fortement en désaccord » et « 5 », « fortement d'accord », s'ils approuvaient ou non une série d'énoncés portant sur l'exactitude et l'utilisation des conclusions et des recommandations de la vérificatrice générale. Les résultats rendent compte du point de vue du groupe des parlementaires et des membres du Comité permanent des comptes publics *seulement*. Les deux groupes de répondants ont une opinion favorable de l'exactitude et de l'utilisation des conclusions et des recommandations de la vérificatrice générale, en se fondant sur leur connaissance des vérifications antérieures et du rôle et des responsabilités de la vérificatrice générale :

« C'est le seul organisme fiable et externe qui nous parle des ministères sans affiliation politique. »

[Traduction] « La qualité des recherches est inégalable, l'équipe, superbe, et les chercheurs, excellents. Ils n'épargnent aucun effort. »

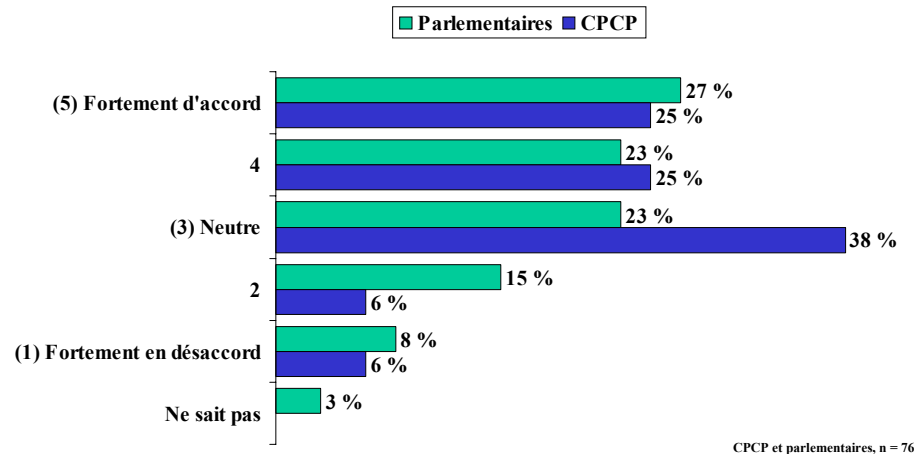
[Traduction] « Une fonctionnaire indépendante dans un bureau à la réputation sans tache. Elle n'a aucun intérêt personnel à défendre et représente le public. [En nous appuyant sur] la crédibilité de la vérificatrice générale, nous pouvons travailler pour mettre en œuvre les modifications et corrections qu'elle suggère. »

La moitié des membres du groupe des parlementaires (50 %) et du Comité permanent des comptes publics (50 %) s'accordent à dire que les conclusions et recommandations du Bureau du vérificateur général ont en général eu des répercussions positives sur le gouvernement.

Les recommandations du BVG ont eu des répercussions positives sur le gouvernement

Veillez songer aux travaux du BVG ces deux dernières années. Sur une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie fortement en désaccord et « 5 », fortement d'accord, veuillez me dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants :

Les recommandations et les conclusions du BVG ont eu des répercussions positives sur le gouvernement en général.

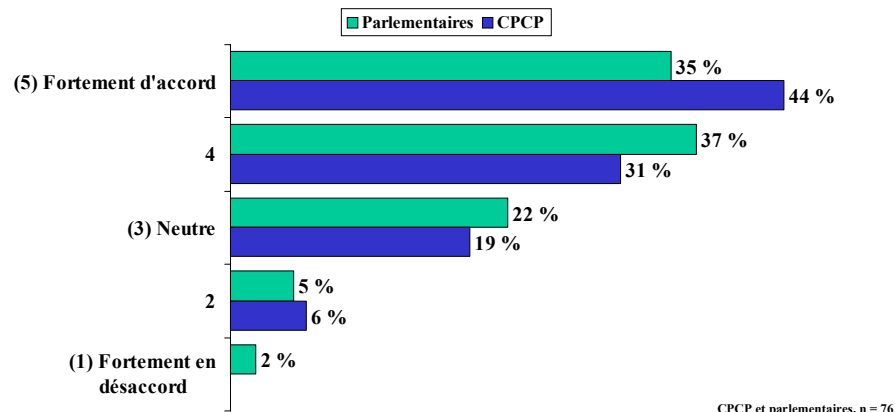


Trois membres sur quatre du Comité permanent des comptes publics (75 %) et du groupe des parlementaires (72 %) reconnaissent que l'information qu'ils reçoivent dans les rapports émanant du Bureau du vérificateur général leur donne une vision claire des enjeux.

Les rapports du BVG donnent une vision claire des enjeux

Veillez songer aux travaux du BVG ces deux dernières années. Sur une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie fortement en désaccord et « 5 », fortement d'accord, veuillez me dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants.

Les renseignements qui me parviennent au sujet des rapports du BVG me permettent d'avoir une vision claire des enjeux.

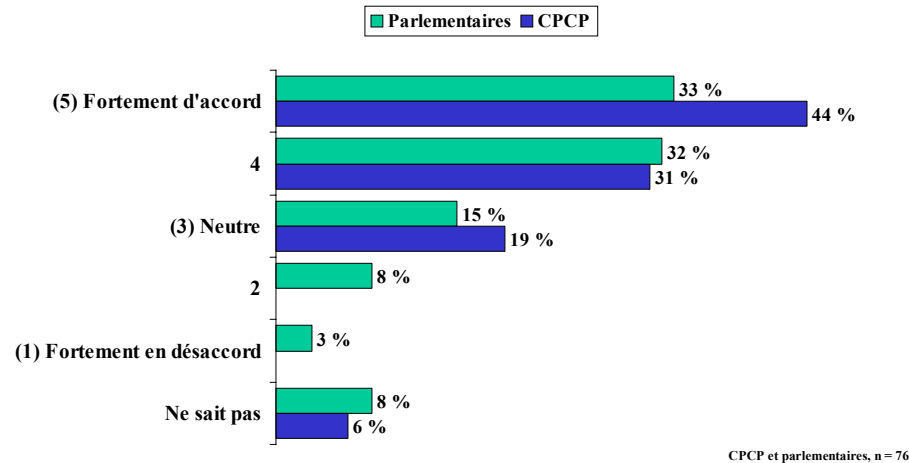


Trois membres du Comité permanent des comptes publics sur quatre (75 %) et deux membres sur trois du groupe des parlementaires (65 %) affirment que les conclusions des rapports du Bureau du vérificateur général reflètent bien l'ampleur des questions soulevées.

Les rapports du BVG reflètent bien l'ampleur des questions soulevées

Veillez songer aux travaux du BVG ces deux dernières années. Sur une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie fortement en désaccord et « 5 », fortement d'accord, veuillez me dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants :

Les conclusions des rapports du BVG reflètent bien l'ampleur des questions soulevées.

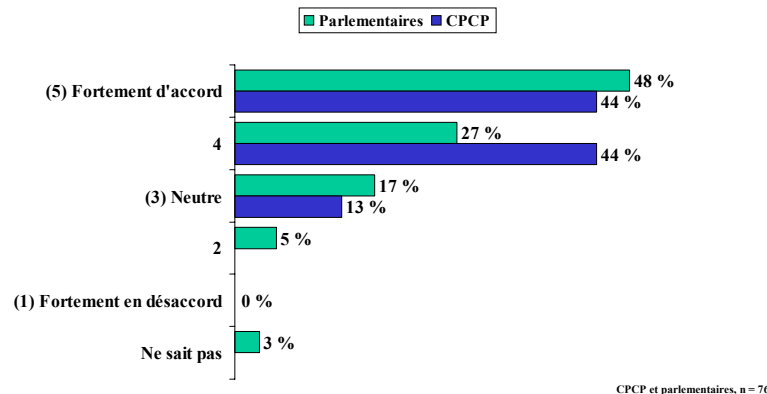


La plupart des participants (88 % des membres du Comité permanent des comptes publics et 75 % du groupe des parlementaires) s'accordent à dire que les recommandations du Bureau du vérificateur général sont pertinentes.

Les recommandations du BVG sont pertinentes

Veillez songer aux travaux du BVG ces deux dernières années. Sur une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie fortement en désaccord et « 5 », fortement d'accord, veuillez me dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants :

Les recommandations du BVG sont pertinentes.



Lorsqu'on leur a demandé s'ils avaient des commentaires sur la pertinence générale des conclusions et des recommandations du BVG, nombre de répondants ont mentionné la crédibilité du Bureau et dit que ses conclusions et recommandations étaient la plupart du temps pertinentes :

[Traduction] « Le Bureau du vérificateur général est l'outil le plus important que possède le gouvernement pour obtenir une évaluation de son rendement. C'est son meilleur ami. »

[Traduction] « Très pertinent. Elle doit décrire la situation telle qu'elle la voit. S'il faut pour cela remettre la pendule du gouvernement à l'heure, cela me va. »

[Traduction] « Je crois que le BVG accomplit une tâche essentielle en tant que surveillant sans lien de dépendance des dépenses et des mesures du gouvernement. Il joue un rôle crucial. On ne peut s'en passer. L'organisme crédible par excellence. »

Utilisation des conclusions du Bureau du vérificateur général par les parlementaires

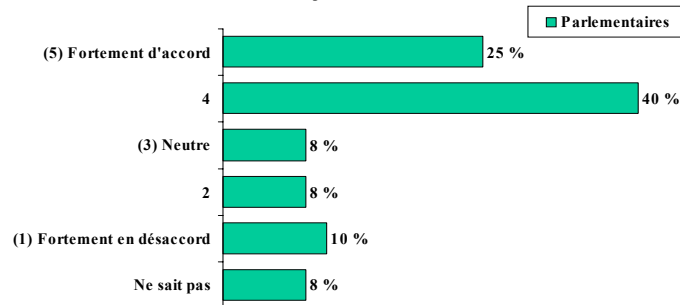
Les résultats suivants indiquent le point de vue du groupe des *parlementaires seulement* car ils se rapportent à l'utilisation du travail du BVG hors des travaux des comités et ne s'appliquent donc pas au CPCP et au CPEDD en tant que tels.

Deux membres sur trois (65 %) du groupe des parlementaires confirment qu'ils ont utilisé les conclusions et les recommandations du Bureau du vérificateur général pour des aspects de leur travail autres que les travaux des comités.

Utilisation des conclusions et des recommandations du BVG

Veillez songer aux travaux du BVG ces deux dernières années. Sur une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie fortement en désaccord et « 5 », fortement d'accord, veuillez me dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants :

Outre mon travail au sein de comités, j'ai utilisé les conclusions ou les recommandations du BVG dans d'autres aspects de mon travail.



Lorsqu'on leur a demandé comment ils utilisent ces conclusions et recommandations, de nombreux répondants ont dit qu'ils s'en servent pour écrire des discours, des communiqués ou des lettres aux ministres ou aux électeurs. Ils s'en servent aussi comme information de base pour les débats ou la période des questions aux Communes, ainsi que pour répondre aux questions des électeurs :

[Traduction] « Des discours et des communiqués, pour soulever des questions que la commissaire a mentionnées. »

[Traduction] « Je rencontre des électeurs et des groupes d'intérêts. Nous nous concentrons sur le rapport et ils me demandent de faire des pressions sur le gouvernement. »

[Traduction] « Pour obtenir des données à l'appui, de l'information et des statistiques. »

Les résultats du sondage montrent que les rapports ont plusieurs usages. Ceux-ci vont bien plus loin que les discussions ou les débats avec le gouvernement et vont jusqu'à l'application des conclusions et des recommandations dans le domaine public.

Favoriser la connaissance et l'utilisation des conclusions et des recommandations du Bureau du vérificateur général parmi les parlementaires

On a demandé aux parlementaires et aux membres du Comité permanent des comptes publics ce que le Bureau du vérificateur général pourrait faire pour favoriser la connaissance et l'utilisation de ses conclusions et de ses recommandations.

Dans l'ensemble, les répondants disent qu'ils souhaitent des communications améliorées et plus fréquentes de la part de la vérificatrice générale :

[Traduction] « Entretien des rapports plus étroits avec les parlementaires entre les rapports. Communiquer avec les parlementaires ou leur rendre visite de temps à autre pourrait aider à ce que le BVG soit mieux connu. »

Les résultats du sondage révèlent que les répondants trouvent les documents produits par le Bureau du vérificateur général trop élaborés pour qu'on puisse les « connaître » ou les lire en entier. Par conséquent, nombre d'entre eux ont suggéré que la vérificatrice générale expédie des résumés fréquents et vulgarisés de ses rapports et qu'elle rencontre les comités pour discuter des aspects du rapport qui sont particulièrement pertinents pour eux. Certains ont également suggéré qu'elle présente les résultats aux Communes et qu'elle tienne des discussions libres avec les parlementaires.

Exactitude et utilisation des conclusions et des recommandations de la vérificatrice générale en comité

On a demandé aux parlementaires et aux membres du Comité permanent des comptes publics de définir, en utilisant une échelle de 5 points où « 1 » signifie « fortement en désaccord » et « 5 », « fortement d'accord », s'ils approuvaient ou non une série d'énoncés portant sur l'exactitude et l'utilisation des conclusions et recommandations de la vérificatrice générale dans les travaux de leur comité.

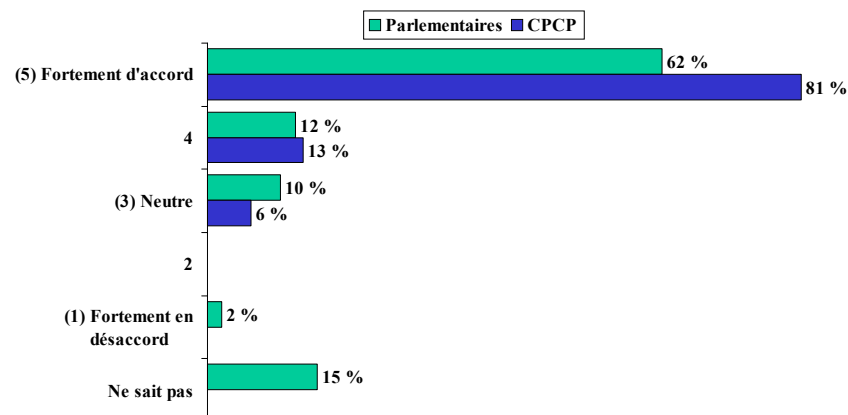
Cette section se rapporte aux membres du groupe des parlementaires et du Comité permanent des comptes publics seulement

Les résultats rendent compte du point de vue du groupe des parlementaires et des membres du Comité permanent des comptes publics *seulement*. Une note de 4 ou de 5 est interprétée comme une approbation. Les répondants ont une opinion favorable de l'exactitude et de l'utilisation des conclusions et des recommandations de la vérificatrice générale dans les travaux de leur comité.

Utilité de la participation du BVG aux réunions des comités

Veillez songer aux travaux du BVG ces deux dernières années. Sur une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie fortement en désaccord et « 5 », fortement d'accord, veuillez me dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants :

La participation du BVG aux réunions de comités est utile pour les membres du comité.



Presque tous les membres du Comité permanent des comptes publics (94 %) et trois parlementaires sur quatre membres du groupe (74 %) affirment que la participation du Bureau du vérificateur général aux réunions de leur comité est utile pour les membres de celui-ci.

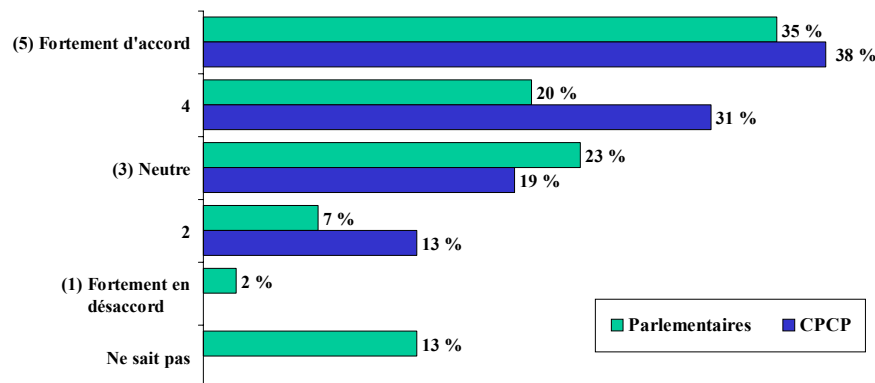
Les audiences permettent aux membres des comités de mieux comprendre les questions analysées dans les rapports de la vérificatrice générale et ajoutent de la valeur à leurs positions si celles-ci concordent avec les constatations de la vérificatrice générale.

Deux membres sur trois (69 %) du Comité permanent des comptes publics et la moitié du groupe des parlementaires (55 %) s'accordent à dire que les conclusions et les recommandations du Bureau du vérificateur général ont en général eu des répercussions positives sur le travail de leur comité.

Les recommandations et les conclusions du BVG ont eu des répercussions positives sur le travail des comités

Veillez songer aux travaux du BVG ces deux dernières années. Sur une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie fortement en désaccord et « 5 », fortement d'accord, veuillez me dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants. Si l'un ou l'autre de ces énoncés ne s'applique pas à votre situation, n'hésitez pas à me le dire.

Les recommandations et les conclusions du BVG ont eu des répercussions positives sur mon travail dans l'ensemble au sein de comités.



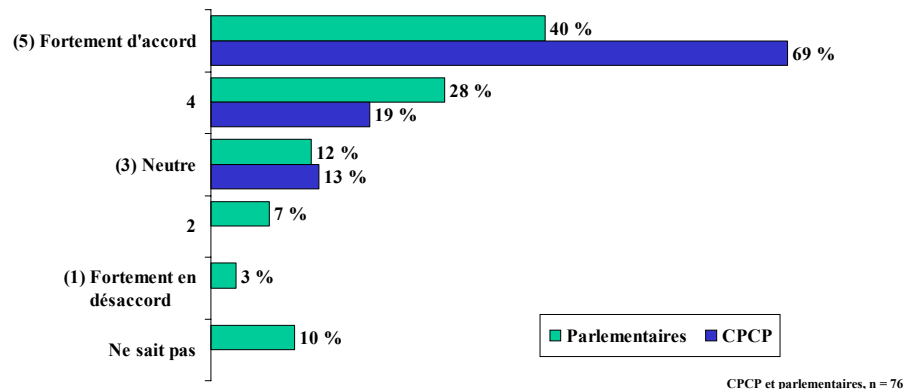
CPCP et parlementaires, n = 76

Une forte majorité de membres du Comité permanent des comptes publics (88 %) et deux parlementaires sur trois (68 %) affirment que les conclusions et les recommandations du Bureau du vérificateur général ont été mentionnées durant les réunions de leur comité.

Les conclusions et recommandations du BVG ont été mentionnées durant les réunions de comités

Veillez songer aux travaux du BVG ces deux dernières années. Sur une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie fortement en désaccord et « 5 », fortement d'accord, veuillez me dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants. Si l'un ou l'autre de ces énoncés ne s'applique pas à votre situation, n'hésitez pas à me le dire.

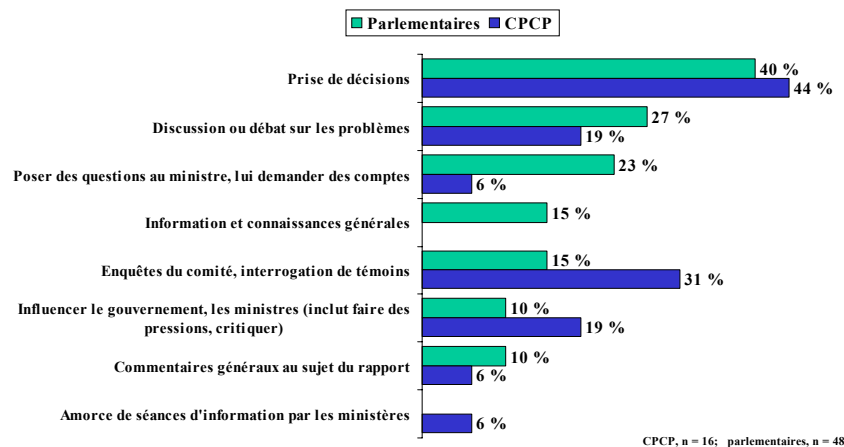
Les recommandations et les conclusions du BVG ont été mentionnées lors des réunions de mes comités.



On a demandé à ceux ayant répondu que les recommandations et les conclusions de la vérificatrice générale ont été mentionnées lors des réunions de leur comité (notes de 3, 4 et 5) quel usage le comité en question leur a réservé. Pour résumer, les répondants ont dit que leur comité a utilisé les conclusions et les recommandations pour les besoins de la prise de décisions, comme point de départ de la discussion au sein du comité, pour poser des questions au ministre ou pour les enquêtes et interrogations de témoins.

Comment les conclusions du BVG ont été utilisées par les comités

De manière générale, comment les conclusions ou les recommandations du BVG ont-elles été utilisées par vos comités?



Ils utilisent aussi l'information pour renforcer leur propre position.

[Traduction] « [Cela nous] donne des munitions pour faire des pressions sur les ministres au caucus afin que certaines choses soient corrigées. »

« On utilise les recommandations du vérificateur général pour avoir de la crédibilité, pour renforcer nos positions quand on pose des questions. »

Certains répondants ont dit que l'opposition peut aussi utiliser les conclusions pour critiquer le gouvernement.

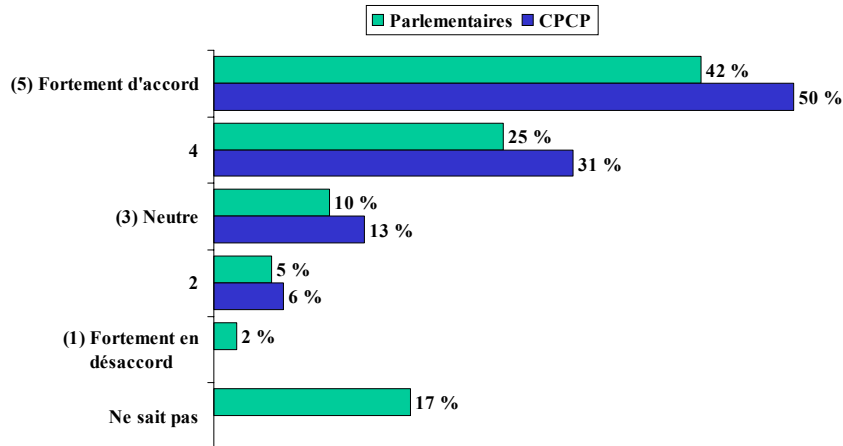
On a demandé à ceux selon qui les conclusions n'ont pas été mentionnées souvent (note de 1 ou 2) pourquoi elles ne l'ont pas été. Les réponses les plus fréquentes ont été qu'il n'y avait pas eu de vérification de leur secteur ou que cela n'était pas pertinent pour eux.

Quatre membres sur cinq (81 %) du Comité permanent des comptes publics et deux parlementaires sur trois (67 %) affirment que les présentations du Bureau du vérificateur général ont habituellement des répercussions positives sur les travaux des comités.

Les présentations du BVG ont des répercussions positives sur les travaux des comités

Veillez songer aux travaux du BVG ces deux dernières années. Sur une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie fortement en désaccord et « 5 », fortement d'accord, veuillez me dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants :

Les présentations du BVG ont généralement des répercussions positives sur les travaux du comité.



CPCP et parlementaires, n = 76

On a demandé aux membres du Comité permanent des comptes publics *seulement* pourquoi ils approuvaient ou désapprouvaient l'énoncé. Parmi ceux qui l'ont approuvé (note de 4 ou de 5), les motifs les plus fréquemment mentionnés étaient les suivants : ils ont confiance en l'objectivité et la crédibilité du Bureau du vérificateur général ou trouvent important de voir les débats qui découlent de la présentation.

[Traduction] « La présence de la vérificatrice générale et de son personnel est une partie très importante du processus... »

[Traduction] « Il est très utile d'avoir la vérificatrice générale et des fonctionnaires du ministère autour d'une même table pour une confrontation. »

Parmi les membres du Comité permanent des comptes publics seulement

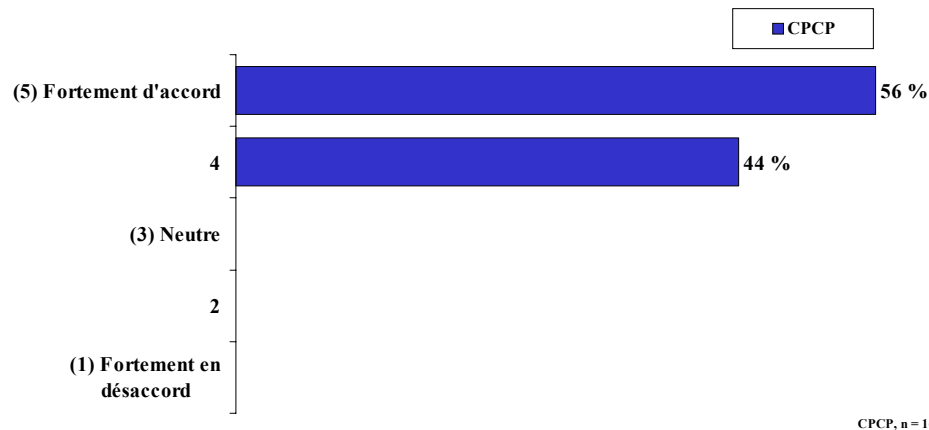
Les résultats suivants rendent compte du point de vue des membres du Comité permanent des comptes publics *seulement* parce que ceux-ci ont le pouvoir de convoquer les représentants des ministères et de leur demander de fournir des plans d'action pour régler les problèmes soulevés par le BVG. En général, ces répondants ont une opinion très favorable des répercussions qu'ont les conclusions et les audiences du BVG sur les travaux de leur comité.

Tous les membres du Comité permanent des comptes publics (100 % – note de 4 ou 5 sur une échelle à cinq notes) s'entendent pour dire que l'information traitée par le Bureau du vérificateur général ces deux dernières années les aide à prendre des décisions à titre de membres du Comité.

L'information du BVG aide les membres des comités à prendre des décisions

Veillez songer aux travaux du BVG ces deux dernières années. Sur une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie fortement en désaccord et « 5 », fortement d'accord, veuillez me dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants :

Les informations traitées par le BVG ces deux dernières années m'aident à prendre des décisions à titre de membre du comité.

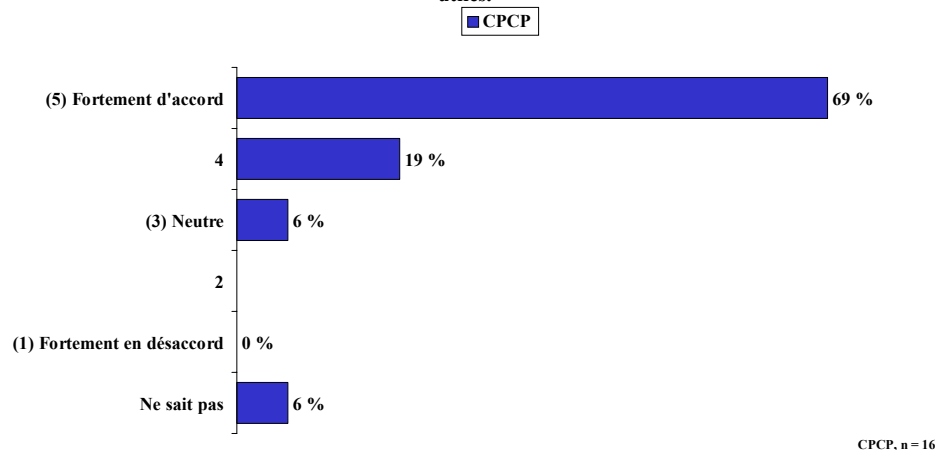


Une forte majorité de membres du Comité permanent des comptes publics (88 %) conviennent également que les audiences que le Comité convoque au sujet des questions soulevées par le Bureau du vérificateur général sont utiles.

Utilisation des conclusions et des recommandations du BVG en comité

Veillez songer aux travaux du BVG ces deux dernières années. Sur une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie fortement en désaccord et « 5 », fortement d'accord, veuillez me dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants.

Les audiences fixées par le Comité des comptes publics sur les questions soulevées par le BVG sont utiles.



Audiences

On a demandé aux membres du Comité permanent des comptes publics quelles raisons principales les poussent à convoquer des audiences sur les questions soulevées par le Bureau du vérificateur général. Les répondants disent le plus souvent vouloir plus de détails ou d'explications sur les conclusions et les

recommandations de la vérificatrice générale ou souhaitent demander des comptes au gouvernement sur les questions soulevées par la vérificatrice générale.

Quand on leur demande pour quelles raisons ils ne convoquent pas d'audience, la plupart des répondants mentionnent le manque de temps, la faible pertinence du sujet, ou encore le fait que la vérification a été bien faite et qu'ils n'ont pas à remettre en question le rapport de la vérificatrice générale.

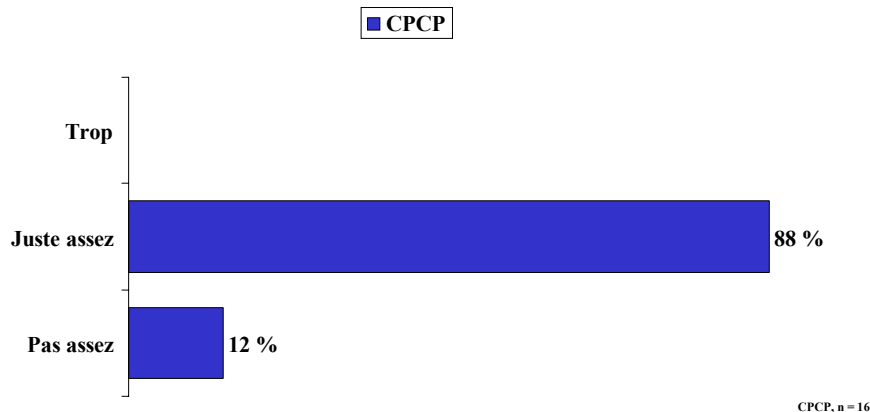
Évaluation de la couverture par le BVG des éléments clés de l'administration publique

On a demandé aux membres du Comité permanent des comptes publics si, à leur avis, le BVG a trop, pas assez ou juste assez couvert chacun des éléments clés de l'administration publique ces deux dernières années. Dans l'ensemble, les membres de ce comité croient que le BVG a fourni une couverture appropriée dans ce domaine, sauf en ce qui a trait à l'information sur la commissaire à l'environnement.

Presque tous les répondants (88 %) sont d'avis que le Bureau du vérificateur général a fourni une couverture appropriée de la gestion des recettes et des dépenses de l'État. Un répondant sur 10 (12 %) trouve la couverture insuffisante.

Évaluation de la couverture par le BVG de la gestion des recettes et des dépenses de l'État

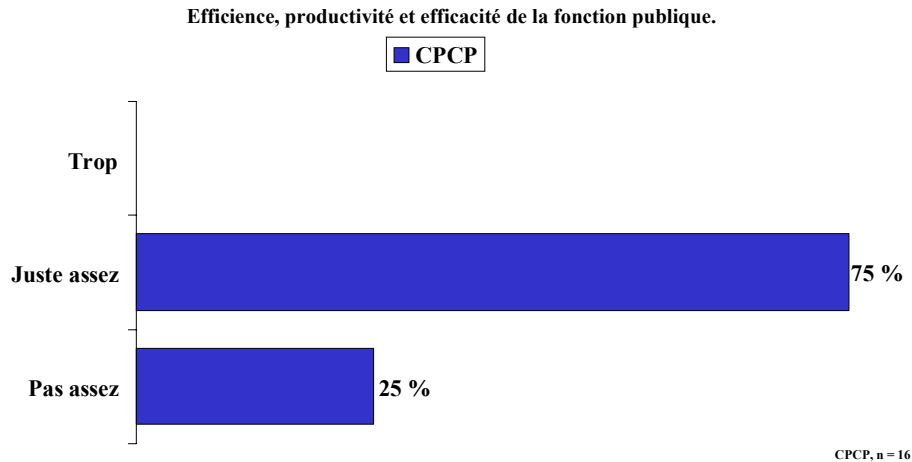
Pourriez-vous me dire si le BVG a trop, pas assez ou juste assez couvert chacun des éléments suivants de l'administration publique ces deux dernières années?
Gestion des recettes et des dépenses de l'État.



La plupart des répondants (75 %) sont d'avis que le Bureau du vérificateur général a fourni une couverture appropriée de l'efficacité, de la productivité et de l'efficacité de la fonction publique. Un sur quatre (25 %) trouve la couverture insuffisante.

Couverture par le BVG de l'efficacité, de la productivité et de l'efficacité de la fonction publique

Pourriez-vous me dire si le BVG a trop, pas assez ou juste assez couvert chacun des éléments suivants de l'administration publique ces deux dernières années?

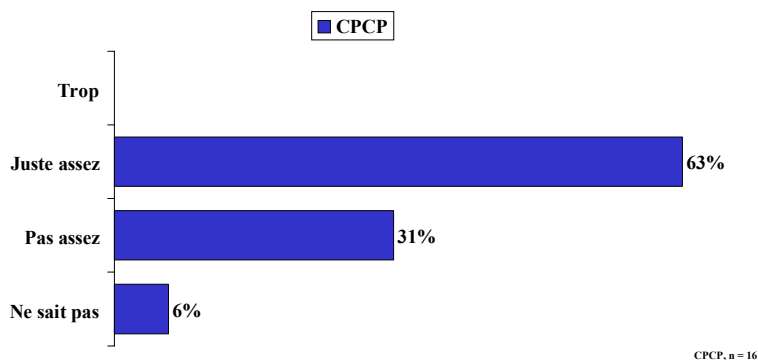


La plupart des répondants (63 %) sont également d'avis que le Bureau du vérificateur général a fourni une couverture appropriée des comptes publics ou états financiers. Par contre, un répondant sur trois (31 %) a trouvé cette couverture insuffisante.

Opinions du Bureau du vérificateur général sur les comptes publics ou états financiers

Pourriez-vous me dire si le BVG a trop, pas assez ou juste assez couvert chacun des éléments suivants de l'administration publique ces deux dernières années?

Opinions sur les comptes publics ou états financiers.

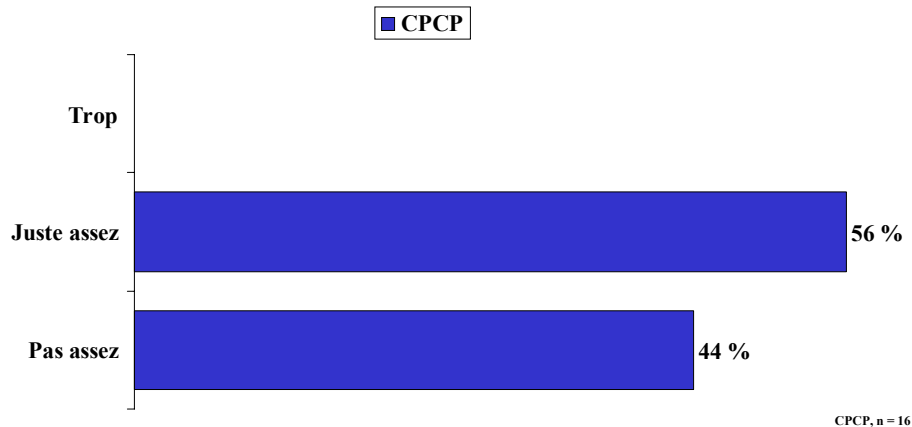


Tout juste un peu plus de la moitié des répondants (56 %) disent que le Bureau du vérificateur général a fourni une couverture suffisante sur la reddition de comptes du gouvernement, c'est-à-dire les rapports du gouvernement à l'intention des parlementaires sur la manière dont il s'acquitte de ses responsabilités. Inversement, un peu moins de la moitié des répondants (44 %) trouvent que le Bureau du vérificateur général a fourni une couverture insuffisante.

Couverture par le BVG des rapports du gouvernement sur ses responsabilités

Pourriez-vous me dire si le BVG a trop, pas assez ou juste assez couvert chacun des éléments suivants de l'administration publique ces deux dernières années?

Responsabilité du gouvernement de rendre des comptes, c'est-à-dire les rapports du gouvernement à l'intention des parlementaires sur la manière dont il s'acquitte de ses responsabilités.

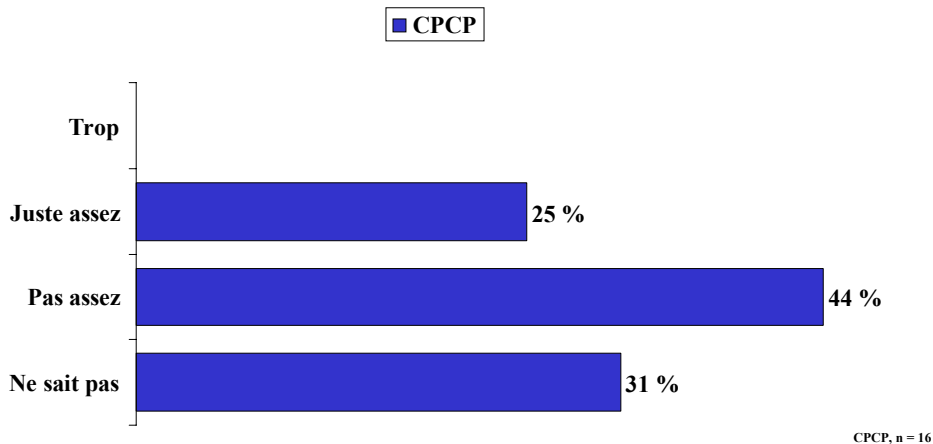


Bien qu'un participant sur quatre (25 %) dit que la couverture de l'environnement et du développement durable dans le rapport de la commissaire est suffisante, une proportion significative de répondants (44 %) sont d'avis que la couverture par le Bureau du vérificateur général était insuffisante et un répondant sur trois (31 %) dit qu'il ne sait pas.

Couverture par le BVG de l'environnement et du développement durable, y compris dans les rapports de la commissaire

Pourriez-vous me dire si le BVG a trop, pas assez ou juste assez couvert chacun des éléments suivants de l'administration publique ces deux dernières années?

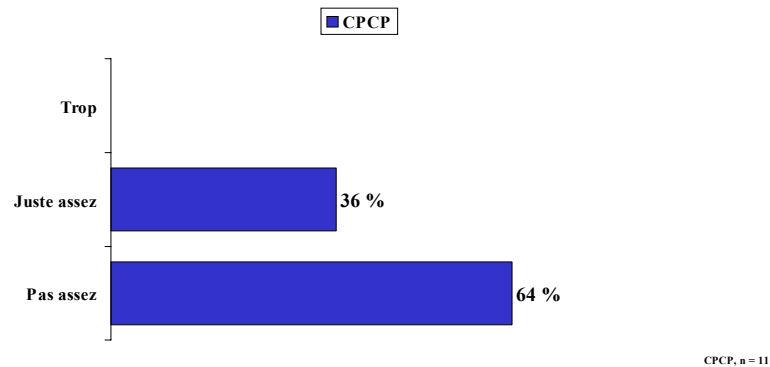
Environnement et développement durable, y compris les rapports de la commissaire.



Parmi les personnes qui ont donné une opinion autre que « Ne sait pas », 64 % disent que la couverture est insuffisante et 36 %, qu'elle est suffisante.

Parmi les 69 % des répondants qui ont répondu autre chose que « Ne sait pas »

Pourriez-vous me dire si le BVG a trop, pas assez ou juste assez couvert chacun des éléments suivants de l'administration publique ces deux dernières années?
Environnement et développement durable, y compris les rapports de la commissaire.



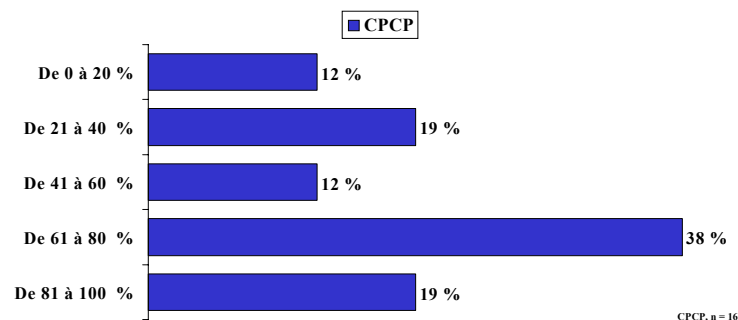
Volonté perçue des ministères et organismes de donner suite aux recommandations du Bureau du vérificateur général

On a demandé *seulement* aux membres du Comité permanent des comptes publics quelle proportion des ministères et organismes participant aux audiences du Comité des comptes publics relatives au travail du BVG sont déjà prêts à donner suite aux recommandations du Bureau du vérificateur général.

La majorité (57 %) croit que 61 % ou plus des ministères et organismes sont déjà prêts à donner suite aux recommandations de la vérificatrice générale, et seulement un membre sur dix (12 %) pense que 20 % ou moins sont prêts à agir.

Volonté perçue des ministères et organismes de donner suite aux recommandations du BVG

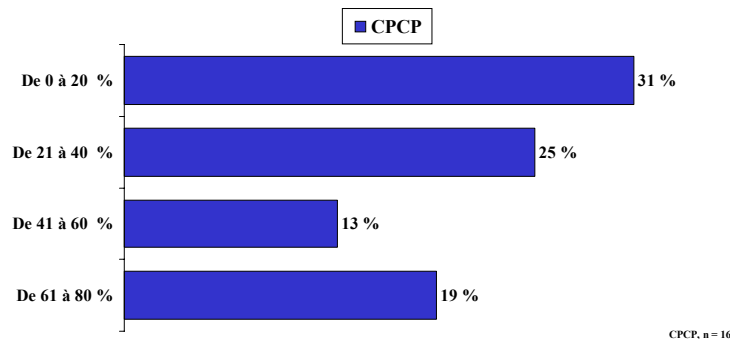
Ces deux dernières années, lorsque des ministères et/ou des organismes ont assisté à des audiences du CPCP ayant trait aux travaux du BVG, quelle proportion de ces ministères et/ou de ces organismes étaient déjà prêts à prendre des mesures relatives aux recommandations du vérificateur général, à votre avis?



On a demandé à ces mêmes répondants quelle proportion des représentants ministériels qui se présentent devant le Comité et semblent peu ouverts aux recommandations du BVG au départ se laissent convaincre d'apporter les changements recommandés au cours des audiences.

Pourcentage des ministères convaincus durant l'audience d'apporter les changements recommandés

Parmi les représentants ministériels qui se sont présentés devant le Comité et qui semblaient peu ouverts aux recommandations du BVG au départ, quel pourcentage se sont laissés convaincre d'apporter les changements recommandés au cours des audiences?



Un répondant sur cinq (19 %) croit que 61 % ou plus des représentants ministériels se laissent convaincre durant l'audience tandis que un sur trois (31 %) pense que 20 % ou moins d'entre eux le sont.

Questions à examiner – Bureau du vérificateur général

Secteurs à toucher lors d'examens futurs

On a demandé aux répondants de définir les questions qu'ils aimeraient voir traitées par la vérificatrice générale ces prochaines années. Plusieurs questions ont été mentionnées, par exemple :

- DRHC
- l'immigration
- la sécurité
- la santé des Autochtones
- les finances publiques
- l'environnement ou le réchauffement de la planète
- les pêches
- les hélicoptères Sea King
- la transparence du gouvernement en général.

Secteurs où aucun examen n'a été effectué ces dernières années

On a demandé aux répondants d'énumérer les questions qui, selon eux, auraient dû être examinées par la vérificatrice générale ces dernières années et qui ne l'ont pas été. Très peu de participants ont répondu à cette question. Parmi ceux qui l'ont fait, les thèmes les plus souvent mentionnés ont été les dépenses militaires, la Société canadienne des postes ou les sociétés d'État en général.

RÉSULTATS RELATIFS À LA COMMISSAIRE À L'ENVIRONNEMENT

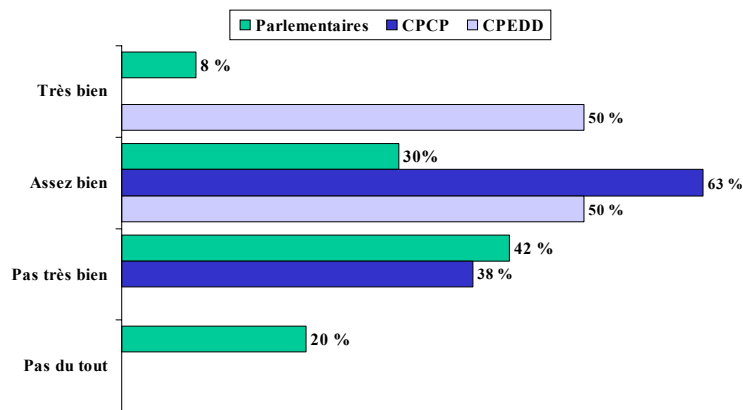
Familiarisation personnelle avec la commissaire à l'environnement

On a demandé aux répondants d'évaluer leur propre connaissance des conclusions et des recommandations de la commissaire à l'environnement et au développement durable. On a posé cette question à tous les répondants. Les résultats globaux indiquent que les répondants sont moins familiarisés avec la commissaire à l'environnement qu'avec le Bureau du vérificateur général.

En général, les membres du groupe des parlementaires sont personnellement peu familiarisés avec les conclusions et les recommandations de la commissaire. Inversement, les membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable et du Comité permanent des comptes publics ont indiqué qu'ils sont familiarisés avec les travaux de la commissaire.

Familiarisation personnelle : commissaire à l'environnement

Où vous situeriez-vous? Diriez-vous que vous connaissez très bien, assez bien, pas très bien ou pas du tout les conclusions et les recommandations de la commissaire à l'environnement?



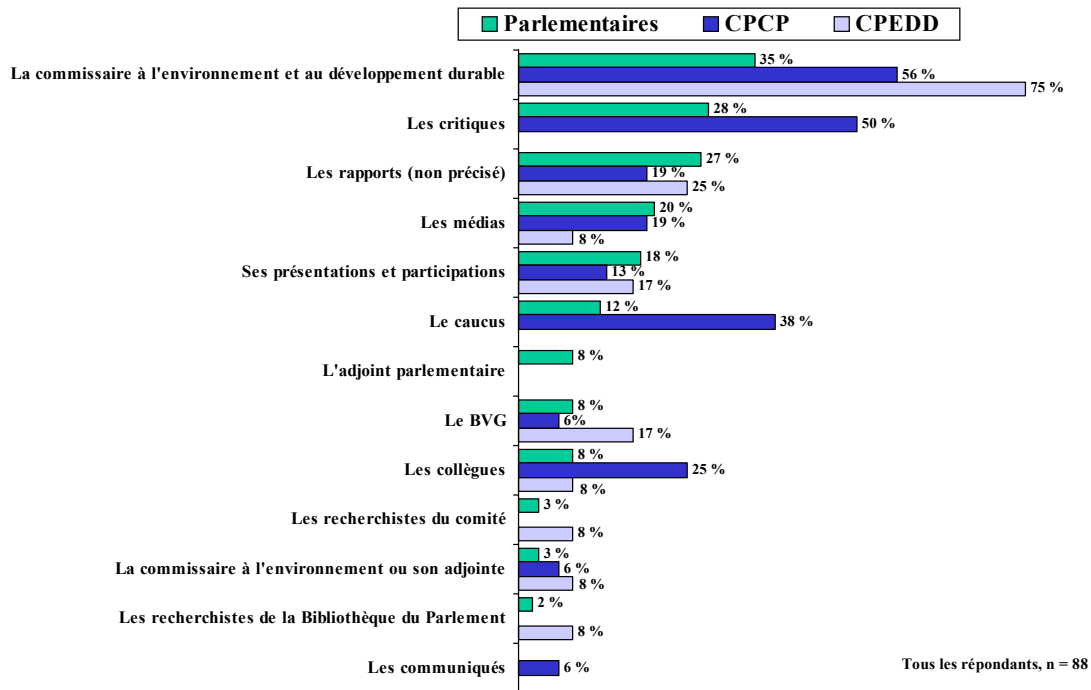
En fait, tous les membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable (100 %) disent qu'ils connaissent très bien (50 %) ou assez bien (50 %) les conclusions et les recommandations de la commissaire. Deux membres sur trois du Comité permanent des comptes publics (63 %) disent qu'ils les connaissent assez bien. Un membre sur trois du groupe des parlementaires (38 %) dit les connaître très bien (8 %) ou assez bien (30 %).

Information sur les questions soulevées par la commissaire à l'environnement

Les sources d'information sur les questions soulevées par la commissaire à l'environnement et au développement durable sont semblables aux sources mentionnées pour le Bureau du vérificateur général.

Information sur les questions soulevées par la commissaire à l'environnement

Qu'en est-il de la commissaire à l'environnement et au développement durable?



La commissaire à l'environnement et ses rapports sont vus comme la principale source d'information. En fait, trois membres sur quatre (75 %) du Comité permanent de l'environnement et du développement durable, la moitié (56 %) des membres du Comité permanent des comptes publics et un parlementaire sur trois (35 %) affirment qu'ils reçoivent de l'information de la commissaire.

Les membres du groupe des parlementaires mentionnent également les porte-parole de l'opposition (28 %), les rapports (non précisé – 27 %), les médias (20 %) et les présentations de la commissaire (18 %) en tant que sources d'information.

Les membres du Comité permanent des comptes publics mentionnent également les porte-parole de l'opposition (50 %), le caucus (38 %) les collègues (25 %), les médias (19 %) et les rapports (non précisé – 19 %) comme sources d'information.

Il importe de noter que durant les entrevues, de nombreux parlementaires et membres du Comité des comptes publics n'étaient pas certains d'avoir reçu de l'information sur les questions soulevées par la commissaire.

Les membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable mentionnent également les rapports (non précisé – 25 %), le Bureau du vérificateur général (17 %) et les présentations de la commissaire (17 %) comme sources d'information.

Connaissance de la commissaire à l'environnement

Questions prioritaires

Avant qu'ils ne se prononcent sur leur connaissance de la commissaire à l'environnement, on a demandé aux répondants d'énumérer des questions abordées dans les rapports de la commissaire ces deux dernières années.

La réponse la plus fréquente a été le Protocole de Kyoto, le réchauffement de la planète ainsi que le changement climatique, suivie du développement durable et des espèces en péril. Bon nombre de ces enjeux étaient d'actualité au moment des entrevues. De plus, les membres du Comité de l'environnement et du développement durable ont mentionné précisément les Grands Lacs, la qualité de l'eau, l'agriculture et les pesticides.

Connaissance de la commissaire à l'environnement, selon les intéressés

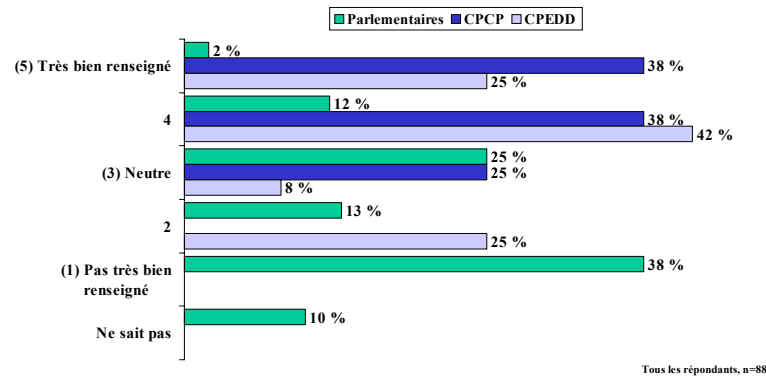
Dans l'ensemble, les répondants du groupe des parlementaires se disent très peu renseignés à propos de la commissaire à l'environnement et de ses fonctions. Cela s'applique autant au mandat général de la commissaire qu'à ses responsabilités particulières, y compris son travail, les rapports qu'elle a publiés ces deux dernières années ainsi que ses conclusions et recommandations.

De nombreux membres du groupe des parlementaires ont indiqué qu'ils connaissaient très peu la commissaire et ne suivraient probablement pas ses publications, à moins que les responsabilités de leur comité ou du gouvernement n'englobent les enjeux environnementaux. Autrement dit, le travail de la commissaire est considéré comme pertinent par les parlementaires qui ont des responsabilités dans ce domaine. Comme il fallait s'y attendre, les personnes qui siègent au Comité de l'environnement et du développement durable et au Comité des comptes publics se sentent très bien renseignées au sujet de ces aspects des responsabilités de la commissaire. Ils ont à nouveau défini leur connaissance sur une échelle à cinq notes, où « 1 » signifie pas très bien renseigné et « 5 », très bien renseigné.

Tandis que dans le groupe des parlementaires, seulement un répondant sur dix (13 % – note de 4 ou 5) se disent bien renseignés à propos du mandat de la commissaire à l'environnement, ce pourcentage grimpe à trois répondants sur quatre pour les membres du Comité permanent des comptes publics (75 %) et du Comité de l'environnement et du développement durable (67 %).

Connaissance du mandat de la commissaire à l'environnement

Toujours sur une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie pas très bien renseigné et « 5 », très bien renseigné, définissez votre connaissance à l'égard de l'aspect suivant des fonctions de la commissaire.
Le mandat de la commissaire à l'environnement.



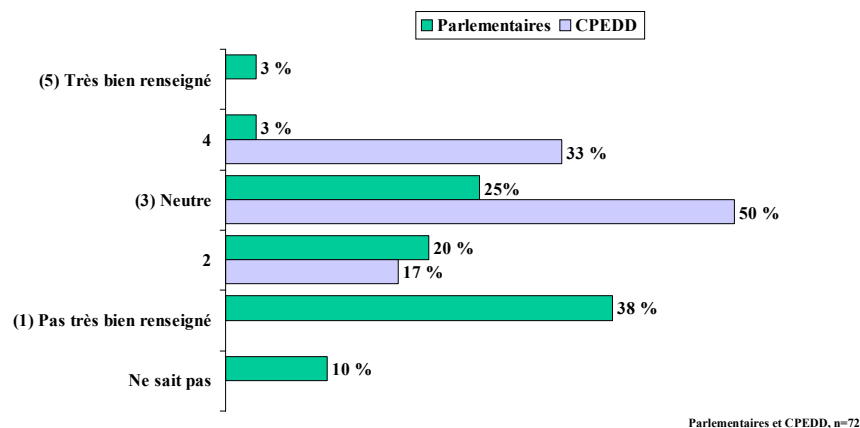
Connaissance du travail de la commissaire

Les résultats rendent compte des opinions des parlementaires et des membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable *uniquement*. D'après les résultats, la connaissance du travail et des rapports de la commissaire est très ténue parmi les parlementaires et les membres du Comité de l'environnement et du développement durable, si l'on compare avec ce qui a été observé pour le Bureau du vérificateur général.

Un membre sur trois (33 %) du Comité de l'environnement et du développement durable et moins d'un parlementaire sur dix (7 %) se disent bien renseignés à propos du travail de la commissaire à l'environnement. La moitié des membres du Comité de l'environnement et du développement durable (50 %) et un parlementaire sur quatre (25 %) se déclarent neutres à ce propos. Plus de la moitié des parlementaires (58 %) ont répondu qu'ils ne sont pas bien renseignés à ce sujet.

Connaissance du travail général de la commissaire

Toujours sur une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie pas très bien renseigné et « 5 », très bien renseigné, définissez votre connaissance à l'égard de l'aspect suivant des fonctions de la commissaire.
Le travail de la commissaire à l'environnement dans l'ensemble.

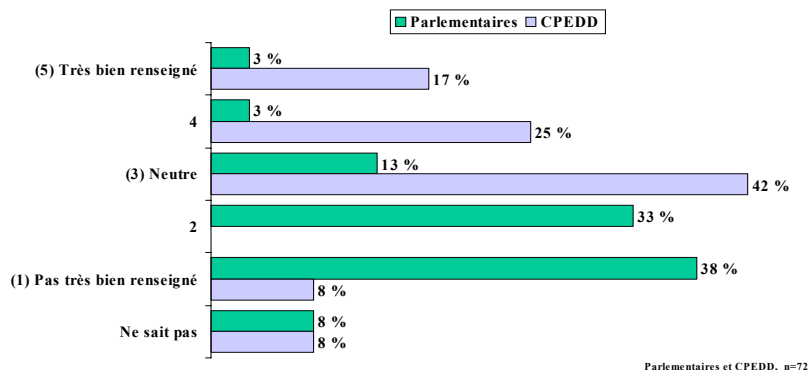


Deux membres sur cinq (42 %) du Comité permanent de l'environnement et du développement durable et moins d'un parlementaire sur quinze (6 %) affirment qu'ils sont bien renseignés à propos des rapports publiés par la commissaire à l'environnement ces deux dernières années.

Connaissance des rapports de la commissaire à l'environnement

Toujours sur une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie pas très bien renseigné et « 5 », très bien renseigné, définissez votre connaissance à l'égard de l'aspect suivant des fonctions de la commissaire.

Les rapports publiés par la commissaire à l'environnement ces deux dernières années.

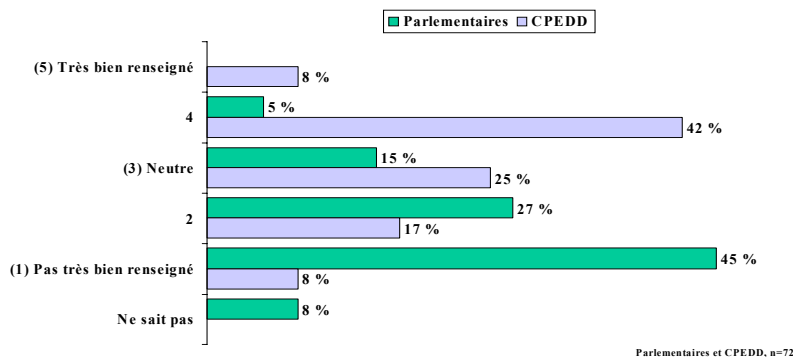


La moitié (50 %) des membres du Comité de l'environnement et du développement durable et un faible pourcentage des parlementaires (5 %) se disent bien renseignés à propos des conclusions et des recommandations de la commissaire à l'environnement.

Connaissance des conclusions et des recommandations de la commissaire

Toujours sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie pas très bien renseigné et 5, très bien renseigné, définissez votre connaissance à l'égard de l'aspect suivant des fonctions de la commissaire.

Les conclusions et les recommandations de la commissaire à l'environnement.



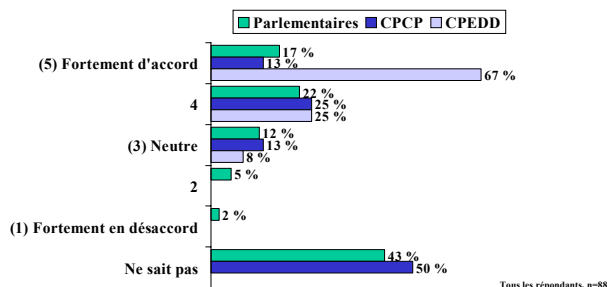
Crédibilité de la commissaire à l'environnement

On a demandé aux répondants d'apprécier la crédibilité de la commissaire à l'environnement et au développement durable sur une échelle à cinq notes où 1 signifie « fortement en désaccord » et 5, « fortement d'accord ». La commissaire à l'environnement a reçu des notes plus faibles que la vérificatrice générale, sauf parmi les membres du Comité de l'environnement et du développement durable. L'évaluation de la crédibilité peut, entre autres, être influencée par une faible connaissance de la commissaire à l'environnement.

Crédibilité de l'information soumise par la commissaire à l'environnement

Veillez songer aux travaux de la commissaire à l'environnement ces deux dernières années. Sur une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie fortement en désaccord et « 5 », fortement d'accord, veuillez me dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant.

Les renseignements fournis par la commissaire à l'environnement sont crédibles.



Une forte majorité de membres du Comité de l'environnement et du développement durable (92 %) affirment que l'information fournie par la commissaire à l'environnement et au développement durable est crédible. Presque deux personnes sur cinq dans le groupe des parlementaires (38 %) et parmi les membres du Comité permanent des comptes publics (38 %) partagent cet avis. Près de la moitié des répondants qui font partie du groupe des parlementaires (43 %) ou sont membres du Comité permanent des comptes publics (50 %) ne sont pas en mesure de formuler une opinion.

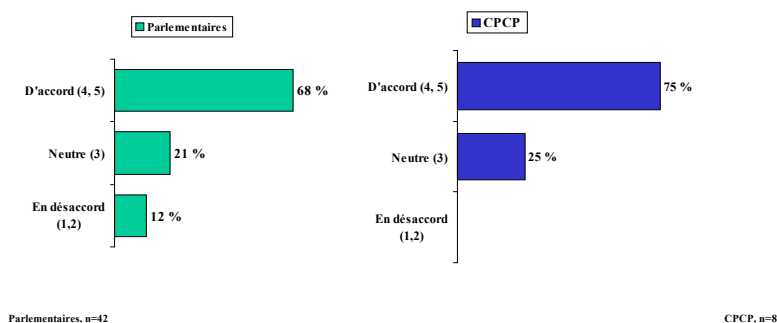
Parmi ceux qui donnent une opinion autre que « Ne sait pas », 68 % des parlementaires et 75 % des membres du Comité permanent des comptes publics disent que l'information fournie par la commissaire à l'environnement est crédible.

Des 57 % ayant répondu autre chose que « Ne sait pas »

Des 50 % ayant répondu autre chose que « Ne sait pas »

Veillez songer aux travaux de la commissaire à l'environnement ces deux dernières années. Sur une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie fortement en désaccord et « 5 », fortement d'accord, veuillez me dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant.

Les renseignements fournis par la commissaire à l'environnement sont crédibles.



Suggestions pour accroître la crédibilité de la commissaire

On a demandé à tous les répondants de suggérer des moyens d'accroître la crédibilité de la commissaire.

Un grand nombre de répondants sont d'avis qu'une augmentation de la notoriété de la commissaire (accroître sa visibilité, sensibiliser les gens à l'existence de son bureau et de son poste, améliorer la communication) contribuerait à renforcer sa crédibilité.

« Si elle venait plus souvent rencontrer des députés et sénateurs, ce serait mieux. »

Certains insistent sur la nécessité d'accroître sa visibilité auprès du public. Malheureusement, dans certains cas, le peu d'intérêt pour les enjeux environnementaux constitue un obstacle à l'accroissement de cette visibilité :

[Traduction] « Le problème, ce n'est pas la commissaire elle-même mais le domaine. Il ne s'agit pas d'une priorité pour le gouvernement et, donc, pour le grand public. Le rapport de la commissaire n'a pas eu la retentissement et l'impact recherchés à cause de la faible sensibilisation aux enjeux environnementaux, au pays. »

Rendement de la commissaire à l'environnement

Cette section présente l'évaluation du rendement de la commissaire à l'environnement selon les répondants. On leur a demandé d'évaluer ce rendement à l'aide d'une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie un très mauvais travail et « 5 », un très bon travail. L'évaluation du rendement de la commissaire à l'environnement est moins favorable que celle du Bureau du vérificateur général. Les répondants connaissent moins bien la commissaire, ce qui peut expliquer en partie cet écart et le nombre plus élevé de parlementaires qui ont répondu « Ne sait pas ». Les résultats montrent que les répondants souhaitent qu'on améliore les communications émanant de la commissaire à l'environnement.

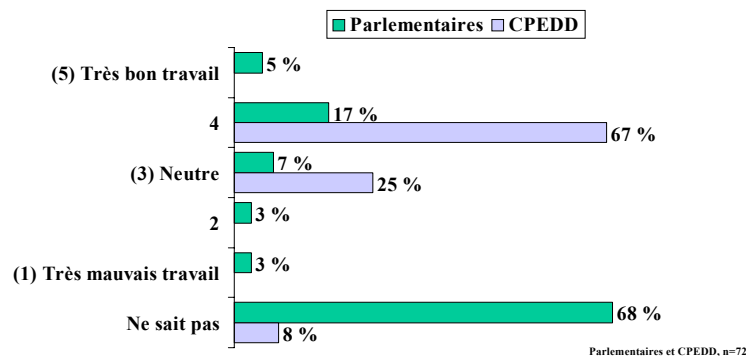
Cette section se rapporte aux membres du groupe des parlementaires et du Comité de l'environnement et du développement durable *seulement*. Il importe de signaler que le nombre moins important de réponses positives reçues à propos du rendement de la commissaire (comparativement à celui du Bureau du vérificateur général) s'explique en partie par la méconnaissance que les répondants ont de son rôle, particulièrement au sein du groupe des parlementaires.

Deux membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable sur trois (67 % – note de 4 ou 5) et un répondant du groupe des parlementaires sur cinq (22 %) croient que la commissaire à l'environnement fait du bon travail, dans l'ensemble. Ceci dit, deux membres sur trois (68 %) du groupe des parlementaires n'ont pas formulé d'opinion et 25 % des membres du Comité de l'environnement et du développement durable se sont dits neutres.

Rendement de la commissaire à l'environnement

Pour les énoncés qui suivent, nous utiliserons une échelle à cinq notes où « 1 » signifie très mauvais travail et « 5 », très bon travail. Veuillez me dire comment vous évaluez :

Le rendement de la commissaire à l'environnement dans l'ensemble.



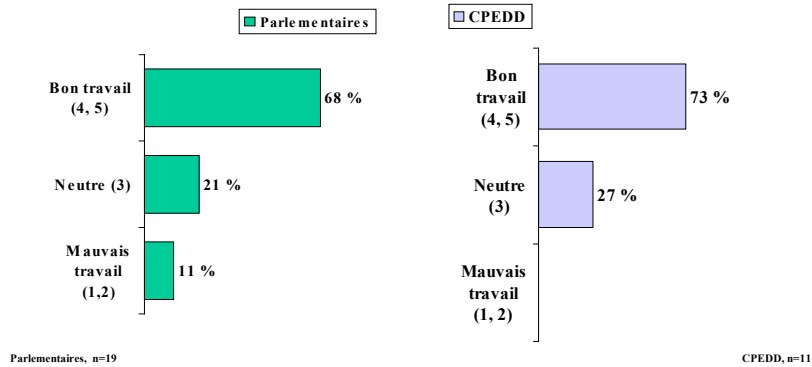
Parmi les personnes qui ont donné une opinion autre que « Ne sait pas », 68 % des parlementaires et 73 % des membres du CPEDD disent que la commissaire accomplit un bon travail.

Des 32 % ayant répondu autre chose que « Ne sait pas »

Des 92 % ayant répondu autre chose que « Ne sait pas »

Pour les énoncés qui suivent, nous utiliserons une échelle à cinq notes où « 1 » signifie très mauvais travail et « 5 », très bon travail. Veuillez me dire comment vous évaluez :

Le rendement de la commissaire à l'environnement dans l'ensemble.

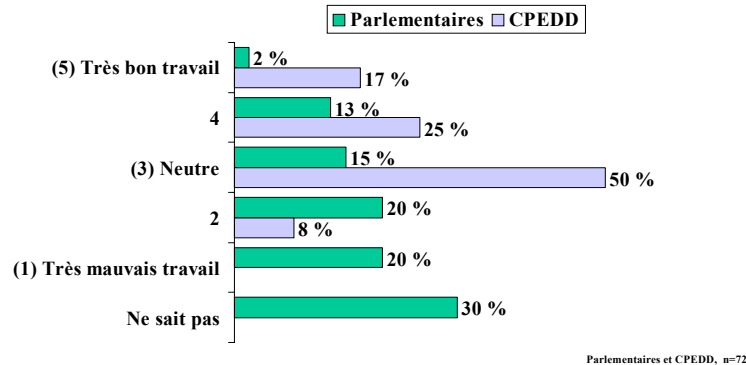


Deux membres sur cinq (42 %) du Comité permanent de l'environnement et du développement durable et plus d'un répondant sur six (15 %) dans le groupe des parlementaires sont d'avis que la commissaire à l'environnement communique efficacement avec les parlementaires. Un répondant sur trois (30 %) dans le groupe des parlementaires n'a pas d'opinion à formuler à ce sujet.

Communications de la commissaire à l'environnement avec les parlementaires

Pour les énoncés qui suivent, nous utiliserons une échelle à cinq notes où « 1 » signifie très mauvais travail et « 5 », très bon travail. Veuillez me dire comment vous évaluez :

Les communications de la commissaire à l'environnement avec les parlementaires.

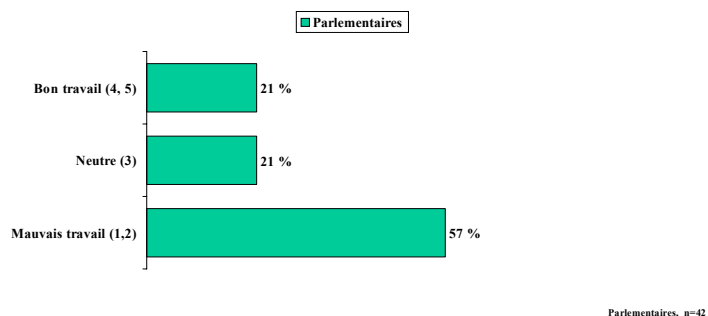


Parmi les 70 % de parlementaires qui ont donné une opinion autre que « Ne sait pas », 21 % disent que la commissaire à l'environnement communique efficacement avec eux.

Des 70 % ayant répondu autre chose que « Ne sait pas »

Pour les énoncés qui suivent, nous utiliserons une échelle à cinq notes où « 1 » signifie très mauvais travail et « 5 », très bon travail. Veuillez me dire comment vous évaluez :

Les communications de la commissaire à l'environnement avec les parlementaires.

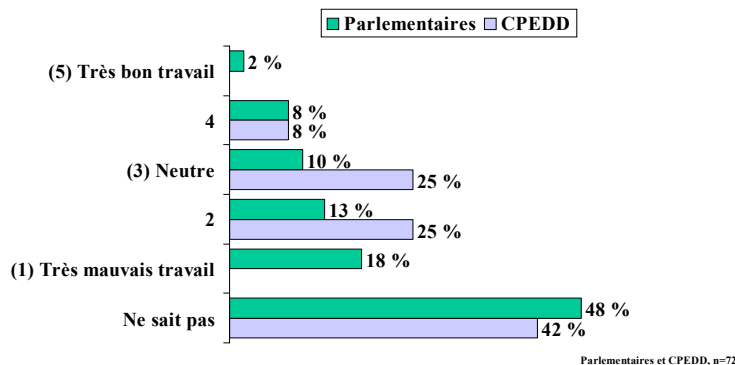


Un membre sur dix (10 %) du groupe des parlementaires et du Comité permanent de l'environnement et du développement durable (8 %) est d'avis que la commissaire à l'environnement communique efficacement avec les médias. Fait significatif, près de la moitié des répondants du groupe des parlementaires (48 %) et des membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable (42 %) n'ont pas formulé d'opinion.

Les communications de la commissaire à l'environnement avec les médias

Pour les énoncés qui suivent, nous utiliserons une échelle à cinq notes où « 1 » signifie très mauvais travail et « 5 », très bon travail. Veuillez me dire comment vous évaluez :

Les communications de la commissaire à l'environnement avec les médias.



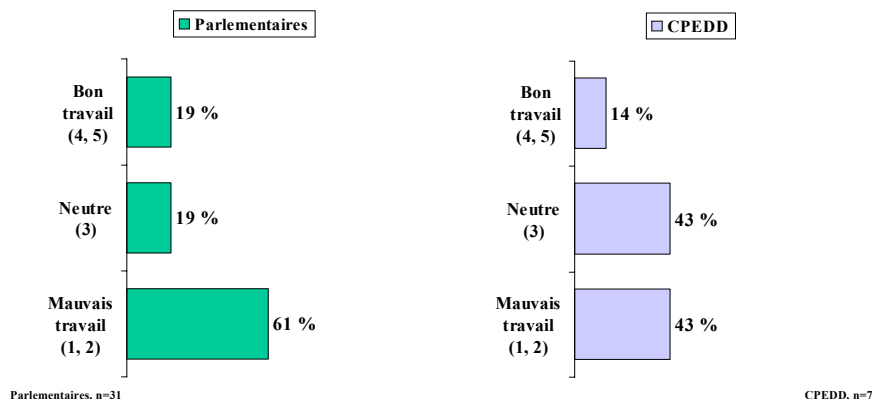
Parmi ceux qui ont donné une opinion autre que « Ne sait pas », 19 % des parlementaires et 14 % des membres du CPEDD disent que la commissaire à l'environnement communique efficacement avec les médias.

Des 52 % ayant répondu autre chose que « Ne sait pas »

Des 58 % ayant répondu autre chose que « Ne sait pas »

Pour les énoncés qui suivent, nous utiliserons une échelle à cinq notes où « 1 » signifie très mauvais travail et « 5 », très bon travail. Veuillez me dire comment vous évaluez :

Les communications de la commissaire à l'environnement avec les médias.

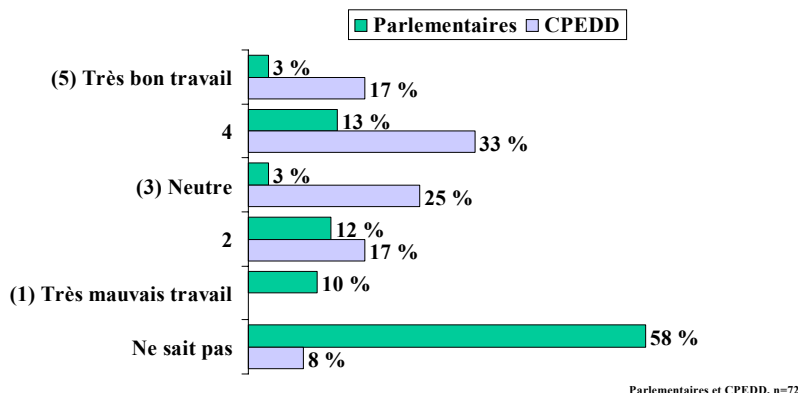


La moitié des membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable (50 %) et un répondant sur cinq (17 %) dans le groupe des parlementaires sont d'avis que la commissaire à l'environnement communique efficacement avec les membres des comités. Plus de la moitié (58 %) des répondants du groupe des parlementaires n'ont pas formulé d'opinion et 25 % des membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable se sont dits neutres.

LES COMMUNICATIONS DE LA COMMISSAIRE À L'ENVIRONNEMENT AVEC LES MEMBRES DES COMITÉS

Pour les énoncés qui suivent, nous utiliserons une échelle à cinq notes où « 1 » signifie très mauvais travail et « 5 », très bon travail. Veuillez me dire comment vous évaluez :

Les communications de la commissaire à l'environnement avec les membres des comités.



Parmi ceux qui ont donné une opinion autre que « Ne sait pas », 40 % des parlementaires et 55 % des membres du CPEDD disent que la commissaire à l'environnement communique efficacement avec les membres des comités.

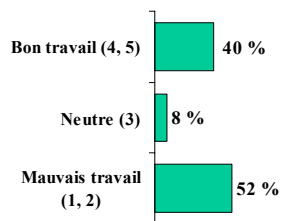
Des 42 % ayant répondu autre chose que « Ne sait pas »

Des 92 % ayant répondu une autre chose que « Ne sait pas »

Pour les prochains énoncés, nous utiliserons une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie très mauvais travail et « 5 », très bon travail. Veuillez me dire comment vous évaluez :

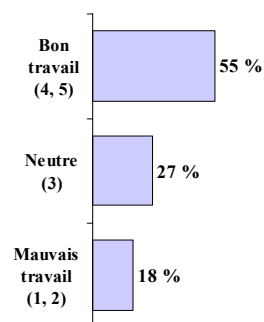
Les communications de la commissaire à l'environnement avec les membres des comités.

■ Parlementaires



Parlementaires, n=25

■ CPEDD



CPEDD, n=11

Favoriser la connaissance et l'utilisation des conclusions et des recommandations de la commissaire parmi les parlementaires

On a demandé aux parlementaires et aux membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable ce que la commissaire pourrait faire pour favoriser la connaissance et l'utilisation de ses conclusions et de ses recommandations.

La suggestion principale des répondants était d'accroître la visibilité de la commissaire, par exemple en augmentant la fréquence des rapports et des présentations aux parlementaires.

[Traduction] « Se conduire de manière à faire connaître son rôle et son mandat. »

Il faudrait aussi assurer le suivi auprès des parlementaires, afin qu'ils comprennent bien le rapport de la commissaire et puissent demander des précisions à ce sujet :

[Traduction] « Faire un suivi auprès des parlementaires pour s'assurer qu'ils reçoivent les rapports de la commissaire et puissent soumettre des questions, des suggestions ou des améliorations aux échanges. »

Recommandations globales pour améliorer le travail de la commissaire à l'environnement

On a demandé aux parlementaires et aux membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable ce qu'on pourrait faire pour améliorer le travail de la commissaire. Encore une fois, la première recommandation des répondants était d'accroître sa visibilité (auprès du public, des parlementaires et des membres des comités). Les répondants veulent aussi des rapports plus fréquents. Certains ont mentionné qu'ils souhaitent que la commissaire se montre plus énergique dans ses vérifications.

Exactitude et utilisation, en général, des conclusions et des recommandations de la commissaire

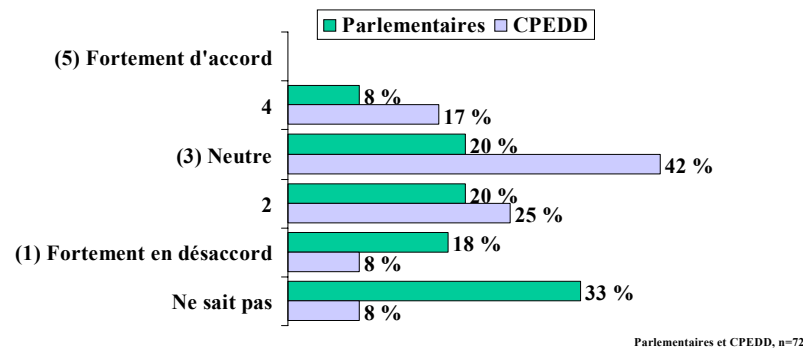
On a demandé aux parlementaires et aux membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable de définir, en utilisant une échelle de 5 points où « 1 » signifie « fortement en désaccord » et « 5 », « fortement d'accord », leur opinion à propos de l'exactitude et de l'utilisation des conclusions et des recommandations de la commissaire.

Les résultats rendent compte des opinions des parlementaires et des membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable *uniquement*. Les répondants ont une opinion moins favorable de l'exactitude et de l'utilisation des conclusions et recommandations de la commissaire, par rapport à celles du BVG. En raison du ton de ces entrevues, le fait qu'un répondant désapprouve un énoncé de la présente section ne doit pas nécessairement être considéré comme une évaluation négative. Il est fort probable que cette réponse s'explique plutôt par un manque de connaissances.

LES recommandations et les conclusions ont eu des répercussions positives sur le gouvernement

Veillez songer aux travaux de la commissaire à l'environnement ces deux dernières années. Sur une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie fortement en désaccord et « 5 », fortement d'accord, veuillez me dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants :

Les recommandations et les conclusions de la commissaire à l'environnement ont eu des répercussions positives sur le gouvernement en général.



Moins d'un répondant sur cinq (17 %), parmi les membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable, et moins d'un sur dix (8 %) dans le groupe des parlementaires, affirment que les recommandations et les conclusions de la commissaire à l'environnement ont eu des répercussions positives sur le gouvernement en général. Deux personnes sur cinq (38 %) dans le groupe des parlementaires et une sur trois (33 %) dans le Comité désapprouvent l'énoncé soumis. Un répondant sur cinq (20 %) dans le groupe des parlementaires et un sur trois (42 %) parmi les membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable se disent neutres à ce propos. Un répondant sur trois (33 %) dans le groupe des parlementaires n'avait pas d'opinion à formuler.

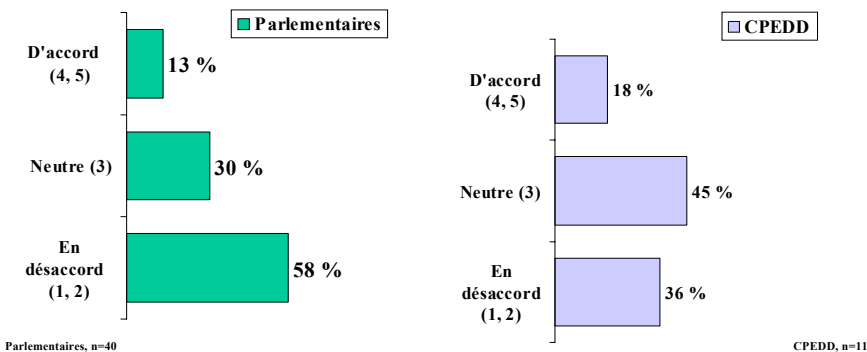
Parmi ceux qui ont donné une opinion autre que « Ne sait pas », 13 % des parlementaires et 18 % des membres du CPEDD affirment que les recommandations et les conclusions de la commissaire à l'environnement ont eu un impact positif sur le gouvernement en général.

Des 67 % ayant répondu autre chose que « Ne sait pas »

Des 92 % ayant répondu autre chose que « Ne sait pas »

Veillez songer aux travaux de la commissaire à l'environnement ces deux dernières années. Sur une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie fortement en désaccord et « 5 », fortement d'accord, veuillez me dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant.

Les recommandations et les conclusions de la commissaire à l'environnement ont eu des répercussions positives sur le gouvernement en général.

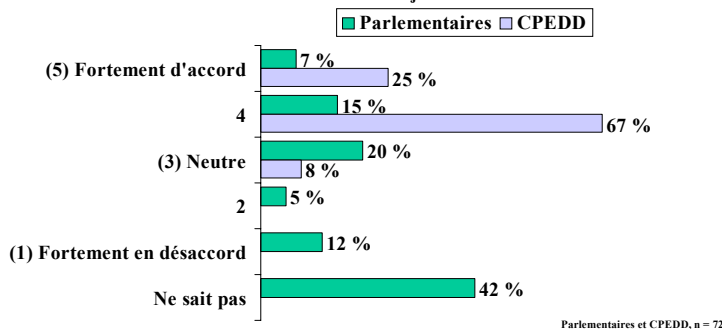


Presque tous les répondants du Comité permanent de l'environnement et du développement durable (92 %) ainsi qu'un parlementaire sur cinq (22 %) sont d'avis que l'information reçue de la commissaire à l'environnement leur donne une bonne compréhension des questions. Deux répondants sur cinq (42 %) dans le groupe des parlementaires n'ont pas d'opinion à formuler.

Les rapports de la commissaire permettent d'avoir une vision claire des enjeux

Veillez songer aux travaux de la commissaire à l'environnement ces deux dernières années. Sur une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie fortement en désaccord et « 5 », fortement d'accord, veuillez me dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant.

Les renseignements qui me parviennent de la commissaire à l'environnement me permettent d'avoir une vision claire des enjeux.

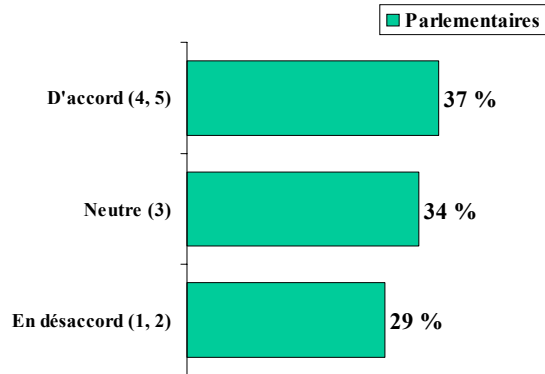


Des 58 % de parlementaires qui ont donné une opinion autre que « Ne sait pas », 37 % affirment que l'information transmise par la commissaire à l'environnement leur permet de bien comprendre les enjeux.

Des 58 % ayant répondu autre chose que « Ne sait pas »

Veillez songer aux travaux de la commissaire à l'environnement ces deux dernières années. Sur une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie fortement en désaccord et « 5 », fortement d'accord, veuillez me dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant.

Les renseignements qui me parviennent de la commissaire à l'environnement me permettent d'avoir une vision claire des enjeux.



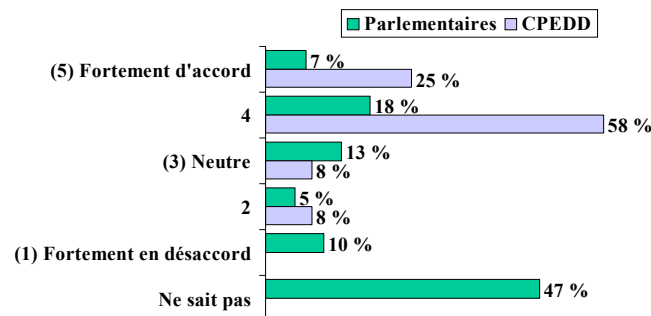
Parlementaires, n=19

Quatre membres sur cinq (83 %) du Comité permanent de l'environnement et du développement durable et un parlementaire sur quatre (25 %) affirment que les conclusions des rapports de la commissaire à l'environnement représentent fidèlement de l'ampleur des enjeux. Presque la moitié des répondants du groupe des parlementaires (47 %) ne savaient pas ou n'avaient pas d'opinion à ce sujet.

Les conclusions des rapports de la commissaire reflètent bien l'ampleur des questions soulevées

Veillez songer aux travaux de la commissaire à l'environnement ces deux dernières années. Sur une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie fortement en désaccord et « 5 », fortement d'accord, veuillez me dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant.

Les conclusions des rapports de la commissaire reflètent bien l'ampleur des questions soulevées.



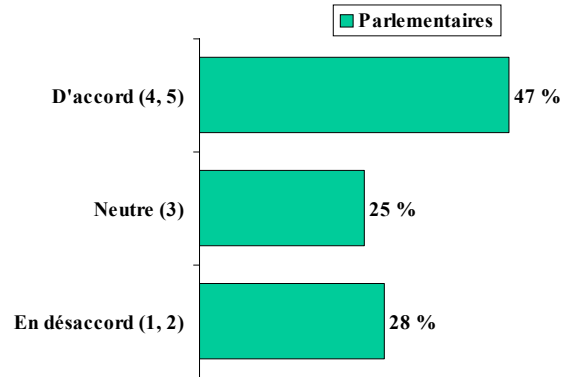
Parlementaires et CPEDD, n=72

Des 53 % de parlementaires qui ont donné une opinion autre que « Ne sait pas », 47 % affirment que l'information transmise par la commissaire à l'environnement reflète bien l'ampleur des questions soulevées.

Des 53 % ayant répondu autre chose que « Ne sait pas »

Veillez songer aux travaux de la commissaire à l'environnement ces deux dernières années. Sur une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie fortement en désaccord et « 5 », fortement d'accord, veuillez me dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant.

Les conclusions des rapports de la commissaire à l'environnement reflètent bien l'ampleur des questions soulevées.



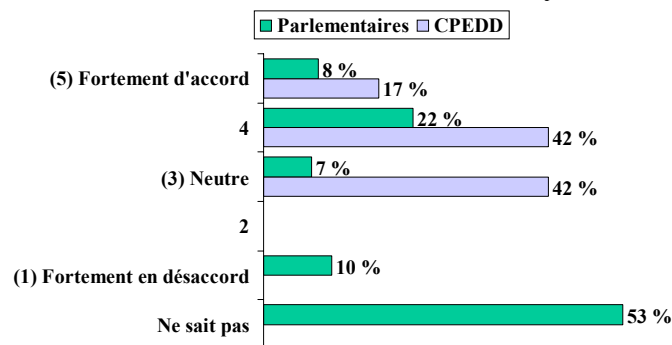
Parlementaires, n=32

La moitié (58 %) des membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable et un parlementaire sur trois (30 %) affirment que les recommandations des rapports de la commissaire à l'environnement sont pertinentes. La moitié (53 %) des répondants du groupe des parlementaires ne savaient pas ou n'avaient pas d'opinion à formuler. On a demandé aux répondants d'établir si les recommandations de la commissaire sont pertinentes en général.

Les recommandations de la commissaire sont pertinentes

Veillez songer aux travaux de la commissaire à l'environnement ces deux dernières années. Sur une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie fortement en désaccord et « 5 », fortement d'accord, veuillez me dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant.

Les recommandations de la commissaire à l'environnement sont pertinentes.



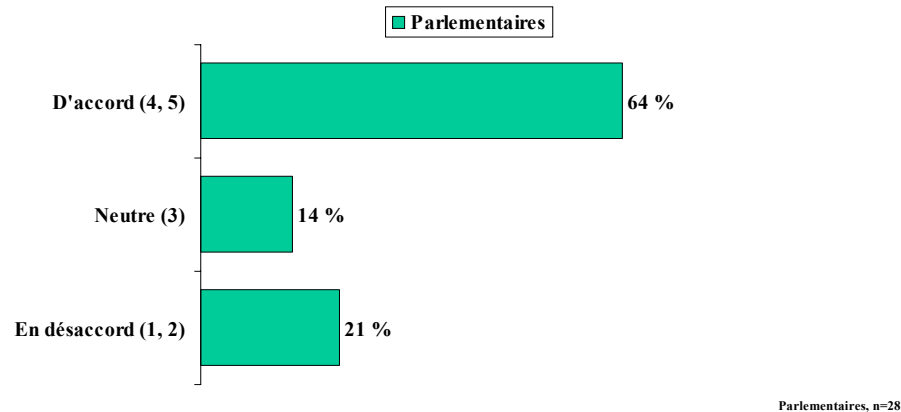
Parlementaires et CPEDD, n=72

Des 47 % de parlementaires qui ont donné une opinion autre que « Ne sait pas », 64 % affirment que les recommandations de la commissaire à l'environnement sont pertinentes.

Des 47 % ayant répondu autre chose que « Ne sait pas »

Veillez songer aux travaux de la commissaire à l'environnement ces deux dernières années. Sur une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie fortement en désaccord et « 5 », fortement d'accord, veuillez me dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant.

Les recommandations de la commissaire à l'environnement sont pertinentes.



Les commentaires formulés à l'égard des recommandations de la commissaire sont variés. D'après certains répondants, les recommandations sont pertinentes, justes et objectives :

[Traduction] « J'estime que les rapports sont judicieux, complets, clairs, rigoureux et objectifs. »

[Traduction] « Elles sont pertinentes, en cela qu'elles éclairent le travail des députés et projettent une image réaliste du Canada. »

En revanche, d'autres répondants, plus particulièrement ceux qui sont membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable, croient que la commissaire devrait se montrer plus énergique et que ses recommandations sont très sous-utilisées. Ces répondants connaissent bien les conclusions de la commissaire et sont plus susceptibles que les autres de vouloir des résultats complets et approfondis.

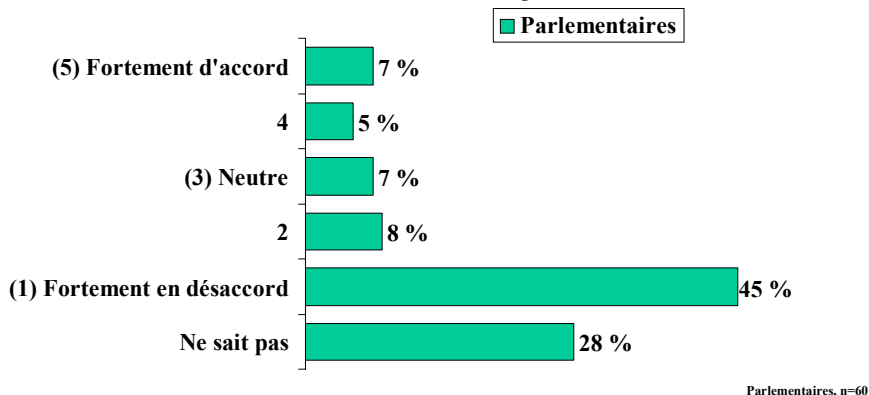
Parmi les parlementaires seulement

Les résultats ci-dessous représentent l'opinion des *parlementaires seulement*. Ils montrent que les répondants de ce groupe n'utilisent que peu les conclusions de la commissaire à l'environnement.

Usage des conclusions et recommandations de la commissaire en dehors des comités

Veillez songer aux travaux de la commissaire à l'environnement ces deux dernières années. Sur une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie fortement en désaccord et « 5 », fortement d'accord, veuillez me dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant :

Outre mon travail au sein de comités, j'ai utilisé les conclusions ou les recommandations de la commissaire à l'environnement dans d'autres aspects de mon travail.



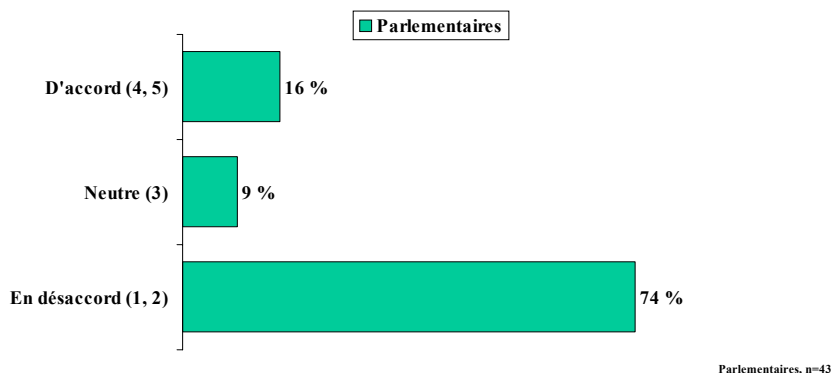
Dans le groupe des parlementaires, un répondant sur dix (12 %) affirme avoir utilisé les constats et les recommandations de la commissaire à l'environnement hors des comités. Inversement, la moitié (53 %) des répondants désapprouvent cet énoncé et 28 % n'avaient pas d'opinion à formuler.

Des 72 % de parlementaires qui ont donné une opinion autre que « Ne sait pas », 16 % affirment avoir utilisé les conclusions et les recommandations de la commissaire à l'environnement hors de leur travail au sein des comités.

Des 72 % ayant répondu autre chose que « Ne sait pas »

Veillez songer aux travaux de la commissaire à l'environnement ces deux dernières années. Sur une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie fortement en désaccord et « 5 », fortement d'accord, veuillez me dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant :

Outre mon travail au sein de comités, j'ai utilisé les conclusions ou les recommandations de la commissaire à l'environnement dans d'autres aspects de mon travail.



On a demandé aux parlementaires comment ils ont utilisé les conclusions et les recommandations. Ils ont répondu qu'ils les ont utilisées pour rédiger des lettres aux électeurs et aux ministres, effectuer des travaux pour les comités ainsi que durant la période des questions à la Chambre des communes. Ils utilisent aussi les conclusions et les recommandations pour leur information personnelle ainsi que pour prendre des décisions.

Exactitude et utilisation des conclusions et des recommandations de la commissaire en comité

Comme les répondants du groupe des parlementaires sont peu informés du travail de la commissaire à l'environnement et au développement durable, on ne peut s'étonner que beaucoup de répondants n'étaient pas en mesure de se prononcer sur l'exactitude et l'utilisation des conclusions et des recommandations dans le cadre de leur travail dans les comités. En raison du ton de ces entrevues, le fait qu'un répondant désapprouve un énoncé de la présente section ne doit pas nécessairement être considéré comme une évaluation négative. Il est fort probable que cette réponse s'explique plutôt par un manque de connaissances.

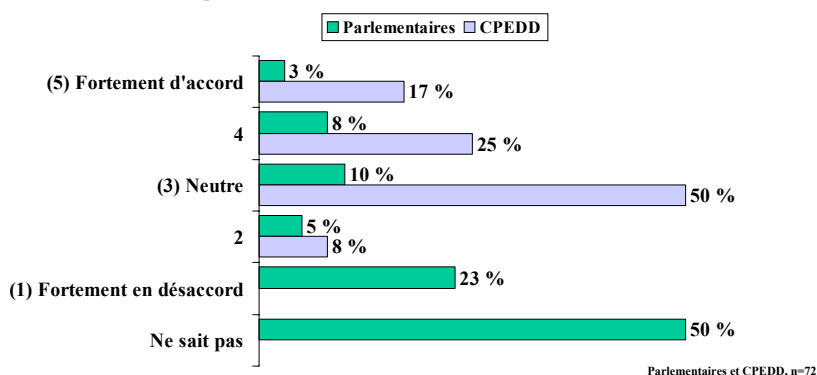
Les résultats suivants rendent compte des opinions des parlementaires et des membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable *seulement*. Là encore, le point de vue sur l'exactitude des conclusions et des recommandations de la commissaire et leur utilisation dans le travail des comités n'est pas aussi favorable que pour le Bureau du vérificateur général. Encore une fois, le fait que les parlementaires ont accordé des notes plus basses pourrait s'expliquer par leur moins bonne connaissance de la commissaire.

Deux répondants sur cinq (42 % – note de 4 ou 5 sur une échelle à cinq notes) parmi les membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable et un répondant sur dix (12 %) dans le groupe des parlementaires affirment que les recommandations et les conclusions de la commissaire à l'environnement ont eu des répercussions positives sur leurs travaux.

Les recommandations et les conclusions de la commissaire à l'environnement ont eu des répercussions positives sur le travail au sein de comités

Veillez songer aux travaux de la commissaire à l'environnement ces deux dernières années. Sur une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie fortement en désaccord et « 5 », fortement d'accord, veuillez me dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant :

Les recommandations et les conclusions de la commissaire à l'environnement ont eu des répercussions positives sur mon travail au sein de comités.

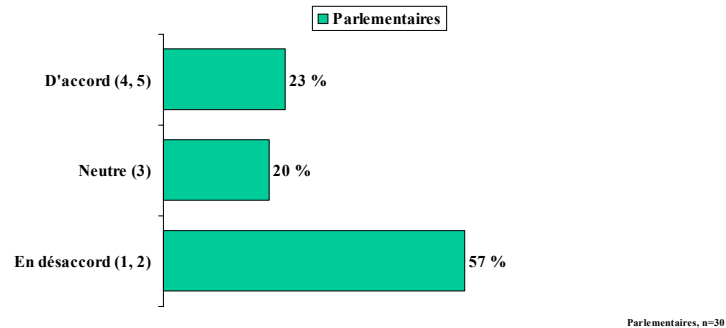


Des 50 % de parlementaires qui ont donné une opinion autre que « Ne sait pas », 23 % affirment que les conclusions et les recommandations de la commissaire à l'environnement ont eu des répercussions positives sur leur travail au sein des comités.

Des 50 % ayant répondu autre chose que « Ne sait pas »

Veillez songer aux travaux de la commissaire à l'environnement ces deux dernières années. Sur une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie fortement en désaccord et « 5 », fortement d'accord, veuillez me dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant :

Les recommandations et les conclusions de la commissaire à l'environnement ont eu des répercussions positives sur mon travail au sein de comités.

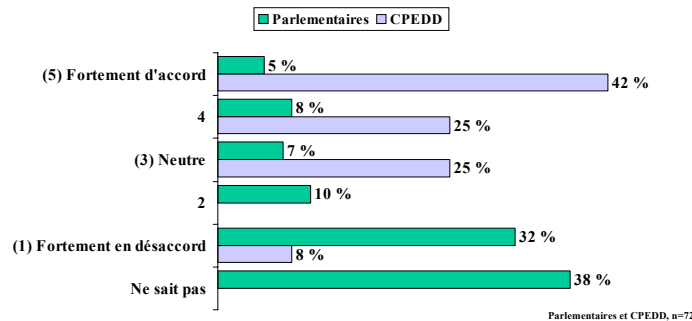


Deux membres sur trois (67 %) de la commissaire du Comité permanent de l'environnement et du développement durable et un parlementaire sur dix (13 %) affirment que les recommandations et les conclusions à l'environnement ont été mentionnées lors des réunions de leur comité. Deux répondants sur cinq (38 %) dans le groupe des parlementaires n'avaient pas d'opinion à formuler.

Les recommandations et les conclusions de la commissaire sont mentionnées lors des réunions

Veillez songer aux travaux de la commissaire à l'environnement ces deux dernières années. Sur une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie fortement en désaccord et « 5 », fortement d'accord, veuillez me dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant :

Les recommandations et les conclusions de la commissaire à l'environnement ont été mentionnées lors des réunions de mes comités.

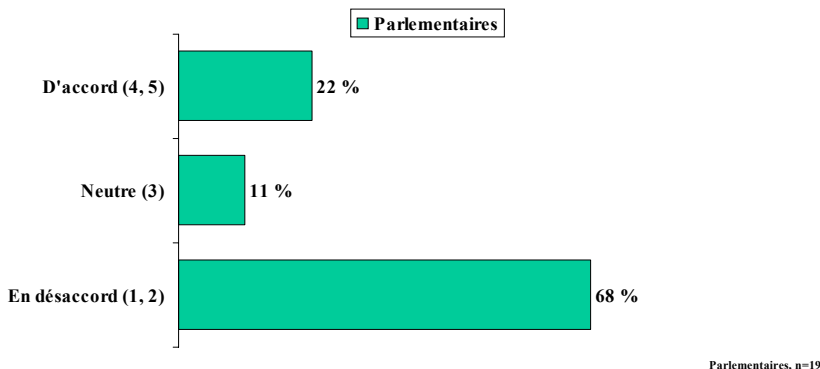


Des 62 % de parlementaires qui ont donné une opinion autre que « Ne sait pas », 22 % affirment que les conclusions et les recommandations de la commissaire à l'environnement ont eu des répercussions positives sur les réunions de leur comité.

Des 62 % ayant répondu autre chose que « Ne sait pas »

Veillez songer aux travaux de la commissaire à l'environnement ces deux dernières années. Sur une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie fortement en désaccord et « 5 », fortement d'accord, veuillez me dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant :

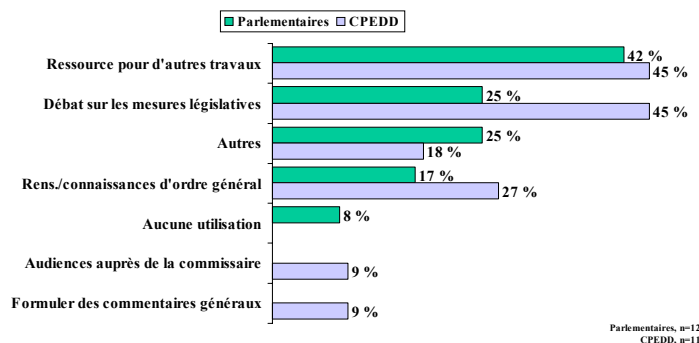
Les recommandations et les conclusions de la commissaire à l'environnement ont été mentionnées lors des réunions de mes comités.



On a demandé à ceux ayant répondu que les recommandations et les conclusions de la commissaire à l'environnement ont été mentionnées lors des réunions de leur comité (notes 3, 4 et 5) quel usage les comités en question leur réservait. Dans l'ensemble, les conclusions ont été utilisées comme ressource de travail, pour discuter des lois, lors de la période des questions ou à titre indicatif.

Usage des conclusions de la commissaire par les comités

De manière générale, comment les conclusions ou les recommandations de la commissaire à l'environnement ont-elles été utilisées par votre comité?



La plupart des répondants reconnaissent que les conclusions de la commissaire à l'environnement ajoutent de la crédibilité à leur position :

[Traduction] « Son point de vue ajoute du poids au nôtre. Nous utilisons ses conclusions pour étayer nos opinions. »

On a demandé à ceux selon qui les conclusions de la commissaire n'ont pas été mentionnées (note 1 ou 2) pourquoi elles ne l'ont pas été plus souvent. La plupart ont répondu que les travaux de la commissaire n'étaient pas liés au travail de leur comité. Cependant, quelques-uns ont mentionné que le Protocole de Kyoto pourrait associer de plus près l'économie canadienne et l'environnement.

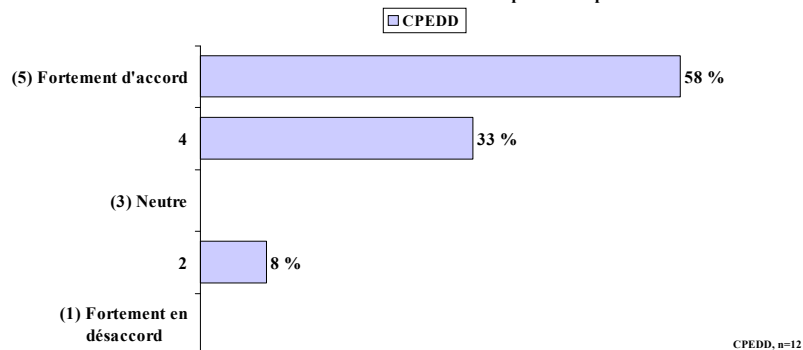
Membres du Comité de l'environnement et du développement durable seulement

Les questions suivantes ont été posées aux membres du Comité de l'environnement et du développement durable *exclusivement*. On leur a demandé d'approuver ou non une série d'énoncés, en utilisant une échelle à cinq notes où 1 signifie « fortement en désaccord » et 5, « fortement d'accord ». Ensuite, on leur a posé une question sur l'utilisation des conclusions et des recommandations de la commissaire. De toute évidence, les membres du Comité de l'environnement et du développement durable croient que le travail de la commissaire est pertinent pour le Comité et qu'il les aide à prendre des décisions en leur qualité de membres. Cependant, ils sont moins nombreux à déclarer que le processus de pétition est pertinent ou qu'ils se procurent de l'information auprès de la commissaire.

Les conclusions de la commissaire sont pertinentes pour le Comité

Veillez songer aux travaux de la commissaire à l'environnement ces deux dernières années. Sur une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie fortement en désaccord et « 5 », fortement d'accord, veuillez me dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant.

Les travaux de la commissaire à l'environnement sont pertinents pour le Comité.



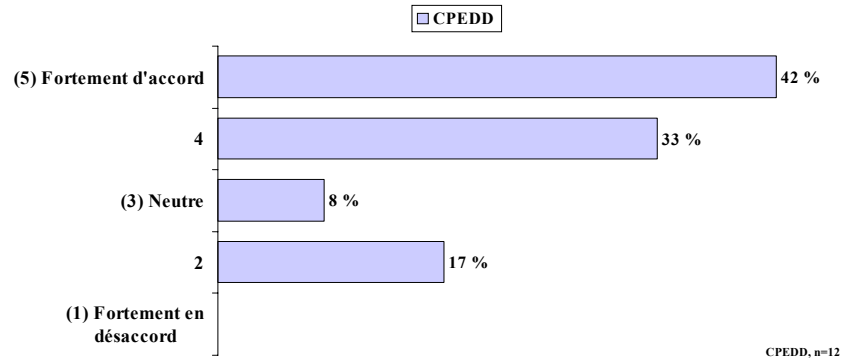
Une forte majorité de membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable affirment que le travail de la commissaire à l'environnement est pertinent pour le Comité (92 % – note de 4 ou 5).

Les trois quarts (75 %) des répondants approuvent l'énoncé selon lequel les informations traitées par la commissaire à l'environnement ces deux dernières années les aide à prendre des décisions plus éclairées à titre de membres du Comité.

L'information ajoutée de la valeur aux décisions du Comité

Veillez songer aux travaux de la commissaire à l'environnement ces deux dernières années. Sur une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie fortement en désaccord et « 5 », fortement d'accord, veuillez me dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant.

Les informations traitées par la commissaire à l'environnement ces deux dernières années ajoutent de la valeur à mes décisions à titre de membre du Comité.

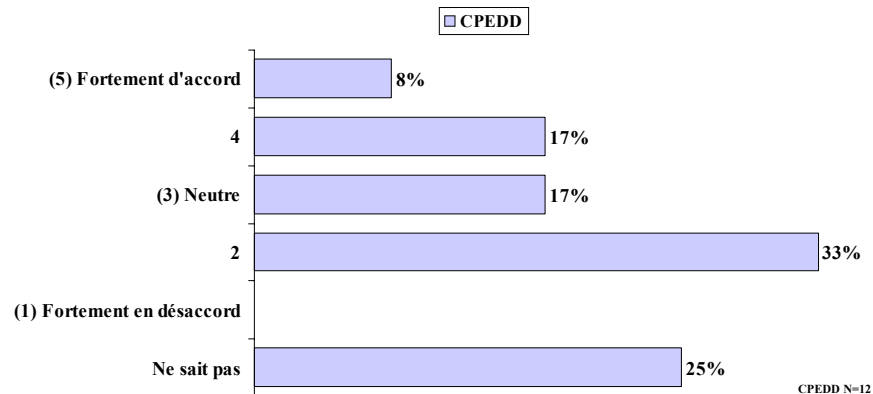


Les membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable ont un avis partagé quant à l'énoncé « Le processus de pétition est pertinent pour mon travail au sein du Comité ». Le quart des répondants approuvent l'énoncé (25 %), un sur cinq se dit neutre (17 % – cote de 3), le tiers désapprouvent l'énoncé (33 %) et le quart (25 %) n'ont pas d'opinion.

Le processus de pétition est pertinent pour les travaux du Comité

Songez aux travaux de la commissaire à l'environnement ces deux dernières années. Sur une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie fortement en désaccord et « 5 », fortement d'accord, veuillez me dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant.

Le processus de pétition est pertinent pour mon travail au sein du Comité.

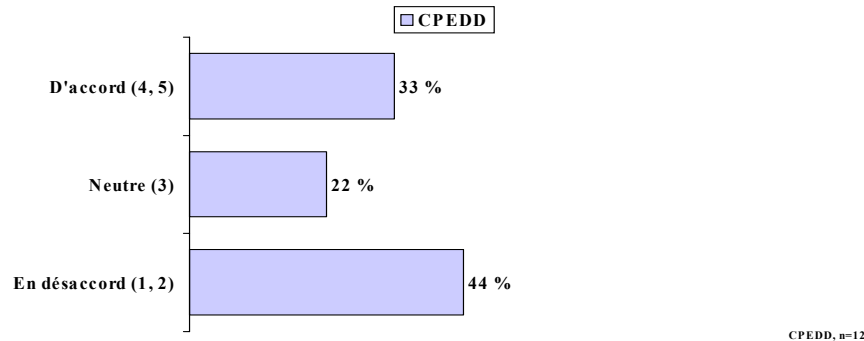


Parmi les membres qui ont donné une opinion autre que « Ne sait pas » (75 % des répondants), 33 % affirment que le processus de pétition est pertinent pour leur travail au sein du Comité.

Des 75% ayant répondu autre chose que « Ne sait pas »

Veillez songer aux travaux de la commissaire à l'environnement ces deux dernières années. Sur une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie fortement en désaccord et « 5 », fortement d'accord, veuillez me dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant.

Le processus de pétition est pertinent pour mon travail au sein du Comité.

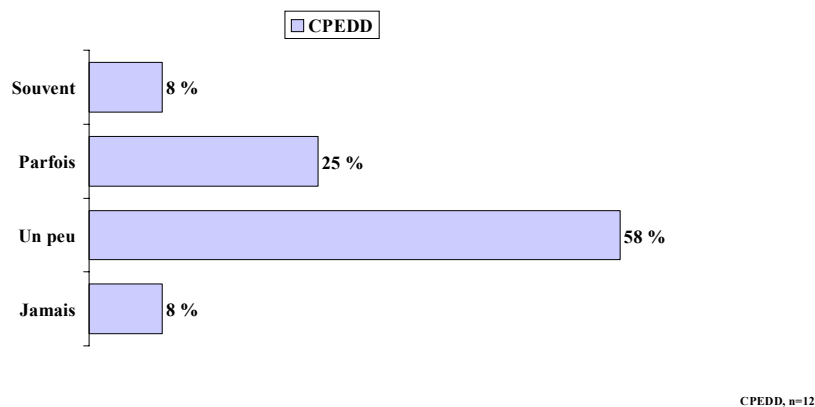


Fréquence du recours à la commissaire comme source d'information

On a demandé aux membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable à quelle fréquence le Comité se tourne vers la commissaire en tant source d'information. Les résultats ne manquent pas d'intérêt : le tiers des répondants (33 %) affirment se tournent vers la commissaire « souvent » (8 %) ou « parfois » (25 %), tandis que deux membres sur trois (66 %) répondent qu'ils le font « de temps en temps » (58 %) ou « jamais » (8 %).

Fréquence du recours à la commissaire comme source d'information

À quelle fréquence le comité permanent de l'EDD se tourne-t-il vers la commissaire pour obtenir des renseignements?



On a demandé aux répondants quel usage ils faisaient des renseignements de la commissaire à l'environnement. En général, ils ont affirmé qu'ils s'en servaient comme outil soit pour le travail et les discussions qui les concernent directement, soit pour interroger des témoins ou formuler des politiques.

Par ailleurs, ils ont précisé pour quel motif ils utilisaient les travaux de la commissaire à l'environnement. La majorité des répondants disent que ses analyses sont crédibles, objectives et impartiales. Certains croient que le mandat de la commissaire lui permet d'enquêter plus à fond sur certains points qu'ils ne peuvent le faire eux-mêmes. Essentiellement, les répondants sont d'avis qu'elle est une source d'information crédible et qu'elle peut les guider dans leurs décisions :

[Traduction] « La commissaire a beaucoup de crédibilité, d'impartialité. »

Audiences

On a demandé aux membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable quelles sont les principales raisons de fixer des audiences sur les questions soulevées par la commissaire à l'environnement. Parmi les plus fréquentes, mentionnons : traiter un problème délicat ou une urgence, obtenir de l'information ou des précisions sur les conclusions de la commissaire et convoquer des témoins.

Quand on leur demande pour quelles raisons ils ne convoquent pas d'audience, la plupart des membres mentionnent le manque de temps, la faible pertinence du sujet ou encore qu'ils n'ont pas besoin d'autres renseignements.

Questions à examiner – Commissaire à l'environnement

Secteurs à toucher lors d'examens futurs

On a demandé aux répondants de définir les questions qu'ils aimeraient voir traitées par la commissaire à l'environnement ces prochaines années. Les suivantes ont été les plus souvent mentionnées :

- le Protocole de Kyoto, le réchauffement de la planète et le changement climatique
- la qualité de l'eau
- les sources d'énergie
- les espèces en voie de disparition
- les polluants chimiques
- l'impact de l'environnement sur les humains.

Secteurs où aucun examen n'a été effectué ces dernières années

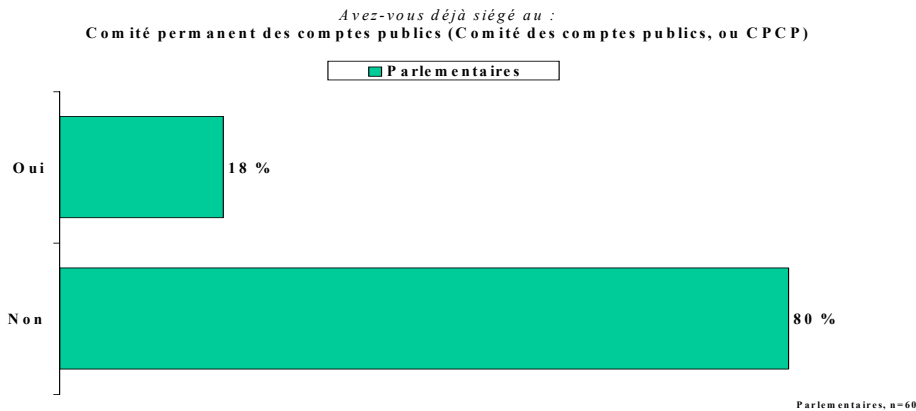
On a demandé aux répondants d'énumérer les questions qui, selon eux, auraient dû être examinées par la commissaire à l'environnement ces dernières années et qui ne l'ont pas été. Très peu de participants ont répondu à cette question. D'aucuns, tout de même, ont rapporté qu'on ne s'est pas penché sur l'intégration du développement durable à l'exploitation des richesses naturelles.

ANNEXE I – PARTICIPATION AUX COMITÉS

On a demandé aux parlementaires *seulement* s'ils avaient été membres de comités désignés au cours des deux dernières années et s'ils étaient membres d'autres comités aujourd'hui. Les graphiques ci-dessous illustrent le nombre de répondants qui ont été membres du Comité permanent des comptes publics, du Comité permanent de l'environnement et du développement durable et d'autres comités au cours des deux dernières années. Selon les résultats, à peu près le même nombre de parlementaires ont participé au Comité permanent des comptes publics et au Comité permanent de l'environnement et du développement durable durant ces deux années.

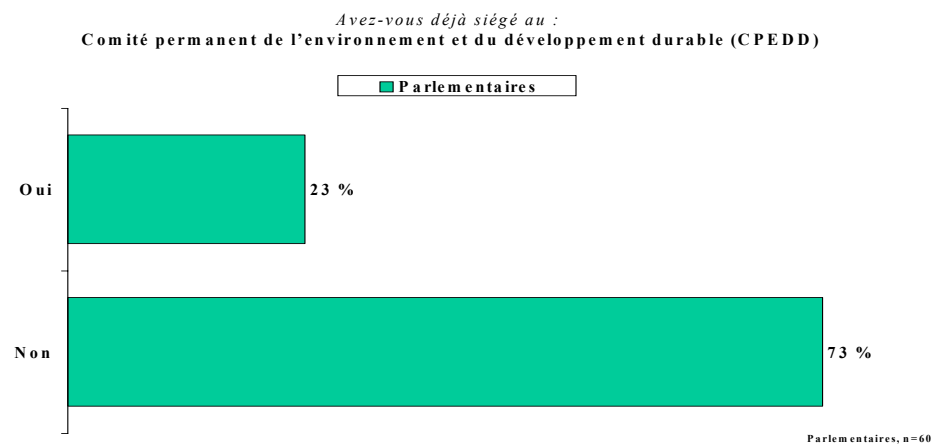
Dans le groupe des parlementaires, un répondant sur cinq (18 %) déclare qu'il a été membre du Comité permanent des comptes publics ces deux dernières années.

Participation au CPCP



Un parlementaire sur quatre (23 %) dit avoir siégé au Comité permanent de l'environnement et du développement durable.

Participation au CPEDD



Presque tous les répondants du groupe des parlementaires (95 %) affirment qu'ils ont siégé (ou siègent encore) à d'autres comités ces deux dernières années :

- Finances
- Transports
- Pêches et océans
- Ressources naturelles
- Développement des ressources humaines
- Agriculture
- Patrimoine canadien
- Affaires étrangères
- Industrie
- Santé
- Affaires autochtones
- Affaires juridiques et constitutionnelles
- Justice.

ANNEXE II – QUESTIONNAIRE ET RÉSULTATS

1. À votre avis, environ quel pourcentage de l'ensemble des parlementaires connaissent très bien les conclusions et les recommandations du Bureau du vérificateur général du Canada, c'est-à-dire le BVG?

Base : CPCP et parlementaires	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	60	16	0
1 % – 10 %	17 %	6 %	–
11 % – 20 %	18 %	25 %	–
21 % – 30 %	7 %	6 %	–
31 % – 40 %	7 %	–	–
41 % – 50 %	7 %	6 %	–
51 % – 60 %	7 %	–	–
61 % – 70 %	2 %	6 %	–
71 % – 80 %	25 %	19 %	–
81 % – 90 %	2 %	19 %	–
91 % – 100 %	5 %	6 %	–
Ne sait pas	5 %	6 %	–

2. Et environ quel pourcentage à votre avis ne connaissent pas du tout les conclusions et les recommandations du BVG?

Base : CPCP et parlementaires	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	60	16	0
1 % – 10 %	33 %	31 %	–
11 % – 20 %	10 %	13 %	–
21 % – 30 %	10 %	6 %	–
31 % – 40 %	5 %	–	–
41 % – 50 %	12 %	6 %	–
51 % – 60 %	2 %	–	–
61 % – 70 %	–	13 %	–
71 % – 80 %	3 %	6 %	–
81 % – 90 %	7 %	–	–
91 % – 100 %	3 %	–	–
Ne sait pas	15 %	25 %	–

3. Où vous situeriez-vous? Diriez-vous que vous connaissez très bien, assez bien, pas très bien ou pas du tout les conclusions et les recommandations du BVG?

Base : CPCP et parlementaires	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	60	16	0
Connaît très bien	30 %	50 %	–
Connaît assez bien	57 %	50 %	–
Ne connaît pas très bien	10 %	–	–
Ne connaît pas du tout	2 %	–	–
Ne sait pas	2 %	–	–

4. À votre avis, environ quel pourcentage de l'ensemble des parlementaires connaissent très bien les conclusions et les recommandations de la commissaire à l'environnement?

Base : tous les répondants	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	60	16	12
1 % – 10 %	33 %	38 %	50 %
11 % – 20 %	22 %	–	17 %
21 % – 30 %	13 %	25 %	8 %
31 % – 40 %	7 %	6 %	–
41 % – 50 %	3 %	19 %	8 %
51 % – 60 %	7 %	–	8 %
61 % – 70 %	–	6 %	–
Ne sait pas	15 %	6 %	8 %

5. Et environ quel pourcentage à votre avis ne connaissent pas du tout les conclusions et les recommandations de la commissaire à l'environnement?

Base : tous les répondants	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	60	16	12
1 % – 10 %	7 %	6 %	–
11 % – 20 %	7 %	6 %	–
21 % – 30 %	10 %	13 %	8 %
31 % – 40 %	3 %	13 %	8 %
41 % – 50 %	12 %	6 %	–
51 % – 60 %	10 %	6 %	8 %
61 % – 70 %	8 %	19 %	8 %
71 % – 80 %	8 %	13 %	33 %
81 % – 90 %	8 %	6 %	17 %
91 % – 100 %	13 %	6 %	8 %
Ne sait pas	13 %	6 %	8 %

6. Où vous situeriez-vous? Diriez-vous que vous connaissez très bien, assez bien, pas très bien ou pas du tout les conclusions et les recommandations de la commissaire à l'environnement?

Base : tous les répondants	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	60	16	12
Connaît très bien	8 %	–	50 %
Connaît assez bien	30 %	63 %	50 %
Ne connaît pas très bien	42 %	38 %	–
Ne connaît pas du tout	20 %	–	–

7. Quelles sont les principales sources qui vous renseignent sur le fonctionnement des ministères et des organismes gouvernementaux?

RÉPONSES DONNÉES	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Base : tous les répondants			
Non pondéré	60	16	12
Médias	48 %	31 %	42 %
Réunions, séances d'information et rapports ministériels	43 %	38 %	33 %
BVG	32 %	50 %	50 %
Travaux des comités	18 %	6 %	8 %
Expérience, recherches personnelles	17 %	13 %	8 %
Contacts au sein des ministères	15 %	13 %	17 %
Ministre	15 %	6 %	8 %
Collègues	13 %	6 %	25 %
Attachés de recherche des comités	12 %	44 %	17 %
Recherches indépendantes, experts de l'extérieur	12 %	19 %	25 %
Adjoint parlementaire	10 %	13 %	–
Rapports, comités et services du caucus	10 %	25 %	25 %
Internet (y compris les sites Web des ministères)	10 %	–	17 %
Budgets et documents budgétaires	10 %	6 %	–
Recherchistes de la Bibliothèque du Parlement	8 %	–	–
Recherches du personnel interne	8 %	6 %	8 %
Communiqués	7 %	6 %	8 %
Chambre des communes	7 %	6 %	17 %
Rapports annuels et semestriels	7 %	6 %	8 %
Comité des comptes publics	5 %	31 %	–
Porte-parole	5 %	–	–
Commissaire à l'environnement et au développement durable	3 %	–	42 %
Public (groupes communautaires)	3 %	13 %	8 %
ONG	2 %	–	8 %
Autres	22 %	13 %	17 %

8A. Qui vous fournit la majorité des renseignements que vous obtenez au sujet des questions soulevées par le BVG, ou encore où obtenez-vous de tels renseignements?

RÉPONSES DONNÉES	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Base : CPCP et parlementaires			
Non pondéré	60	16	0
BVG	80 %	69 %	—
Médias	33 %	13 %	—
Ministères, bureaux des ministres	13 %	13 %	—
Commissaire à l'environnement et au développement durable	10 %	6 %	—
Porte-parole du caucus, bureau du porte-parole	10 %	6 %	—
Collègues	10 %	13 %	—
Période de questions de la Chambre des communes	8 %	13 %	—
Recherches et analyses du parti	8 %	6 %	—
Réunions de comités	7 %	6 %	—
Expérience, recherches personnelles	7 %	—	—
Adjoint parlementaire	5 %	6 %	—
Attachés de recherche du comité	5 %	13 %	—
Comité des comptes publics	2 %	44 %	—
Personnel des parlementaires	2 %	—	—
Attachés de recherche du Parlement	—	6 %	—
Autres	28 %	25 %	—
Ne sait pas	2 %	—	—

8B. Et qu'en est-il de la commissaire à l'environnement?

RÉPONSES DONNÉES	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Base : tous les répondants			
Non pondéré	60	16	12
Commissaire à l'environnement et au développement durable	35 %	56 %	75 %
Porte-parole	28 %	50 %	—
Rapports (non précisé)	27 %	19 %	25 %
Médias	20 %	19 %	8 %
Présentations et sorties publiques	18 %	13 %	17 %
Caucus	12 %	38 %	—
Adjoint parlementaire	8 %	—	—
BVG	8 %	6 %	17 %
Collègues	8 %	25 %	8 %
Recherches du parti	5 %	13 %	—
Attachés de recherche du comité	3 %	—	8 %
Personnel des parlementaires	3 %	6 %	—
Commissaire à l'environnement, adjoint de la commissaire à l'environnement	3 %	6 %	8 %
Information du grand public	3 %	—	—
Recherchistes de la Bibliothèque du Parlement	2 %	—	8 %
Agents politiques	2 %	—	—
Communiqués	—	6 %	—
Possède peu, voire pas de renseignements	7 %	—	—
Autres	15 %	31 %	33 %
Ne sait pas	5 %	—	—

9A. Avez-vous déjà siégé au... A) Comité permanent des comptes publics (Comité des comptes publics ou CPCP)

RÉPONSES DONNÉES	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Base : parlementaires seulement			
Non pondéré	60	0	0
Oui	18 %	—	—
Non	80 %	—	—
Ne sait pas	2 %	—	—

9A. Avez-vous déjà siégé au... B) Comité permanent de l'environnement et du développement durable ou CPEDD

Base : parlementaires seulement	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	60	0	0
Oui	23 %	–	–
Non	73 %	–	–
Ne sait pas	3 %	–	–

9A. Avez-vous déjà siégé au... C) Ces deux dernières années, avez-vous siégé ou siégez-vous à l'heure actuelle à d'autres comités?

Base : parlementaires seulement	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	60	0	0
Oui	95 %	–	–
Non	5 %	–	–

12. À l'aide d'une échelle de 5 points, où « 1 » signifie que vous avez l'impression de n'être « pas très bien renseigné » et « 5 », que vous avez l'impression d'être « très bien renseigné », veuillez me dire dans quelle mesure vous avez l'impression d'être bien renseigné sur les aspects suivants des fonctions du BVG ces deux dernières années.

A) Le mandat du BVG

Base : CPCP et parlementaires	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	60	16	0
(5) Très bien renseigné	30 %	56 %	–
(4)	42 %	31 %	–
(3) Neutre	18 %	13 %	–
(2)	7 %	–	–
(1) Pas très bien renseigné	3 %	–	–

b) Le travail du BVG dans l'ensemble

Base : CPCP et parlementaires	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	60	16	0
(5) Très bien renseigné	15 %	56 %	–
(4)	37 %	31 %	–
(3) Neutre	33 %	13 %	–
(2)	13 %	–	–
(1) Pas très bien renseigné	2 %	–	–

c) Les rapports publiés par le BVG ces deux dernières années

Base : CPCP et parlementaires	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	60	16	0
(5) Très bien renseigné	13 %	44 %	–
(4)	30 %	56 %	–
(3) Neutre	42 %	–	–
(2)	12 %	–	–
(1) Pas très bien renseigné	3 %	–	–

D) Les conclusions et les recommandations du BVG

Base : CPCP et parlementaires	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	60	16	0
(5) Très bien renseigné	12 %	38 %	–
(4)	42 %	38 %	–
(3) Neutre	28 %	25 %	–
(2)	13 %	–	–
(1) Pas très bien renseigné	5 %	–	–

E) Le point de vue ou (opinions) et les observations du BVG à l'égard des comptes publics du Canada, c'est-à-dire les états financiers

Base : CPCP et parlementaires	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	60	16	0
(5) Très bien renseigné	13 %	38 %	–
(4)	28 %	56 %	–
(3) Neutre	37 %	6 %	–
(2)	17 %	–	–
(1) Pas très bien renseigné	5 %	–	–

13. À l'aide d'une échelle de 5 points, où « 1 » signifie que vous avez l'impression de n'être « pas très bien renseigné » et « 5 », que vous avez l'impression d'être « très bien renseigné », veuillez me dire dans quelle mesure vous avez l'impression d'être bien renseigné sur les aspects suivants des fonctions de la commissaire à l'environnement.

A) Le mandat de la commissaire à l'environnement

Base : tous les répondants	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	60	16	12
(5) Très bien renseigné	2 %	38 %	25 %
(4)	12 %	38 %	42 %
(3) Neutre	25 %	25 %	8 %
(2)	13 %	–	25 %
(1) Pas très bien renseigné	38 %	–	–
Ne sait pas	10 %	–	–

B) Le travail de la commissaire à l'environnement dans l'ensemble

Base : CPEDD et parlementaires	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	60	0	12
(5) Très bien renseigné	3 %	–	–
(4)	3 %	–	33 %
(3) Neutre	25 %	–	50 %
(2)	20 %	–	17 %
(1) Pas très bien renseigné	38 %	–	–
Ne sait pas	10 %	–	–

C) Les rapports publiés par la commissaire à l'environnement ces deux dernières années

Base : CPEDD et parlementaires	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	60	0	12
(5) Très bien renseigné	3 %	–	17 %
(4)	3 %	–	25 %
(3) Neutre	13 %	–	42 %
(2)	33 %	–	–
(1) Pas très bien renseigné	38 %	–	8 %
Ne sait pas	8 %	–	8 %

D) Les conclusions et les recommandations de la commissaire à l'environnement

Base : CPEDD et parlementaires	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	60	0	12
(5) Très bien renseigné	–	–	8 %
(4)	5 %	–	42 %
(3) Neutre	15 %	–	25 %
(2)	27 %	–	17 %
(1) Pas très bien renseigné	45 %	–	8 %
Ne sait pas	8 %	–	–

16. Veuillez songer aux travaux du BVG ces deux dernières années. Sur une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie fortement en désaccord et « 5 », fortement d'accord, veuillez me dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants. Si l'un ou l'autre de ces énoncés ne s'applique pas à votre situation, n'hésitez pas à me le dire.

A) Les recommandations et les conclusions du BVG ont eu des répercussions positives sur mon travail dans l'ensemble au sein de comités.

Base : CPCP et parlementaires	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	60	16	0
(5) Fortement d'accord	35 %	38 %	—
(4)	20 %	31 %	—
(3) Neutre	23 %	19 %	—
(2)	7 %	13 %	—
(1) Fortement en désaccord	2 %	—	—
Ne sait pas	13 %	—	—

B) Les recommandations et les conclusions du BVG ont été mentionnées lors des réunions de mes comités.

Base : CPCP et parlementaires	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	60	16	0
(5) Fortement d'accord	40 %	69 %	—
(4)	28 %	19 %	—
(3) Neutre	12 %	13 %	—
(2)	7 %	—	—
(1) Fortement en désaccord	3 %	—	—
Ne sait pas	10 %	—	—

17. De manière générale, comment les conclusions ou les recommandations du BVG ont-elles été utilisées par vos comités?

RÉPONSES DONNÉES	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Base : CPCP et parlementaires (personnes d'accord)			
Non pondéré	48	16	0
Décisions	40 %	44 %	—
Discussions et débats	27 %	19 %	—
Poser des questions au ministre, le responsabiliser	23 %	6 %	—
Renseignements, connaissances d'ordre général	15 %	—	—
Enquêtes des comités, interrogation des témoins	15 %	31 %	—
Influencer le gouvernement, des ministres (pressions, porte-parole de l'opposition)	10 %	19 %	—
Formuler des commentaires généraux	10 %	6 %	—
Audiences auprès du BVG	2 %	—	—
Débat sur les mesures législatives	2 %	—	—
Séances d'information par les ministères	—	6 %	—
Autres	4 %	25 %	—
Ne sait pas	2 %	—	—

18. Veuillez songer aux travaux du BVG ces deux dernières années. Sur une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie fortement en désaccord et « 5 », fortement d'accord, veuillez me dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants.

A) Les informations traitées par le BVG ces deux dernières années m'aident à prendre des décisions à titre de membre du Comité.

Base : CPCP seulement	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	0	16	0
(5) Fortement d'accord	—	56 %	—
(4)	—	44 %	—

B) Les audiences fixées par le Comité des comptes publics sur les questions soulevées par le BVG sont utiles.

Base : CPCP seulement	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	0	16	0
(5) Fortement d'accord	–	69 %	–
(4)	–	19 %	–
(3) Neutre	–	6 %	–
Ne sait pas	–	6 %	–

19. Veuillez songer aux travaux du BVG ces deux dernières années. Sur une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie fortement en désaccord et « 5 », fortement d'accord, veuillez me dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants.

A) La participation du BVG aux réunions de comités est utile pour les membres du comité.

Base : CPCP et parlementaires	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	60	16	0
(5) Fortement d'accord	62 %	81 %	–
(4)	12 %	13 %	–
(3) Neutre	10 %	6 %	–
(1) Fortement en désaccord	2 %	–	–
Ne sait pas	15 %	–	–

B) Les présentations du BVG ont généralement des répercussions positives sur les travaux du comité.

Base : CPCP et parlementaires	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	60	16	0
(5) Fortement d'accord	42 %	50 %	–
(4)	25 %	31 %	–
(3) Neutre	10 %	13 %	–
(2)	5 %	6 %	–
(1) Fortement en désaccord	2 %	–	–
Ne sait pas	17 %	–	–

21. Veuillez songer aux travaux du BVG ces deux dernières années. Sur une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie fortement en désaccord et « 5 », fortement d'accord, veuillez me dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants.

A) Les recommandations et les conclusions du BVG ont eu des répercussions positives sur le gouvernement en général.

Base : CPCP et parlementaires	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	60	16	0
(5) Fortement d'accord	27 %	25 %	–
(4)	23 %	25 %	–
(3) Neutre	23 %	38 %	–
(2)	15 %	6 %	–
(1) Fortement en désaccord	8 %	6 %	–
Ne sait pas	3 %	–	–

B) Outre pour mon travail au sein de comités, j'ai utilisé les conclusions ou les recommandations du BVG dans d'autres aspects de mon travail.

Base : Parlementaires seulement	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	60	0	0
(5) Fortement d'accord	25 %	–	–
(4)	40 %	–	–
(3) Neutre	8 %	–	–
(2)	8 %	–	–
(1) Fortement en désaccord	10 %	–	–
Ne sait pas	8 %	–	–

B21. Ces deux dernières années, lorsque des ministères et/ou des organismes ont assisté à des audiences du CPCP ayant trait aux travaux du BVG, quelle proportion de ces ministères et/ ou de ces organismes étaient déjà prêts à prendre des mesures relatives aux recommandations du vérificateur général, à votre avis?

Base : CPCP seulement	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	0	16	0
1 % – 10 %	–	6 %	–
11 % – 20 %	–	6 %	–
21 % – 30 %	–	19 %	–
41 % – 50 %	–	6 %	–
51 % – 60 %	–	6 %	–
61 % – 70 %	–	25 %	–
71 % – 80 %	–	13 %	–
81 % – 90 %	–	19 %	–

B22. Parmi les représentants ministériels qui se sont présentés devant le Comité et qui semblaient peu ouverts aux recommandations du BVG au départ, quel pourcentage se sont laissés convaincre d'apporter les changements recommandés au cours des audiences?

Base : CPCP seulement	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	0	16	0
1 % – 10 %	–	31 %	–
21 % – 30 %	–	25 %	–
41 % – 50 %	–	13 %	–
71 % – 80 %	–	19 %	–
Ne sait pas	–	13 %	–

23. Veuillez songer aux travaux du BVG ces deux dernières années. Sur une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie fortement en désaccord et « 5 », fortement d'accord, veuillez me dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants.

A) Les renseignements qui me parviennent au sujet des rapports du BVG me permettent d'avoir une vision claire des enjeux.

Base : CPCP et parlementaires	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	60	16	0
(5) Fortement d'accord	35 %	44 %	–
(4)	37 %	31 %	–
(3) Neutre	22 %	19 %	–
(2)	5 %	6 %	–
(1) Fortement en désaccord	2 %	–	–

B) Les conclusions des rapports du BVG reflètent bien l'ampleur des questions soulevées.

Base : CPCP et parlementaires	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	60	16	0
(5) Fortement d'accord	33 %	44 %	–
(4)	32 %	31 %	–
(3) Neutre	15 %	19 %	–
(2)	8 %	–	–
(1) Fortement en désaccord	3 %	–	–
Ne sait pas	8 %	6 %	–

C) Les recommandations du BVG sont pertinentes.

Base : CPCP et parlementaires	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	60	16	0
(5) Fortement d'accord	48 %	44 %	–
(4)	27 %	44 %	–
(3) Neutre	17 %	13 %	–
(2)	5 %	–	–
Ne sait pas	3 %	–	–

25. Pourriez-vous me dire si le BVG a trop, pas assez ou juste assez couvert chacun des éléments suivants de l'administration publique ces deux dernières années?

A) Responsabilité du gouvernement de rendre des comptes, c'est-à-dire les rapports du gouvernement à l'intention des parlementaires sur la manière dont il s'acquitte de ses responsabilités

Base : CPCP seulement	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	0	16	0
Pas assez	–	44 %	–
Juste assez	–	56 %	–

B) Efficience, productivité et efficacité de la fonction publique

Base : CPCP seulement	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	0	16	0
Pas assez	–	25 %	–
Juste assez	–	75 %	–

C) Point de vue ou (opinions) sur les comptes publics ou les états financiers

Base : CPCP seulement	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	0	16	0
Pas assez	–	31 %	–
Juste assez	–	63 %	–
Ne sait pas	–	6 %	–

D) Gestion des recettes et des dépenses de l'État

Base : CPCP seulement	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	0	16	0
Pas assez	–	13 %	–
Juste assez	–	88 %	–

E) Environnement et développement durable, y compris les rapports de la commissaire

Base : CPCP seulement	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	0	16	0
Pas assez	–	44 %	–
Juste assez	–	25 %	–
Ne sait pas	–	31 %	–

25. Veuillez songer aux travaux de la commissaire à l'environnement ces deux dernières années. Sur une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie fortement en désaccord et « 5 », fortement d'accord, veuillez me dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants.

A) Les recommandations et les conclusions de la commissaire à l'environnement ont eu des répercussions positives sur mon travail au sein de comités.

Base : CPEDD et parlementaires	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	60	0	12
(5) Fortement d'accord	3 %	–	17 %
(4)	8 %	–	25 %
(3) Neutre	10 %	–	50 %
(2)	5 %	–	8 %
(1) Fortement en désaccord	23 %	–	–
Ne sait pas	50 %	–	–

B) Les recommandations et les conclusions de la commissaire à l'environnement ont été mentionnées lors des réunions de mes comités.

Base : CPEDD et parlementaires	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	60	0	12
(5) Fortement d'accord	5 %	–	42 %
(4)	8 %	–	25 %
(3) Neutre	7 %	–	25 %
(2)	10 %	–	–
(1) Fortement en désaccord	32 %	–	8 %
Ne sait pas	38 %	–	–

26. De manière générale, comment les conclusions ou les recommandations de la commissaire à l'environnement ont-elles été utilisées par vos comités?

RÉPONSES DONNÉES	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Base : CPEDD et parlementaires – les recommandations et les constats de la commissaire à l'environnement ont été mentionnés lors des réunions du comité.			
Non pondéré	12	0	11
Ressource pour d'autres travaux	42 %	–	45 %
Débat sur les mesures législatives	25 %	–	45 %
Renseignements, connaissances d'ordre général	17 %	–	27 %
Aucune utilisation	8 %	–	–
Donné lieu à des audiences auprès de la commissaire	–	–	9 %
Formuler des commentaires généraux sur les constatations	–	–	9 %
Autres	25 %	–	18 %

12. Veuillez songer aux travaux de la commissaire à l'environnement ces deux dernières années. Sur une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie fortement en désaccord et « 5 », fortement d'accord, veuillez me dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants.

A) Les travaux de la commissaire à l'environnement sont pertinents pour le Comité.

Base : CPEDD seulement	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	0	0	12
(5) Fortement d'accord	–	–	58 %
(4)	–	–	33 %
(2)	–	–	8 %

B) Les informations traitées par la commissaire à l'environnement ces deux dernières années ajoutent de la valeur à mes décisions à titre de membre du Comité.

Base : CPEDD seulement	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	0	0	12
(5) Fortement d'accord	–	–	42 %
(4)	–	–	33 %
(3) Neutre	–	–	8 %
(2)	–	–	17 %

C) Le processus de pétition est pertinent pour mon travail au sein du Comité.

Base : CPEDD seulement	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	0	0	12
(5) Fortement d'accord	–	–	8 %
(4)	–	–	17 %
(3) Neutre	–	–	17 %
(2)	–	–	33 %
Ne sait pas	–	–	25 %

13. À quelle fréquence le Comité permanent de l'environnement et du développement durable se tourne-t-il vers la commissaire pour obtenir des renseignements?

Base : CPEDD seulement	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	0	0	12
(1) Souvent	–	–	8 %
(2) Parfois	–	–	25 %
(3) De temps en temps	–	–	58 %
(4) Jamais	–	–	8 %

28. Veuillez songer aux travaux de la commissaire à l'environnement ces deux dernières années. Sur une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie fortement en désaccord et « 5 », fortement d'accord, veuillez me dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants.

A) Les recommandations et les conclusions de la commissaire à l'environnement ont eu des répercussions positives sur le gouvernement en général.

Base : CPEDD et parlementaires	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	60	0	12
(4)	8 %	–	17 %
(3) Neutre	20 %	–	42 %
(2)	20 %	–	25 %
(1) Fortement en désaccord	18 %	–	8 %
Ne sait pas	33 %	–	8 %

B) Outre mon travail au sein de comités, j'ai utilisé les conclusions ou les recommandations de la commissaire à l'environnement dans d'autres aspects de mon travail.

Base : parlementaires seulement	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	60	0	0
(5) Fortement d'accord	7 %	–	–
(4)	5 %	–	–
(3) Neutre	7 %	–	–
(2)	8 %	–	–
(1) Fortement en désaccord	45 %	–	–
Ne sait pas	28 %	–	–

30. Veuillez songer aux travaux de la commissaire à l'environnement ces deux dernières années. Sur une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie fortement en désaccord et « 5 », fortement d'accord, veuillez me dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants.

A) Les renseignements qui me parviennent de la commissaire à l'environnement me permettent d'avoir une vision claire des enjeux.

Base : CPEDD et parlementaires	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	60	0	12
(5) Fortement d'accord	7 %	–	25 %
(4)	15 %	–	67 %
(3) Neutre	20 %	–	8 %
(2)	5 %	–	–
(1) Fortement en désaccord	12 %	–	–
Ne sait pas	42 %	–	–

B) Les conclusions des rapports de la commissaire à l'environnement reflètent bien l'ampleur des questions soulevées.

Base : CPEDD et parlementaires	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	60	0	12
(5) Fortement d'accord	7 %	–	25 %
(4)	18 %	–	58 %
(3) Neutre	13 %	–	8 %
(2)	5 %	–	8 %
(1) Fortement en désaccord	10 %	–	–
Ne sait pas	47 %	–	–

C) Les conclusions et les recommandations de la commissaire à l'environnement sont pertinentes.

Base : CPEDD et parlementaires	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	60	0	12
(5) Fortement d'accord	8 %	–	17 %
(4)	22 %	–	42 %
(3) Neutre	7 %	–	42 %
(1) Fortement en désaccord	10 %	–	–
Ne sait pas	53 %	–	–

32. Veuillez songer aux travaux du BVG et de la commissaire à l'environnement ces deux dernières années. Sur une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie fortement en désaccord et « 5 », fortement d'accord, veuillez me dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants.

A) Les renseignements fournis par le BVG sont crédibles.

Base : CPCP et parlementaires	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	60	16	0
(5) Fortement d'accord	72 %	69 %	–
(4)	20 %	13 %	–
(3) Neutre	7 %	6 %	–
(2)	2 %	–	–
Ne sait pas	–	13 %	–

B) Les renseignements fournis par la commissaire à l'environnement sont crédibles.

Base : tous les répondants	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	60	16	12
(5) Fortement d'accord	17 %	13 %	67 %
(4)	22 %	25 %	25 %
(3) Neutre	12 %	13 %	8 %
(2)	5 %	–	–
(1) Fortement en désaccord	2 %	–	–
Ne sait pas	43 %	50 %	–

C) Sans le BVG, on accorderait moins d'attention à savoir si les ministères ou les organismes respectent ou tiennent compte de la loi.

Base : CPCP et parlementaires	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	60	16	0
(5) Fortement d'accord	70 %	75 %	–
(4)	17 %	19 %	–
(3) Neutre	5 %	6 %	–
(2)	3 %	–	–
(1) Fortement en désaccord	5 %	–	–

D) Les vérifications régulières des comptes publics, ou états financiers, qu'effectue le BVG favorisent la confiance du public à l'égard des finances du gouvernement.

Base : CPCP et parlementaires	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	60	16	0
(5) Fortement d'accord	35 %	31 %	–
(4)	32 %	25 %	–
(3) Neutre	12 %	31 %	–
(2)	17 %	6 %	–
(1) Fortement en désaccord	3 %	6 %	–
Ne sait pas	2 %	–	–

35. Pour les prochains énoncés, nous utiliserons une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie « très mauvais travail » et « 5 », « très bon travail ». Veuillez me dire comment vous évaluez :

A) Le rendement du BVG dans l'ensemble

Base : CPCP et parlementaires	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	60	16	0
(5) Très bon travail	40 %	56 %	–
(4)	13 %	–	–
Ne sait pas	47 %	44 %	–

B) Les communications du BVG avec les parlementaires

Base : CPCP et parlementaires	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	60	16	0
(5) Très bon travail	35 %	31 %	–
(4)	28 %	38 %	–
(3) Neutre	12 %	–	–
(1) Très mauvais travail	5 %	–	–
Ne sait pas	20 %	31 %	–

C) Les communications du BVG avec les médias

Base : CPCP et parlementaires	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	60	16	0
(5) Très bon travail	30 %	44 %	–
(4)	23 %	25 %	–
(3) Neutre	10 %	–	–
(2)	2 %	–	–
(1) Très mauvais travail	5 %	–	–
Ne sait pas	30 %	31 %	–

D) Les communications du BVG avec les membres des comités

Base : CPCP et parlementaires	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	60	16	0
(5) Très bon travail	28 %	44 %	–
(4)	25 %	13 %	–
(3) Neutre	12 %	–	–
(1) Très mauvais travail	5 %	–	–
Ne sait pas	30 %	44 %	–

37. Pour les prochains énoncés, nous utiliserons une échelle de 1 à 5, où « 1 » signifie « très mauvais travail » et « 5 », « très bon travail ». Veuillez me dire comment vous évaluez :

A) Le rendement de la commissaire à l'environnement dans l'ensemble

Base : CPEDD et parlementaires	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	60	0	12
(5) Très bon travail	5 %	–	–
(4)	17 %	–	67 %
(3) Neutre	7 %	–	25 %
(1) Très mauvais travail	3 %	–	–
Ne sait pas	68 %	–	8 %

B) Les communications de la commissaire à l'environnement avec les parlementaires

Base : CPEDD et parlementaires	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	60	0	12
(5) Très bon travail	2 %	–	17 %
(4)	13 %	–	25 %
(3) Neutre	15 %	–	50 %
(2)	20 %	–	8 %
(1) Très mauvais travail	20 %	–	–
Ne sait pas	30 %	–	–

C) Les communications de la commissaire à l'environnement avec les médias

Base : CPEDD et parlementaires	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	60	0	12
(5) Très bon travail	2 %	–	–
(4)	8 %	–	8 %
(3) Neutre	10 %	–	25 %
(2)	13 %	–	25 %
(1) Très mauvais travail	18 %	–	–
Ne sait pas	48 %	–	42 %

D) Les communications de la commissaire à l'environnement avec les membres des comités

Base : tous les répondants	Parlementaires	CPCP	CPEDD
Non pondéré	60	0	12
(5) Très bon travail	3 %	–	17 %
(4)	13 %	–	33 %
(3) Neutre	3 %	–	25 %
(2)	12 %	–	17 %
(1) Très mauvais travail	10 %	–	–
Ne sait pas	58 %	–	8 %